



مقرر : تاريخ اللغة الفرنسية (1)

كلية التربية بقنا	الكلية
قسم اللغة الفرنسية	القسم
الأولى تربية عام فرنسي	الفرقة
تاريخ اللغة الفرنسية (1)	المقرر
د/عادل كامل محمد سليمان	مدرس المقرر
الفصل الدراسي الثاني 2023م/2024م	العام الجامعي

La Gaule et ses premiers habitants

L'histoire du territoire sur lequel la France est établie, la Gaule, commence avec les Celtes, organisés en tribus guerrières venues probablement du Caucase et de la mer Noire. Ils envahirent l'Europe occidentale entre le VII^e et le V^e siècle avant notre ère. Ce sont eux que l'on qualifiait autrefois de « Les ancêtres gaulois ». Les **Gaulois**, un peuple celte, apparurent en Gaule dans ce qui constitue aujourd'hui la Champagne. Ils ont rapidement conquis de vastes territoires. Le mot «Gaulois» est attesté, vers 168 avant notre ère, sous la forme de *Galli* par Caton l'Ancien pour désigner les habitants de la Gaule cisalpine (Italie du Nord). Leur langue était variable selon les territoires concernés, mais l'on peut l'appeler le *gaulois* car les diverses tribus pouvaient se comprendre.

La diversité linguistique dans la Gaule

Lorsque les Romains ont conquis la Gaule, ils y trouvèrent plusieurs peuples qui parlaient des langues différentes, dont le gaulois, mais aussi le grec, l'ibère, le ligurien et le germanique. Le Sud (la Narbonnaise),

occupé plus tôt par les Romains, abritait des Ligures et des Grecs dans l'Est, ainsi que des Ibères dans l'Ouest.

Les Grecs étaient installés dans la région de Marseille (Massalia) dès 650 avant notre ère. C'est par la ville de Massalia que se développa l'influence grecque dans la région, car la colonie avait créé de nombreux comptoirs sur tout le long de la côte méditerranéenne. C'est ainsi que les Grecs avaient hellénisé une partie de la côte, mais dans la ville de Marseille le grec, le latin et le gaulois étaient couramment employés. Sur la côte, le ligure était aussi utilisé, surtout entre Marseille et Gènes (aujourd'hui en Italie).

Les **Ligures**, un peuple non indo-européen, occupaient avant l'arrivée des Romains une partie de la Provence actuelle, ainsi que les Alpes, l'Isère et une partie du territoire de l'Italie d'aujourd'hui. Dans l'ouest de la Narbonnaise (ainsi qu'en Espagne), habitaient les Ibères, un autre peuple non indo-européen; ils parlaient l'ibère, mais leur langue disparut très tôt après la conquête romaine de 120. De plus, la Gaule abritait aussi des **Germaines**, aux confins des territoires: Chérusques, Bataves, Bructères, Chamaves, etc. Il y

avait une Germanie romaine à l'ouest du Rhin et une Germanie non romaine à l'est et en Scandinavie. Tous ces peuples parlaient diverses variétés du germanique. A l'arrivée des Romains, environ deux à trois millions de Germains vivaient à l'est de la Gaule, alors que de 600 000 à 800 000 autres habitaient encore en Scandinavie. Nombreux furent les Germains qui servirent dans l'armée romaine comme «auxiliaires». A partir du III^e siècle, des Germains vinrent s'installer dans le nord-est de la Gaule, avec l'accord des Romains. Ces Germains furent soumis à l'influence de la langue latine. Le grec, l'ibère, le ligure et le germanique n'ont laissé de traces réelles que dans la toponymie locale, mais au début de la Gaule romaine ces langues étaient employées par les populations locales.

Toutes ces langues avaient pratiquement disparu à la fin de l'Empire romain. Les Grecs, les Ibères et les Germains furent entièrement romanisés. Quant aux Ligures, leur langue avait tellement été celtisée que, dès le début du V^e siècle, on ne la distinguait à peu près plus du gaulois.

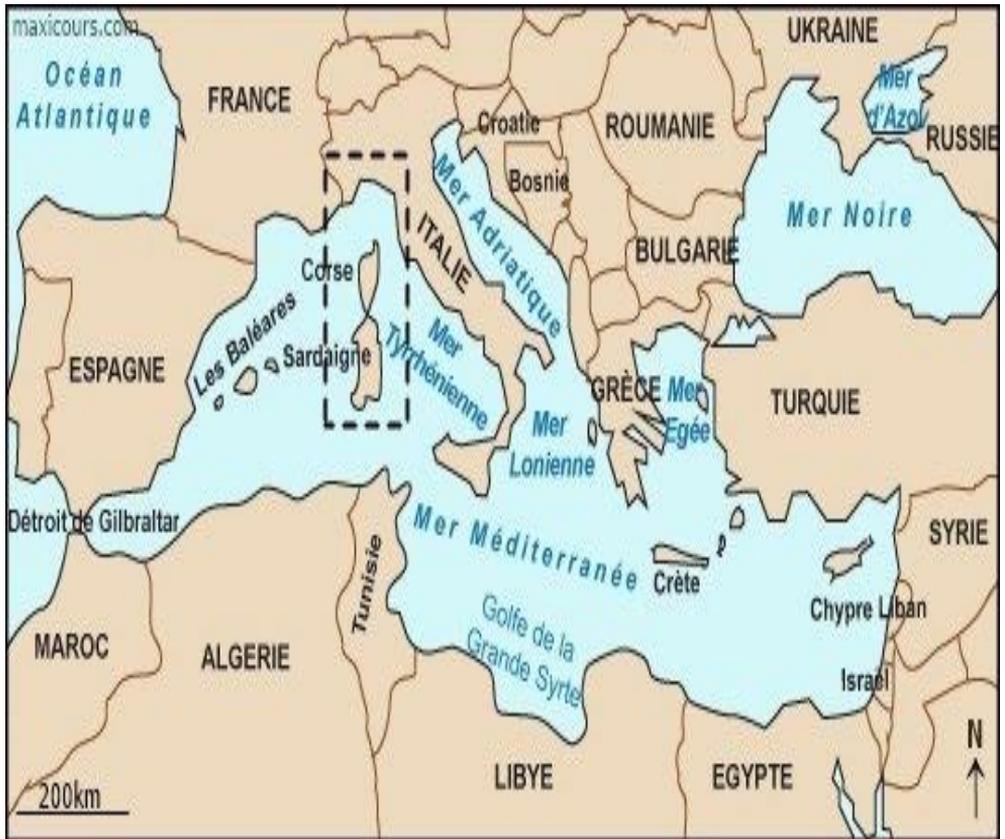
Carte du monde



Carte de l'Europe



Le bassin méditerranéen



La langue latine

Les Romains envahirent la Gaule sous la conduite de Jules César de 58 à 51 av. J.-C. Ils n'imposèrent pas directement leur langue, le latin, aux vaincus. Ils se contentèrent d'ignorer les langues qu'ils appelaient *barbares* et s'organisèrent pour que le latin devint indispensable en tant que langue de promotion sociale. Ceux qui aspiraient à la citoyenneté romaine devaient adopter les habitudes, le genre de vie, la religion et la langue de Rome. C'est ce qu'on appelle la *romanisation*. La fondation d'écoles latines imposa l'écriture et l'alphabet romains, ce qui nuisit à la tradition orale gauloise, laquelle ne put résister que faiblement. La Gaule vécut d'abord sous le règne du bilinguisme latino-celtique puis l'unilinguisme prévalut sous la forme du latin vulgaire, celui que parlaient les colons romains et les autochtones assimilés, autrement dit un latin régional. Au Ve siècle les diverses langues gauloises avaient disparu.



Les méthodes romaines de latinisation

Les Romains implantèrent partout leur système administratif et transformèrent profondément les peuples conquis. Ils n'imposèrent pas vraiment le latin aux vaincus; ils ignorèrent simplement les langues «barbares» et s'organisèrent pour que le latin devienne indispensable pour les élites locales.

Cependant, il ne faudrait pas croire que c'est le latin de César et de Cicéron, qui s'imposa dans les colonies. Le latin employé par les fonctionnaires, les soldats, les colons romains, de même que celui des autochtones assimilés, était différent du latin classique

littéraire. Dès la fin du II^e siècle avant notre ère, le latin classique parlé avait commencé à décliner. Au I^{er} siècle de notre ère, ce latin n'était plus utilisé par le peuple. D'ailleurs, des historiens de la littérature latine ont vu apparaître une décadence et une dégradation de la littérature et de la langue latines au II^e siècle. Ainsi, les auteurs Odile Morisset, Jean-Claude Thévenot dans *Lettres latines* (1966) remarquent que «les empereurs Hadrien, Antonin et Commode (117-192) réussirent à maintenir des conditions politiques favorables», mais que ces mesures n'empêchèrent pas «une décadence des lettres latines profanes». Pour sa part, Jean Barbet, dans *Littérature latine* (1965), considère que la littérature des deux premiers siècles de notre ère est archaïsante: «Les écrivains ont continué à écrire une langue classicisante, artificielle [...]; ils ont même au II^e siècle lu et imité de préférence les auteurs archaïques, cédant à une tendance déjà fort notable au temps de Cicéron.»

Parallèlement à cette langue classique réservée à l'aristocratie et aux écoles, il s'était développé un latin plus «populaire», essentiellement oral, dont les colorations régionales étaient certes relativement importantes en raison des contacts entre vainqueurs et

vaincus de l'Empire. Progressivement, ce latin parlé fut employé par les clercs et les scribes pour la rédaction des actes publics et d'une foule de documents religieux ou civils. En fait, après l'effondrement de la gigantesque structure impériale, c'est le latin populaire qui allait triompher définitivement du latin classique. Le français, comme l'espagnol ou l'occitan, serait donc issu de ce latin populaire.

Les facteurs de latinisation

On peut résumer les facteurs de latinisation des habitants de la Gaule à un certain nombre de considérations externes.

Le latin: langue de la promotion sociale

Les individus qui aspiraient à la citoyenneté romaine de plein droit devaient adopter les habitudes, le genre de vie, la religion et la langue de Rome. Dion Cassius, un historien romain, écrit que, déjà à l'époque de l'empereur Claude (10-47), le latin était obligatoire pour accéder au rang de «citoyen». C'étaient là les conditions pour

bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté romaine, indispensable à qui voulait gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Il ne fait aucun doute que les élites gauloises durent apprendre le latin pour obtenir cette citoyenneté.

La langue de la puissance financière

La monnaie romaine s'imposa dans tout l'Empire; les compagnies financières géraient l'administration romaine, en employant uniquement le latin. Un nombre incroyable de percepteurs et d'employés subalternes étaient nécessaires: les «autochtones» qui voulaient accéder à des postes plus élevés apprenaient le latin. Les marchés publics, les écoles, les temples, les théâtres, les thermes (bains), etc., constituaient autant de services utiles qui attiraient la population gauloise, surtout dans les villes. De plus, il est arrivé que les Romains envoient de force des notables gaulois à Marseille ou à Rome afin qu'ils apprennent le latin. Il y eut certainement une assimilation de la culture romaine par les élites gauloises, bien que son impact sur la langue de la masse fût, du moins durant un certain temps, assez négligeable.

La langue de l'armée

L'armée constituait un autre puissant moyen de latinisation. à partir de l'an 300 avant notre ère, les peuples vaincus devaient payer un lourd tribut aux Romains en fournissant d'importants effectifs militaires, qui étaient commandés en latin. Ainsi, César incorpora massivement des Gaulois dans ses armées, et cette pratique fut poursuivie par ses successeurs. Les Gaulois, les Ibères, les Ligures et les Germains furent particulièrement touchés par ces mesures. Les soldats à la retraite recevaient un lopin de terre et devenaient des colons. Après 375, les soldats germaniques, tous mercenaires et relativement bilingues, seront plus nombreux que les soldats romains, ce qui finira par perdre les Romains. En 423, plus de 40 000 Huns seront incorporés comme mercenaires dans l'armée romaine. à la fin de l'Empire, un sénateur aura raison de croire que «l'ennemi était dans la place avant même que les invasions eussent commencées».

Les colonies de peuplement

En guise de récompense pour services rendus, de nombreux Romains recevaient gratuitement des terres. Ces colons avaient droit aux meilleures terres, celles situées à des points stratégiques en vertu d'un plan précis. Les autochtones qui se révoltaient étaient simplement vendus comme esclaves. Ces colonies de peuplement furent importantes parce qu'elles contribuèrent à étendre le latin jusque dans les campagnes. On sait, par exemple, que la Narbonnaise fut beaucoup plus latinisée et plus tôt que les trois Gaules. Les colonies romaines étaient relativement nombreuses en Narbonnaise: Narbonne (*Narbon*), Nîmes (*Nemausus*), Arles (*Arelatae*), Orange (*Arausio*), Vienne (*Vienna*), etc. L'une des rares autres colonies au nord fut Lyon (*Lugdunum*). Les élites locales exerçaient des fonctions municipales, souvent honorifiques, mais qui constituaient des sources de privilèges et permettaient d'accéder à des postes administratifs plus importants. Dans les colonies de peuplement et les villes, c'est le latin parlé qui servait de langue véhiculaire. Il est indéniable que l'urbanisation et la municipalisation des

cités furent des facteurs de romanisation et de latinisation.

Un réseau routier efficace

Les Romains construisirent un vaste réseau routier fait de chaussées dallées qui permettaient d'atteindre rapidement les régions les plus reculées de l'Empire. Ces routes servaient au transport des troupes militaires, des marchandises et des messageries de la poste impériale. Un tel réseau nécessitait un ensemble complexe de relais disposant de chevaux, de mulets et de boeufs publics, ainsi que de voitures légères, de chariots lourds et d'ateliers de réparation. En Gaule, un vaste réseau routier était axé sur la capitale lyonnaise (Lugdunum), les chefs-lieux et les camps militaires disséminés le long des routes, et tous ces éléments formèrent autant de points d'ancrage de la romanisation et de la latinisation.

L'écriture latine

Rappelons que les Gaulois ne disposaient pas d'une écriture propre. Avec la conquête romaine, l'alphabet

latin se généralisa dans toute la Gaule. Les seuls textes écrits étaient soit en grec soit en latin. Il ne fait aucun doute que la colonisation romaine favorisa l'emploi de l'écriture latine, du moins chez les élites qui savaient écrire.

Le début des invasions germaniques

Vers 250-275, des hordes germaniques traversèrent la Rhin afin de s'emparer du butin des Gallo-Romains. Des Alamans et des Francs ravagèrent ainsi la Gaule. Dès lors, les populations locales virent arriver en masse des étrangers ne parlant ni le latin ni le gaulois. Le seul moyen de communiquer avec la population locale était d'utiliser le latin. En revanche, ces mouvements de population entraînèrent une augmentation considérable de germanophones qui s'installèrent en Gaule. La fréquence des contacts entre les Germains, les Gaulois romanisés (mais pas latinisés) et les Romains aurait créé une situation de bilinguisme ou de trilinguisme à l'est de la Gaule.

La christianisation

La christianisation commença dans le Sud de la Gaule à la fin du I^{er} siècle. Au début, les premiers chrétiens étaient de langue grecque et c'est dans cette langue que naquit la religion chrétienne en Gaule. Au cours du III^e siècle, de nouvelles églises apparurent dans tout le Sud, et elles utilisaient le latin. Les persécutions entreprises par les empereurs romains ne furent pas appliquées avec beaucoup de zèle en Gaule. Avec Constantin, premier empereur chrétien (306-337), la situation évolua considérablement. L'expansion de la nouvelle religion s'étendit dans toute la Gaule. Non seulement la christianisation renforça le sentiment d'appartenance à la «romanité», mais elle favorisa aussi l'usage de plus en plus généralisé du latin populaire. Les conséquences linguistiques de la christianisation furent majeures: le latin devint la langue véhiculaire entre les prêtres et les fidèles, alors que le lexique du latin parlé se transforma radicalement. Par voie de conséquence, en faisant le choix du latin plutôt que du grec (une langue toute aussi répandue), l'église catholique a sauvé le latin de l'oubli, car il deviendra durant huit cents ans la langue véhiculaire de l'Europe instruite.

Le latin oral et le bilinguisme

Cependant, les communautés chrétiennes se rendirent compte assez rapidement des différences entre leur latin parlé et le latin véhiculé par l'église catholique. C'est que le christianisme a d'abord touché les couches peu élevées de la société gauloise. Les prêtres furent dans l'obligation d'adopter une forme de communication différente de la langue orale de prestige utilisée à Rome. D'ailleurs, des hommes d'église influents recommandaient de recourir à une langue simple (*sermo humilis*) apte à atteindre les masses, plutôt qu'au latin commun. On distinguera bientôt le «latin chrétien» et le «latin scolaire». Le premier sera ouvert aux innovations, le second défendra la pureté de la langue! En même temps, l'usage du gaulois continua de se maintenir partout dans les campagnes, et ce, jusqu'au V^e siècle. Seule l'élite urbaine employait systématiquement le latin qui demeurait la langue de la culture, de l'administration, de l'armée, de l'école et de la promotion sociale.

bilinguisme

Tout l'Empire romain connut une longue période de bilinguisme latino-celtique ou, selon le cas, latino-germanique ou gréco-latin, qui commença dans les villes pour gagner plus tard les campagnes. Mais l'implantation du latin ne s'est pas faite partout en même temps. Il est certain que c'est en Gaule narbonnaise qu'il s'implanta d'abord parce que la latinisation y a été plus profonde qu'ailleurs, alors que les colonies romaines y étaient très importantes et très influentes. Ainsi, la plus grande partie du vocabulaire occitan d'aujourd'hui est due à la romanisation précoce de cette province plus ancienne. La romanisation fut plus lente en Gaule lyonnaise et en Gaule aquitaine, et encore plus réduite en Gaule belge. En général, les Gallo-Romains parlaient leur langue celtique, mais dans les villes ils apprenaient le latin comme langue seconde pour pouvoir communiquer avec les autorités. La langue gauloise a commencé par ne plus être utilisée dans les villes à partir du II^e siècle, pour gagner ensuite progressivement les campagnes. Vers le V^e siècle, au moment de la dislocation de l'Empire romain, le gaulois était pour ainsi dire disparu, mais il est possible qu'il ait été

employé par de petites communautés durant près d'une centaine d'années dans les régions très éloignées de l'Empire. En mai 1888, le philologue Gaston Paris (1839-1903), spécialiste des langues romanes, apportait ce commentaire au sujet de la langue gauloise dans une conférence intitulée «Les parlers de France» lors d'une réunion des Sociétés savantes: (Le gaulois a péri complètement en Gaule, et nous ne le connaissons directement que par les rares mots qu'ont cités les anciens ou que nous ont transmis quelques inscriptions. Le français n'a hérité du gaulois qu'un nombre de mots extrêmement restreint, presque tous adoptés déjà par le latin de Rome et désignant des objets fabriqués en Gaule ou des produits de notre sol.)

Déjà au IV^e siècle s'étaient amorcées des aires linguistiques latines quelque peu différentes entre le nord et le sud de la Gaule, avec Lyon comme pivot, sans que la communication n'en soit vraiment altérée. Certains documents de l'époque laissent croire qu'il existait un **latin septentrional** distinct d'un **latin méridional** dès cette époque.

En même temps, les ethnies vassales associées à la défense de l'Empire réussirent plus aisément à conserver leur langue. Rome garantissait l'autonomie administrative à certains peuples en échange de leur participation à la défense militaire contre des ennemis insaisissables tels que les pirates, les pillards et les nomades. Ainsi, les **Gallois** en Grande-Bretagne, les **Basques** en Espagne et en France, les **Berbères** en Afrique, les **Arméniens**, les **Albanais**, les **Juifs** en Orient et plus tard les **Bretons** en Bretagne furent chargés de la police locale, et purent ainsi utiliser leur langue comme instrument véhiculaire. C'est ce qui explique en partie la survivance des langues comme le gallois, le basque, le berbère, etc. Partout ailleurs, la latinisation s'accomplit, sauf en Orient où le grec remplaçait le latin. La majorité des populations conquises allaient délaissé peu à peu leur propre langue pour adopter celle de Rome.

Les grandes invasions germaniques et le morcellement du latin

Dès la fin du III^e siècle, les empereurs romains accueillirent de plus en plus de mercenaires germaniques comme soldats: on enrôlait des Francs, des Goths, des Saxons, des Alamans, etc., pour grossir l'armée parce que les Romains d'origine se désintéressaient de la guerre. Ces soldats germaniques offraient évidemment une faible barrière de protection contre les incursions des autres tribus germaniques, qui pénétraient de plus en plus dans l'Empire. En outre, Rome concédait des territoires à des Germains agréés comme alliés à des fins de colonisation. Graduellement, les Germains passèrent outre au statut accepté par Rome et fondèrent des royaumes souverains sur le sol de l'Empire.

En raison de la loi de réadaptation au milieu, la langue latine populaire parlée dans les différentes provinces de Rome commença à se différencier peu à peu en fonction des conditions politiques, sociales et géographiques particulières. Dans les régions éloignées de Rome, comme le nord de la Gaule, et dans celles où il y avait des contacts avec des populations germaniques, il se

développa une forme de latin parlé encore plus différente.

La victoire des «barbares»

En 375, se produisit le choc des **Huns** contre les Ostrogoths germaniques, qui vivaient au nord de la mer Noire entre le Danube et le Dniepr (Ukraine). Les Huns étaient des tribus guerrières qui avaient été chassées de Mongolie par les Chinois quatre siècles auparavant; établis dans l'actuelle Hongrie, ils avaient décidé de partir vers l'ouest et avaient soumis les Ostrogoths. C'est cette année de 375 que l'on considère comme marquant le début des grandes invasions et le commencement de la dislocation de l'Empire romain menacé de toutes parts dans ses frontières. Les transferts de population des peuples germaniques étaient appelés par les Romains des «invasions barbares», mais ces derniers les considéraient comme de simples mouvements migratoires : les *Völkerwanderungen* (la «migration des peuples»). Il faut souligner aussi que ces «invasions» ont souvent été «pacifiques», car beaucoup résultaient de traités (*foedus*) entre les Romains et un peuple germanique particulier. Il y eut certes des conflits

militaires, mais ce ne fut pas toujours le cas. Du point de vue linguistique, ces «invasions» peuvent être décrites comme des phénomènes d'expansion linguistique où s'affrontèrent des langues au dynamisme variable.

En 395, à la mort de l'empereur Théodose, l'Empire romain fut partagé en deux: l'Orient revint à Flavius Arcadius (395-408), l'Occident à Flavius Honorius (384-423). L'unité de l'Empire était définitivement brisée, alors que celui-ci était divisé entre l'Empire romain d'Occident et l'Empire romain d'Orient.

Après avoir vaincu les Ostrogoths, les Huns reprirent leur route vers l'ouest et s'attaquèrent aux Wisigoths, aux Burgondes, aux Alains, déclenchant ainsi des déplacements en cascades: Goths, Ostrogoths, Wisigoths, Vandales, Francs, Saxons, Burgondes, Alamans, etc., se butèrent les uns aux autres d'un coin à l'autre de l'Europe et se déversèrent sur l'Empire romain d'Occident. En 447, le roi des Huns, Attila (395-453), avait étendu son Empire de la mer Caspienne jusqu'en Gaule, après avoir mis l'Europe à feu et à sang et pillé l'Italie du Nord. Après sa mort, son Empire se disloqua et disparut, non sans avoir fait exploser toute l'Europe.

On peut comparer les grandes invasions des IV^e et V^e siècles à un jeu de billard: la première bille (les Huns) dispersa le système en place et chaque bille en repoussa une autre. Il en fut de même avec les tribus germaniques qui, poussées par l'est, partaient vers l'ouest, contraignant ainsi le voisin à quitter son pays. à la fin du V^e siècle, l'Empire romain d'Occident avait disparu, laissant la place à la fondation de nombreux empires germaniques. Pour sa part, l'Empire romain d'Orient devait survivre jusqu'en 1453.

Les suites de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident

En Occident, les Ostrogoths s'installèrent en Italie, en Sardaigne et dans ce qui est aujourd'hui le Monténégro et la Serbie; les Wisigoths occupèrent l'Espagne et le sud de la France; les Francs prirent le nord de la France et de la Germanie; les Angles et les Saxons traversèrent en Grande-Bretagne après avoir chassé les Celtes en Armorique (Bretagne); les Burgondes envahirent le centre-ouest de la France (Bourgogne, Savoie et Suisse romande actuelle); les Alamans furent refoulés en Helvétie, les Suèves en Galice, alors que les Vandales

conquirent les côtes du nord de l'Afrique et se rendirent maîtres de la mer par l'occupation des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne. En cette fin du V^e siècle, l'Empire romain d'Occident se trouvait morcelé en une dizaine de grands royaumes germaniques. Mais la plupart de ces royaumes ne purent constituer d'Etats durables, à l'exception de ceux des Francs et des Anglo-Saxons. Quoi qu'il en soit, ces invasions germaniques ont contribué à bâtir l'Europe moderne, notamment en raison de certains rois francs, dont Clovis, qui allait fonder le Royaume franc et imposer le catholicisme, ainsi que Charles I^{er} des Carolingiens, mieux connu sous le nom de **Charlemagne**.

En Orient, les peuples hellénisés par les Romains furent balayés par les Goths, les Vandales, les Arabes et les Turcs. La langue grecque ne fut maintenue que dans son foyer d'origine: la Grèce aux montagnes arides et aux archipels isolés, mais elle continua comme langue officielle de l'église orthodoxe dans l'Empire romain d'Orient. Sur le continent africain, le passage des Vandales et surtout des Arabes est venu à bout des populations latinisées qui se sont islamisées et arabisées. En 550, le christianisme byzantin marqua ses différences

avec la religion du pape de Rome, en fondant la religion orthodoxe.

Le morcellement du latin

Du point de vue linguistique, l'effondrement de l'Empire romain d'Occident accéléra le processus de morcellement du latin parlé ou vulgaire (populaire) amorcé dès le II^e siècle. Les communications avec l'Italie étant coupées, les échanges commerciaux périclitèrent, les routes devinrent peu sûres, les écoles disparurent, le tout entraînant une économie de subsistance rurale et fermée sur elle-même. Si bien qu'au VII^e siècle la situation linguistique était extrêmement complexe dans l'ancienne Gaule romaine :

- 1) les langues germaniques étaient devenues indispensables aux populations qui voulaient jouer un rôle politique puisque tous les rois ne parlaient que des langues germaniques;
- 2) le latin classique n'était plus utilisé que pour les écrits et les peuples gallo-romains ne le parlaient plus;
- 3) la langue parlée par les Gallo-Romains était un «latin chrétien», strictement oral, relativement éloigné du latin

classique et soumis par surcroît aux variations géographiques particulières.

Par ailleurs, au V^e siècle, de nouveaux immigrants étaient arrivés en Armorique (Bretagne): les Celtes des îles britanniques, contraints de quitter leur territoire en raison des pressions des Saxons, s'étaient réfugiés dans le nord-ouest de la Gaule. Profondément romanisés tout en ayant conservé leur langue celtique (le breton, sinon le gallois), les nouveaux arrivés devinrent rapidement alliés des Romains et surveillèrent les frontières en tant qu'«auxiliaires» (mercenaires). Ils implantèrent le breton en Armorique d'autant plus facilement que la région s'était fortement dépeuplée à cause de la désertification. Après la prise du pouvoir par les Francs, les «Bretons» demeurèrent toujours autonomistes.

Mais la fragmentation des royaumes germaniques en Europe et l'absence de centralisation bureaucratique empêchèrent les vainqueurs germaniques d'imposer leur langue aux différentes populations conquises. Pourtant, par rapport à la population autochtone, les envahisseurs germaniques ont été encore plus nombreux que les Romains ne l'avaient été lors de la conquête des Gaules.

Néanmoins, les peuples germaniques ont été linguistiquement assimilés par les Gallo-Romains. Les invasions des V^e et VI^e siècles se soldèrent en effet par la romanisation (tant la latinisation que la christianisation) des paysans francs et wisigoths sur l'ensemble du territoire gallo-romain. Seule l'aristocratie franque continuera d'utiliser sa langue germanique jusqu'à l'avènement de Hugues Capet en 987.

On peut expliquer ce phénomène par une certaine romanisation préalable chez les envahisseurs ou, du moins, des prédispositions à leur romanisation. Rappelons que le latin était une grande langue véhiculaire en Europe et que nombre de Germains devaient connaître cette langue seconde, surtout au sein des armées et des commerçants; d'autres étaient familiarisés à la langue latine véhiculaire en raison du commerce et des contacts avec les populations locales. Aussitôt installés en Gaule, les Germains ont adopté les systèmes administratif et fiscal romains, puis ils ne tardèrent pas à se christianiser, ce qui ne pouvait que favoriser la propagation du latin tel qu'il était parlé à l'époque. Etant donné que les Germains se sont retrouvés avec une population massivement latinisée, de

telle sorte que, les mariages mixtes aidant, ils ont lentement perdu leur langue d'origine pour passer au latin parlé, le tout après une période de bilinguisme germano-latin.

Une sorte de fusion s'est produite entre les Germains et les peuples romanisés: Gallo-Romains et Germains commencèrent à parler une autre langue qui n'était plus le latin, mais pas encore le français, le picard, le normand, l'artois, le champenois, l'orléanais, etc., ni l'italien, l'espagnol ou le catalan et leurs variétés, mais le **roman** (ou plus précisément le **gallo-roman** pour la France), c'est-à-dire une langue aux variantes infinies, selon qu'elle était parlée dans les différentes régions de la **France du Nord** (en pays franc) ou du **Sud** (en pays wisigoth ou burgonde), sinon de l'**Italie** (en pays ostrogoth), de la **Suisse** (en pays alaman), de l'**Espagne** (en pays wisigoth), du **Portugal** (en pays suève), des îles de la **Méditerranée** (en pays vandale), etc.

Le latin des Romains a fini par disparaître dans le secteur central de l'ancien Empire romain (Bavière, Suisse, Autriche), en Illyrie (Albanie) et en Pannonie (Monténégro et Serbie), en Bretagne insulaire (Grande-

Bretagne), en Armorique (Bretagne française) et en Afrique du Nord (éradiquée par la conquête arabe). Par contre, le latin parlé s'est maintenu de la péninsule ibérique jusqu'en Italie (et la Roumanie) en passant par la Gaule gallo-romaine, mais ce n'était plus le latin du I^{er} siècle qui était utilisé. Cette nouvelle langue latine se maintiendra jusqu'au VI^e siècle de notre ère en se transformant sans cesse pour ne plus être du latin. Cela étant dit, jamais les Gallo-Romains ne se rendirent compte qu'ils ne parlaient plus le latin, alors devenu le «gallo-roman» (le "romanz"). Pour eux, c'était encore du latin, même s'ils avaient conscience de parler diverses variétés de «latin» selon les régions, notamment entre le Nord et le Sud.

Dans le cas particulier de la France du Nord, les langues issues du latin se modifièrent davantage qu'ailleurs (Occitanie, Italie, Espagne, Portugal, etc.) en raison des contacts fréquents avec les langues germaniques, notamment le francique, qui devint la langue de l'aristocratie franque. Par ailleurs, la latinisation des Germains en Gaule ne se fit jamais complètement, puisque la classe dirigeante continua d'utiliser sa langue (le francique), tout en étant bilingue. Ce n'est qu'en 987

que Hugues Capet deviendra le premier souverain de France à ne pas savoir s'exprimer en francique, mais en «françois». De plus, les nouveaux venus allaient amener avec eux tout un vocabulaire technique, politique et juridique, qui se greffera au latin parlé des populations locales. Ajoutons aussi que les Francs entraînent de nouvelles façons de prononcer le latin tardif, ce qui allait être hautement valorisé chez les Gallo-Romains.

Le roman

Le latin vulgaire de l'époque évolue en douceur vers ce qu'on appelle le *roman* (c'est-à-dire la langue des Romains), tandis que, par cet effet, le latin classique devient peu à peu une langue « morte », réservée à l'expression soutenue et à l'enseignement. En simplifiant les déclinaisons qu'il contient encore et en se dotant d'articles, aussi bien définis qu'indéfinis, ainsi que du conditionnel le roman se construit une grammaire originale.

À partir de 375 diverses hordes germaniques envahissent à leur tour l'empire romain d'Occident et provoquent sa chute. Parmi elles les Francs (*Franken*, mot qui signifie « libres ») prennent le nord de la Gaule et de la Germanie, générant ainsi peu à peu la langue d'oïl, tandis les Wisigoths occupent l'Espagne et le sud de la Gaule et seront à l'origine de la langue d'oc. Les Burgondes, de leur côté, occupent le sud-est du territoire. Clovis, fondateur du royaume franc, bat le dernier représentant romain à Soissons en 486 et se convertit au catholicisme. Il parle le *francique*, un dialecte germanique, langue qui fournira plus de 500 mots au futur français (y compris son nom), mais c'est la

langue des vaincus, le *roman* qui va peu à peu prévaloir. Cependant il est variable selon les régions : les gens du peuple sont tous unilingues et parlent l'une ou l'autre des 600 ou 700 dialectes romans en usage en Gaule.

La coexistence du roman et du francique explique peut être pourquoi les *Serments de Strasbourg* (842), faits entre les petits-fils de Charlemagne, qui se disputent l'Empire, sont écrits dans les deux langues : Charles le Chauve (823-877) et Louis le Germanique (806-876) se promettent mutuelle assistance contre les entreprises de leur frère Lothaire (795-855), possédé par l'esprit de conquête. Les signataires s'expriment dans la langue maternelle de l'autre. En tout cas ce document, qui nous est connu par un contemporain, Nithard, petit-fils de Charlemagne, est le premier texte écrit en langue romane (le futur français) et en langue germanique. Les historiens considèrent que les Serments de Strasbourg constituent l'acte de naissance du français. Le premier texte littéraire en français se nomme la *Séquence* (ou *Cantilène*) de *sainte Eulalie*. Il s'agit d'un poème de 29 vers composé vers 880 qui raconte le martyre de la sainte.

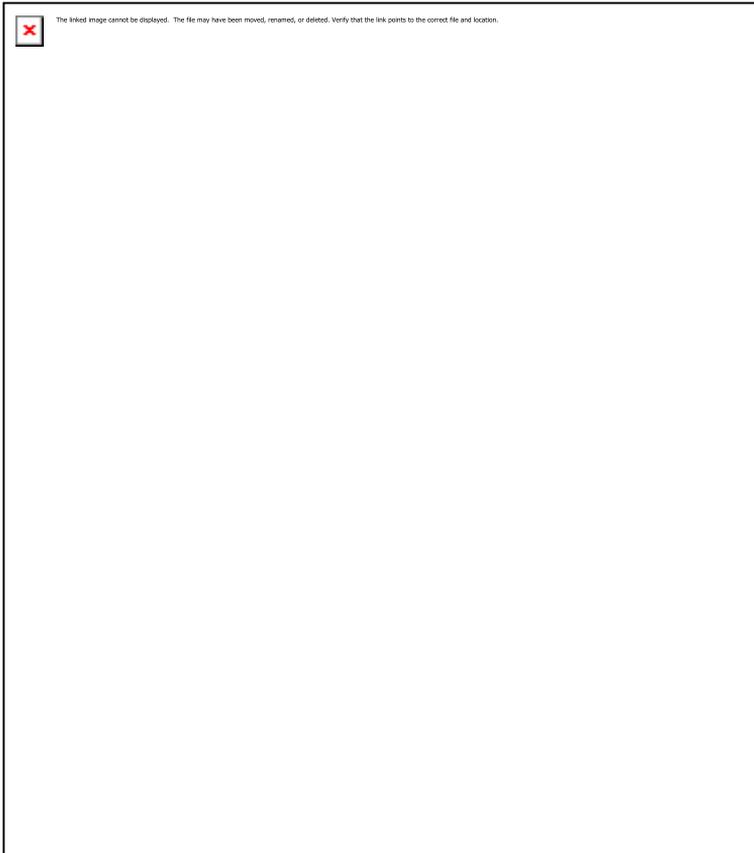
L'Évolution linguistique a la période gallo-romane

Les linguistes avancent le VIII^e siècle comme la date (théorique) indiquant le passage du latin au roman, mais il ne s'agit là que d'une moyenne. La langue latine, avec ses diverses composantes, n'a pas changé partout au même moment. Ces importantes transformations se sont étendues, selon les régions, de la fin de l'Empire romain jusqu'à la première moitié du IX^e siècle. On peut considérer que les locuteurs du nord de la Gaule ont pris conscience de la coexistence de deux entités distinctes: le latin et les parlers vernaculaires courants, les langues d'oïl, un terme inventé par l'écrivain florentin Dante qui, dans *De vulgari eloquentia* (1303-1304), classa les langues romanes d'après la façon de dire «oui» dans chacune d'entre elles: la langue d'oïl (le français»), la langue d'oc (l'occitan) et la langue de si (l'italien).

(Tout ce qui reste en Europe, en dehors de ceux-ci, parla une troisième langue, commune bien qu'aujourd'hui répartie en trois groupes: car les uns utilisent, comme particule affirmative, *oc*, les autres *oïl*, les autres *si*, autrement dit les Espagnols, les Francs et les Latins.)

On employait au singulier «langue d'oïl», car, à cette époque (IX^e - XII^e siècles), il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes. Durant tout le Moyen Âge, le mot «dialecte» ne fut jamais employé, seul le terme «patois» est attesté pour désigner un «parler incompréhensible» ou un comportement jugé grossier. Ce sens péjoratif est resté encore aujourd'hui pour désigner une «langue» hiérarchiquement inférieure.

La suprématie franque et la germanisation du roman rustique



Au cours des VI^e et VII^e siècles, les différents royaumes germaniques s'affaiblirent: les Ostrogoths furent conquis par les Romains d'Orient, puis par les Lombards; les Wisigoths éliminèrent les Suèves avant d'être exterminés à leur tour par les Francs au nord et par les Arabes en Espagne; les Vandales subirent le même sort en Afrique du Nord et les survivants furent islamisés. Finalement,

les Francs sortirent grands vainqueurs de ces affrontements en soumettant presque toute l'Europe romanisée à l'autorité de quelques monarques. **Clovis**, le roi des Francs (*rex Francorum*), combattit le dernier représentant de l'autorité romaine à Soisson en 486; il étendit ses états de la Loire jusqu'au Rhin, puis se convertit au catholicisme et reçut ainsi l'appui de ses sujets gallo-romans.

Clovis fut le premier roi à parler le germanique (et non plus le latin), plus précisément le francique (aujourd'hui appelé *ancien bas francique*), une situation qui ne prendra fin qu'avec Hugues Capet (en 987) dont le langue maternelle sera le «françois». Néanmoins, Clovis et ses soldats avaient une certaine connaissance du latin, car ils étaient familiers avec la discipline et l'administration romaines. Avec Clovis, commença la dynastie des Mérovingiens (< de Mérovée, le grand-père de Clovis et troisième roi franc, qui aurait vaincu Attila le 20 juin 451, grâce à une coalition).

La langue franque

Le nombre réduit des Francs (environ 5 %) par rapport à la population gallo-romane leur interdit d'imposer leur langue à tout le pays. Après une période de bilinguisme germano-latin, la plupart des colons francs se latinisèrent, mais pas l'aristocratie franque qui continua d'employer sa langue. Quant à de nombreux notables gallo-romains, ils apprirent la langue franque (ou francique) afin de communiquer avec les communautés franques installées dans le Nord-Est demeuré germanophone.



Seuls ces «irréductibles», habitant près de la frontière linguistique des langues romanes et des langues

germaniques, conservèrent leur langue francique. Aujourd'hui, quatre formes de francique sont parlées en Moselle (no 57): le *francique mosellan* (dans le pays de Nied); le *francique rhénan* (du bassin houiller jusqu'à l'Alsace); le *francique ripuaire*; le *francique luxembourgeois* (dans le pays thionvillois). Le francique parlé encore dans le nord-est de la France demeure donc un vestige linguistique des Francs qui ont fondé la France.

Lorsqu'on observe la géographie linguistique de l'Europe, on constate que l'ancien territoire de la Francie occidentale coïncide aujourd'hui avec une aire linguistique exclusivement romane (exception faite de la Bretagne et des provinces basques), soit les deux tiers de la France actuelle, ce qui prouverait l'assimilation de la langue franque. En revanche, l'ancienne Francie orientale a maintenu la langue franque, le francique, puisque ce territoire correspond aujourd'hui à des pays germaniques tels que l'Allemagne, l'Alsace, la Suisse alémanique et l'Autriche.

Dans l'ensemble du pays franc, les Francs romanisés avaient délaissé leur langue dès le VIII^e siècle, tandis

que l'aristocratie se vit dans l'obligation d'envoyer ses enfants à l'extérieur du pays pour leur faire apprendre la langue franque, qui n'était plus la *lingua franca* (au sens de «langue véhiculaire»).

Néanmoins, le francique des Francs a laissé des vestiges linguistiques dans la France d'aujourd'hui. Le francique mosellan (ou francique lorrain) fait partie des parlers franciques de l'Ouest et est parlé aujourd'hui par environ 400 000 locuteurs dans le département de la Moselle (no 57), notamment dans la région de Thionville. Quatre formes de francique sont parlées en Moselle: le *francique mosellan* (dans le pays de Nied); le *francique rhénan* (du bassin houiller jusqu'à l'Alsace); le *francique ripuaire*; le *francique luxembourgeois* (dans le pays thionvillois). N'oublions pas que cette région est coupée en deux par la frontière linguistique séparant les langues romanes et germaniques. Le francique lorrain ou francique de Lorraine demeure donc une sorte de reliquat des Francs qui ont fondé la France.

Si la plupart des Francs ont perdu leur langue dès le VIII^e siècle, ils ont en même temps exercé une influence profonde sur la langue rustique des populations locales,

et par conséquent, au français, en particulier dans le nord du pays franc.

La germanisation du roman rustique

La population gallo-romane (autochtone) parlait ce qu'on appelait à l'époque la «lingua romana rustica», c'est-à-dire la **langue romane rustique**, encore perçue dans la conscience populaire comme du «latin», un latin dit «vulgaire» (de *vulgus* : qui signifiait «peuple») bien différent de celui des siècles précédents. Affranchie de toute contrainte, favorisée par le morcellement féodal et soumise au jeu variable des lois phonétiques et sociales, cette langue romane dite rustique se développa spontanément sur son vaste territoire. Elle prit, selon les régions, des formes les plus variées. C'est ainsi que sortit du sol de l'ancienne Gaule romaine toute une floraison de parlers régionaux, subdivisés en dialectes (ou patois).

Pendant que le latin écrit restait intact, les langues néo-latines, qui allaient devenir le français, l'occitan, l'italien, l'espagnol, etc., se transformèrent lentement. C'est en ce sens qu'on emploie aujourd'hui l'expression «langues romanes»: issues du latin, elles se sont modifiées en

passant par le roman. Elles se sont distinguées de plus en plus pour devenir distinctes (français, espagnol, italien, etc.) tout en conservant de nombreux éléments communs. Mais quelque 400 à 500 ans sépareront le latin populaire du IV^e siècle du premier texte français (IX^e siècle) et encore davantage pour l'espagnol et l'italien. On peut consulter, d'une part, un tableau montrant une typologie historique des langues romanes, d'autre part, une carte des langues romanes. Dans le pays de Clovis, qui deviendra la France, la langue française n'existait pas encore. Elle ne sera attestée qu'au IX^e siècle et portait alors le nom de «langue rustique». C'est ainsi qu'elle était appelée lors du Concile de Tours en 813 qui la plaçait sur le même pied que la langue tudesque (*theotisca*) ou germanique.

Mais la cohabitation linguistique du francique et du roman rustique entraîna de profonds bouleversements linguistiques. Ces changements sont d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical. De fait, les Francs donnèrent au roman rustique de nouvelles tendances phonétiques en raison de leur accent nordique et de leur système vocalique («voyelles») dans lequel les voyelles longues s'opposaient aux brèves; cela portait les Francs à

prononcer les voyelles romanes beaucoup plus fortement que ne le faisaient les populations autochtones. Celles-ci se hâtèrent d'adopter les nouvelles prononciations qui étaient socialement très valorisées. Les phonèmes prononcés à la franque modifièrent totalement la langue gallo-romane.

L'Empire carolingien et la naissance du plus ancien français

Lorsque le royaume des Francs passa aux mains de **Charlemagne** en 760 (dynastie des Carolingiens), celui-ci entreprit la réimplantation de l'ancien Empire romain. Il y réussit presque en Occident: lui échappèrent la Grande-Bretagne et l'Espagne, qui demeurèrent respectivement aux mains des Anglo-Saxons et des Arabes. Ses tentatives pour réunir l'Empire d'Orient (appelé *Empire byzantin*) échouèrent. Lorsqu'il se fit couronner empereur du **Saint Empire romain germanique** — en latin: *Sacrum Romanorum Imperium Nationis Germanicae*; en allemand: *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation* — en décembre 799, son royaume s'étendait du nord de l'Espagne jusqu'aux

limites orientales de l'Allemagne actuelle, de l'Autriche et de la Slovénie.

L'unification politique réussie par Charlemagne ne dura pas assez longtemps pour que celui-ci impose dans tout son empire le francique rhénan, sa langue maternelle (et la langue locale de sa région de naissance), et probablement la langue courante à la cour carolingienne (mais en concurrence certaine avec le latin). Pour ce qui est du latin, l'époque de Charlemagne se remit aux études latines. Les clercs et les lettrés dévorèrent, copièrent massivement et pillèrent littéralement les classiques romains. Dans les faits, la population ne comprenait plus le discours de l'église ni celui du pouvoir royal.

Des centaines de mots latins ont été empruntés par les contemporains de Charlemagne, eux qui parlaient la langue romane rustique, mais n'écrivaient (pour ceux qui pouvaient le faire) qu'en latin d'église. Durant plusieurs siècles, les parlers romans furent rejetés au profit du latin classique (emprunts) et du latin ecclésiastique (écriture). Les rares lettrés pratiquaient une sorte de bilinguisme dans la mesure où ils parlaient la langue

romane rustique de leur région, communiquaient entre eux par le latin réappris et vénéré.

Le concile de Tours (813)

On sait que, lors du concile de Tours de 813, l'église catholique ordonna aux prêtres de faire leurs prêches de manière à ce que le peuple puisse les comprendre, car les fidèles ne comprenaient plus la langue des lettrés et des clercs. Ainsi, dans le canon 17, les évêques rassemblés par Charlemagne décidèrent que les homélies ne devaient plus être prononcées en latin, mais en «langue rustique romane» ou en «langue tudesque» afin qu'on puisse les comprendre.

Mais les termes utilisés pour désigner la langue des fidèles paraissent parfois ambigus. Ainsi, la «lingua romana rustica» pouvait être comprise comme étant la «langue romane rustique» ou la «langue romaine rustique», et la «lingua theodisca» comme la «langue germanique», le «francique» ou le «tudesque». Quelques décennies plus tard, Haito (décédé en 836), évêque de Bâle et conseiller de Charlemagne, dont le diocèse comprenait des communautés romanes et germaniques,

exigea que ses prêtres enseignent le *Pater* et le *Credo* «tant en latin qu'en langue barbare» (*tam latine quam barbarice*): (Il faut ordonner que l'oraison du Seigneur dans laquelle toutes les choses nécessaires à la vie humaine sont renfermées, et le symbole des apôtres dans lequel la foi catholique est renfermée toute entière, soient appris par tous, tant en latin qu'en langue barbare, afin que ce qu'ils disent par la bouche soit cru par le coeur et soit compris.)

Dans ce cas, on oppose la langue «latine» à la langue «barbare», sans qu'il ne soit question de la langue «romane» ou «rustique». Dans le vocabulaire des VI^e et VIII^e siècles, le mot *rusticus* signifiait «inculte» ou illettré». Plus précisément, la «langue romane rustique» correspondait au «latin des illettrés», ceux qui ne savaient ni lire ni écrire. En 858, l'évêque de Tours ordonna ce qui suit : «Que personne ne s'approche de la source baptismale s'il n'a pas compris, même dans sa langue, le *Notre Père* et le *Symbole*.» Quoi qu'il en soit, tous ces canons et *capitula* («capitulaires» ou lois des rois francs) ont été généralement d'interprétation plutôt délicate et il n'est pas surprenant que l'église ait maintenu son latin encore une bonne centaine d'années,

car on sait que les habitudes sont lentes à se modifier. Il faut aussi comprendre que la forme linguistique recommandée par le concile de Tours ne correspondait pas vraiment à la «langue vulgaire réelle» ou la «langue naturelle» du peuple, mais plutôt à la «langue intelligible» par le peuple. De plus, la «langue du peuple» devait se définir comme une sorte de compétence passive, du moins suffisamment pour permettre la compréhension, donc pas le dialogue, la communication étant unidirectionnelle. Ces considérations linguistiques témoignent éloquemment que les élites parlant le latin avaient conscience que la langue employée par le peuple au IX^e siècle n'était plus celle du VIII^e siècle et que la «traduction» en «latin d'illettrés» supposait désormais une norme linguistique différente.

Les Serments de Strasbourg (842)

A la mort de Charlemagne en 814, et après celle de son fils, Louis le Pieux en 840, ses petits-fils se disputèrent l'Empire: Lothaire (795-855), Pépin (803-838) et Louis (805-976), puis tardivement, d'un second lit, Charles (823-877). Finalement, **Charles dit le Chauve** et **Louis dit le Germanique** scellèrent une alliance contre leur frère aîné, **Lothaire**, par les *Serments de Strasbourg* (842).

Les *Serments de Strasbourg* sont réputés pour être les premiers textes rédigés en langue *vulgaire* (du latin *vulgus*: «peuple»). Le déroulement de l'événement et les serments sont présentés dans *l'Histoire des fils de Louis le Pieux*, dont le texte complet a été rédigé en latin par un conseiller et cousin de Charles II le Chauve, **Nithard** (790/800-844), celui-ci étant le fils de Berthe (v. 779-823), fille de Charlemagne, et du poète Angilbert surnommé l'«Homère de la cour». Bref, Nithard était le cousin de Lothaire, de Louis et de Charles. C'est le roi Charles de la Francie orientale, qui avait commandé cette oeuvre de propagande (une histoire qui impute les fautes de gouvernement à Lothaire) à son cousin afin de

voir fixer par écrit, pour la postérité, le récit des événements de son temps. Toutefois, ce texte de Nithard ne nous a été conservé que par une copie datée des environs de l'an 1000, c'est-à-dire postérieure de plus de cent cinquante ans à la rédaction originale.

Si le texte complet des *Serments de Strasbourg* fut écrit en latin, de courts extraits, qui devaient être lus en public, furent rédigés en deux versions: l'une en **roman** (proto-français) et l'autre en **germanique** ou tudesque (francique rhénan). Charles II le Chauve (roi de la Francie orientale) prononça le serment dans la langue des soldats de son frère, c'est-à-dire en francique rhénan; Louis II le Germanique (roi de la Francie occidentale) s'exprima en roman. Cet événement illustre aussi le mélange des langues qui avait cours à cette époque et la possibilité que les personnages influents (nobles, hauts fonctionnaires, grands commerçants, officiers, etc.) aient été généralement bilingues. Une telle situation d'échange linguistique signifie certainement que les deux langues vernaculaires étaient comprises par les aristocraties franques.

En langue romane

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresì fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

En langue tudesque

In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gehaltnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuizci indi mahd furgibit, so haldih thesan minan bruodher, soss man mit rehtu sinan bruher scal, in thiu thaz er mig so sama duo, indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the, minan uuillon, imo ce scadhen uuerdhen.

En français moderne

[Pour l'amour de Dieu et pour le salut peuple chrétien et notre salut à tous deux, à partir de ce jour dorénavant, autant que Dieu m'en donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère, comme on doit selon l'équité secourir son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je n'entrerais avec Lothaire en aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse lui être dommageable.]

Le traité de Verdun

Le traité de Verdun de 843 marqua le début de la dissolution de l'empire de Charlemagne, consacrant ainsi sa division qui s'avèrera définitive.



Le traité divisa en effet royaume de Charlemagne en trois états: Charles II (dit «le Chauve») reçut la partie ouest de l'Empire franc — la **Francie occidentale** à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône (ce qui deviendra la **France**) —, Louis I^{er} (dit «le Germanique»), la partie est — la **Francie orientale** ou

Germanie —, et Lothaire I^{er}, la partie du centre, la **Francie médiane** à l'est du Rhône, c'est-à-dire la *Lotharingie* (dont le nom se transformera plus tard en *Lorraine*), ainsi que la couronne impériale; le royaume de Lothaire s'étendait de la mer du Nord à l'Italie et englobait notamment la Bourgogne, les Pays-Bas et la Belgique actuels.

Charles II fut le premier «roi de France» — il parlait le francique rhénan —, mais son règne fut marqué par les premières incursions des Normands (856-861). Pendant qu'il guerroyait en Germanie, les Normands mettaient à feu et à sang les plus grandes villes de France (Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, etc.).

Après la mort de Lothaire (en 855), la Lotharingie s'affaiblit très rapidement et devint l'enjeu de rivalités incessantes entre la France et la Germanie. Ultérieurement, la Lotharingie fut séparée au profit du royaume de France (Flandre, Bourgogne, etc.) ou du Saint Empire romain germanique (rive gauche du Rhône, Provence, Savoie). En 875, Charles II cumula les titres de roi de la Francie occidentale (France) et d'empereur d'Occident, sans que la France ne soit

intégrée dans l'Empire germanique. Par la suite, chacun des royaumes (France, Germanie et Lotharingie) se morcela encore au gré des héritiers et des changements de régimes. Chaque morceau de l'ancien Empire germanique connut par la suite un destin distinct.

Le 29 février 888, le duc Eudes fut élu roi par ses pairs, les grands seigneurs de la Francie occidentale. Mais l'autorité royale déclina constamment en France, car les vassaux devinrent plus puissants que le roi. En effet, les princes y exerçaient le pouvoir politique de façon autonome. Celui du roi devint forcément limité: il ne jouait plus que le rôle d'arbitre au pouvoir plus symbolique que réel. Les guerres féodales se succédèrent pendant que l'Europe souffrait d'une économie des plus rudimentaires.

Quant à la Lotharingie, elle rassemblait des aires linguistiques germaniques au nord (Belgique flamande, Pays-Bas, Luxembourg) et romanes pour le reste (Belgique wallonne, ouest de la France, Suisse romande, Italie valdôtaine).

Les conséquences linguistiques

La dislocation de l'Empire de Charlemagne entraîna un grand nombre de conséquences qui eurent des incidences sur les langues: règne de la féodalité, qui morcela l'autorité royale; invasion des Normands en Angleterre, en France et en Italie; ère des croisades, qui fit découvrir l'Orient; toute-puissance de l'église de Rome, qui assujettit le monde chrétien. En même temps, deux grandes puissances firent leur entrée: l'islam turc, qui arrêta l'essor des Arabes, et l'expansion mongole dans toute l'Asie, fermée alors aux contacts internationaux. La société médiévale refléta un monde dans lequel l'information était rare, les communications difficiles et les échanges limités. C'est dans ce cadre peu favorable que naîtra bientôt la langue française.

La fragmentation linguistique (dialectalisation)

Etant donné que les contacts entre les régions et les divers royaumes wisigoth, ostrogoth, burgonde, alaman, vandale, etc., étaient devenus peu fréquents, les divergences linguistiques s'accrochèrent de plus en plus et donnèrent naissance à des idiomes romans distincts.

La *lingua romana rustica*, ou «langue romane rustique», parlée dans le nord de la France (royaume des Francs), devint différente de celle parlée dans le sud du pays et en Espagne (royaume des Wisigoths), de celle parlée en Italie (royaume des Ostrogoths), etc. A l'intérieur même des frontières de ce qui est aujourd'hui la France, la langue romane rustique prit des formes particulières, surtout entre le Nord et le Sud. La dialectalisation a dû progresser rapidement entre l'an 800 et l'an 1000, pour s'accroître encore davantage au cours du XII^e siècle et se poursuivre durant les siècles suivants.

En mai 1888, le philologue Gaston Paris (1839-1903), spécialiste des langues romanes, apportait ce commentaire au sujet de la langue romane dans une conférence intitulée «Les parlers de France», lors d'une réunion des Sociétés savantes:

(Si on avait demandé, il y a un millier d'années, à un habitant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie, de la Rhétie ou de la Mésie : «Que parles-tu ?», il aurait répondu, suivant son pays : «*romanz, romanzo, romance, roumounsch, roumeuns*», toutes formes variées d'un seul et même mot, l'adverbe *romanice*, qui

signifie «dans la langue des Romains». La langue que nous parlons, que parlent les autres peuples que je viens de nommer, est le *roman*, la langue des *Romani*, c'est-à-dire le latin ; c'est pour cela qu'on appelle ces peuples les peuples *romans*, leurs langues les langues *romanes*, et qu'il existe ou qu'il devrait exister entre eux un sentiment de solidarité et d'union remontant au temps où tous portaient avec orgueil ce nom qu'aujourd'hui ils ont oublié, sauf dans les Alpes et dans les Balkans.)

Là où les Francs ont été majoritaires, ils ont maintenu leur langue germanique, qui s'est par la suite transformée et fragmentée en un grand nombre de dialectes; là où ils ont été minoritaires, ils se sont rapidement assimilés et se sont romanisés. Dans la Francie occidentale, la langue «romane rustique» se transforme lentement avant de devenir du français, du picard, du normand, de l'artois, de l'orléanais, etc.

La démarcation du latin au roman

Il est difficile de décrire avec précision les langues parlées dans le nord de la France à cette époque, puisqu'il s'agissait de langues essentiellement orales.

Néanmoins, certains documents peuvent nous aider sur ce que pouvait être la langue de la période romane, appelée selon le cas *romanz*, *romant*, *lingua romana*, etc., ce qui témoignait que les locuteurs avaient conscience qu'ils ne parlaient plus le latin. Par exemple, les *Gloses de Reichenau*, vraisemblablement rédigées vers 750 dans le nord de la France, présentent un glossaire de mots romans interprétant des termes de la Vulgate, avec une traduction latine officielle, attestant par le fait même que le latin n'est plus compris. En voici quelques exemples rapportés par Frédéric Duval dans *Mille ans de langue française: histoire d'une passion*:

Latin biblique	Glose de 750	Français moderne
semel	una vice	une fois
ponatur	mittatur	mettre
optimos	meliores	meilleurs
in ore	in bucca	bouche
femur	coxa	cuisse
liberos	infantes	enfants

canere	cantare	chanter
pulcra	bella	belle
hiems	hibernus	hiver
cementarii	mationes	maçons

On ne peut que constater les ressemblances formelles entre la langue du VIII^e siècle et le français moderne (*bucca/bouche*, *infantes/enfants*, *bella/belle*, *hibernus/hiver*), et les différences par rapport au latin lui-même (*ore*, *liberos*, *pulcra*, *hiems*). Dans les rares documents écrits au cours de cette période romane, il faut toujours se rappeler que ces textes sont rédigés par des clercs ou des lettrés, lesquels ont tendance à reproduire les graphies connues du latin d'église. On ne saurait donc se baser sur de tels textes pour reproduire la langue orale qui, par surcroît, différait selon les régions. On sait néanmoins que la phonétique avait considérablement changé, que la grammaire s'était transformée, notamment avec l'apparition des articles et des prépositions, ainsi que l'élimination de quatre cas du latin (sur six). Le lexique apparaît de plus en plus sous une forme non savante (*bucca*, *infantes*, *bella*, etc.), non calquée sur le grec ou le latin classique (*ore*, *liberos*,

pulcra, etc.). La germanisation du gallo-roman fut non seulement considérable au plan phonétique, mais également au plan lexical.

La germanisation du roman

Il est probable que près d'un millier de mots germaniques se soient implantés dans la langue romane, mais seulement quelque 400 d'entre eux sont restés jusqu'à aujourd'hui. Contrairement aux mots provenant du latin vulgaire, les mots d'origine germanique peuvent être considérés comme de véritables emprunts. Évidemment, les mots empruntés par le roman vulgaire à l'ancien germanique, plus précisément le francique, reflètent le type de rapports ayant existé entre les Gallo-Romans et les Francs: il s'agit de contacts reliés à la guerre, l'agriculture, l'organisation sociale, la vie quotidienne, etc., bref, des mots qui concernent peu la science. La liste qui suit présente quelques-uns des termes franciques passés au roman, puis au français.

abandon	bûche	épieu	gars	jardin
agrafe	canif	équipe	gauche	laid
allemand	chambellan	escrime	gerbe	lice

anglais	chouette	étrier	germe	long
arquebuse	coiffe	étron	grappe	marais
attraper	convoi	faîte	gris	marcher
aulne	cotte	fauteuil	guêpe	maréchal
banc	crapaud	fauve	guérir	marquis
bande	cric	félon	guerre	mésange
baron	cresson	fief	guetter	osier
bâtiment	crotte	flamand	guide	poche
beignet	cruche	flanc	hache	rang
blanc	danser	flèche	haie	[re]garder
blason	dard	fourbir	hallebarde	riche
blé	déguerpier	fourreau	hameau	rôtir
bleu	déraper	franc	hanneton	saisir
blond	dérober	frapper	harde	saligaud
bois	échanson	froc	heaume	sarrau
bord	écharpe	gage	héberger	sénéchal
bordel	échevin	gain	héron	soupe
botte	éperon	gant	hêtre	taper
brandir	épervier	garçon	houx	tas

L'un des apports les plus insolites de l'ancien germanique (ou francique) a trait aux adjectifs de couleur. De fait, les linguistes s'expliquent encore mal

l'abandon de certaines couleurs latines. Ainsi, le français a conservé les termes latins qui ont donné les adjectifs *rouge* (< rubeus), *noir* (< niger), *vert* (< viridis), *jaune* (< galbinus), *violet* (< viola); mais il a perdu les termes *albus* (blanc mat), *candidus* (blanc brillant), *caeruleus* (bleu azur), *cyaneus* (bleu foncé), *caesius* (bleu-vert), *glaucus* (entre vert et bleu), *fuscus* (basané), *pullus* (brun foncé), *flavus* (jaune d'or), *fulvus* (or-brun), etc., lesquels ont été supplantés par des termes germaniques: *blanc* (< blank), *brun* (< blao), *gris* (< grîs), *blond* (< blund), *fauve* (< falw), etc.

La conscience linguistique des Gallo-Romans se transforma également. Alors qu'ils s'étaient toujours identifiés comme des «Romains», les habitants du pays franc, ceux du Nord en particulier, se considérèrent désormais comme des *Francs*. A partir du VIII^e siècle, le mot «Franc» ou plutôt *Franci* ne désignait plus les membres des communautés germanophones, mais bien les habitants de la «Gaule du Nord», par opposition aux habitants du Sud, les *Romani*. Le pays deviendra plus tard la «France» («le pays des Francs»), et sa langue nationale, le «françois» avant de devenir le français.

En ce sens, les Francs ont largement contribué à germaniser les langues néo-latines de la «Gaule du Nord» et de la Francie occidentale. Plus que pour toute autre langue romane issue du latin, les parlers du Nord s'éloignèrent de leur latinité primitive. C'est ce qui explique aujourd'hui que le français soit la moins «romane» des langues néo-latines (espagnol, occitan, italien, portugais, catalan, etc.).

L'état de la langue romane rustique

Il faut bien se rendre compte qu'une langue ne change pas du jour au lendemain, mais lentement durant des décennies ou des centaines d'années. De plus, cette transformation s'effectue de différentes façons, mais elle touche toujours la phonétique, le vocabulaire, puis la grammaire. Or, ce sont les transformations phonétiques qui ont fait passer le latin au roman, puis le roman au français. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'en faire une brève description.

Au I^{er} siècle, le latin possédait un système vocalique de cinq voyelles simples, mais chacune de ces voyelles pouvaient être longues ou brèves, la durée étant un trait

phonologiquement pertinent. Quant au système consonantique, il comprenait 18 phonèmes. À part la lettre [h], toutes les consonnes écrites se prononçaient en latin classique, et ce, peu importe leur place (initiale, médiane, finale) dans le mot.

Le phonétisme roman

Dans la langue gallo-romane, le phonétisme du latin fut radicalement modifié. De façon générale, on peut affirmer que les consonnes latines ont subi des modifications relativement mineures, surtout lorsqu'on les compare aux modifications survenues aux voyelles.

Les consonnes

Les principales transformations consonantiques sont les suivantes: la disparition du *-m* final de l'accusatif latin, la disparition du [h] et sa réintroduction germanisante, le maintien des consonnes en position forte et leur affaiblissement en position faible par la palatalisation. Soulignons aussi que la langue romane avait introduit les constrictives dentales [θ] et [ð] comme en anglais dans *thing* et *this*, probablement sous l'influence du francique.

Notons que les scribes des plus anciens textes écrits en «françois», par exemple, les *Serments de Strasbourg* (842) et la *Vie de saint Alexis* (vers 1045), ont tenté par la graphie de rendre compte des sons [θ] et [δ]; on trouve dans les *Serments* la graphie *dh* (p. ex., *aiudha*, *cadhuna*) pour [δ], alors que dans la *Vie de saint Alexis* les lettres *th* servent parfois à identifier le son [θ] (*espethe*, *contrethe*).

Dans les textes romans, la lettre *h* était employée dès le V^e siècle pour signaler l'aspiration dans certains mots d'origine francique comme *honte*, *haine*, *hache*, *hair*, *hêtre*, *héron*. etc. Or, la lettre *h* continuait de s'écrire en latin classique, mais elle ne correspondait à aucune prononciation dans la langue parlée; c'était tout au plus une affectation due à un héritage de mots empruntés au grec. C'est ainsi qu'on a distingué les mots dont l'*h* initial est dit «aspiré» de ceux dont l'initiale est une voyelle ou un [h] «non aspiré», c'est-à-dire qu'ils ne permettent ni liaison ni élision. On ignore le degré d'aspiration qui se faisait sentir à l'époque romane, mais on croit que cette prononciation, si elle était significative à l'origine, a diminué plus tard pour disparaître au cours de l'ancien français.

Les voyelles

L'évolution des voyelles latines a été beaucoup plus complexe que celle des consonnes. Les voyelles ont connu des transformations considérables et leur évolution fait appel à des règles de phonétique combinatoire un peu difficiles à assimiler pour tout non-spécialiste. Ainsi, le traitement subi par les voyelles sera différent selon que la voyelle est dans une syllabe dite accentuée (ou *tonique*) ou dans une syllabe dite inaccentuée (ou *atone*). Un fort accent d'intensité, parce qu'il concentre l'énergie articulatoire sur la syllabe accentuée, peut provoquer indirectement l'affaiblissement des voyelles inaccentuées. La syllabe accentuée se trouve en position de force; elle aura tendance à rester accentuée en latin vulgaire et en roman, voire à demeurer intacte:

[a] > [è] devant une consonne: **mare** > **mer**;

[e] > [è] devant une consonne: **ferru** > **fer**

[i] en syllabe libre > intact: **ni-du** > **nid**

[i] en syllabe entravée > intact: **vil-la** > **ville**

[o] > [ou] : **corte** > **cour**

Ce ne sont là que quelques exemples qui ne rendent pas compte de toutes les règles de la phonétique combinatoire, mais il s'agit ici de ne donner qu'une notion.

Lorsqu'une voyelle latine est dite *atone*, c'est qu'elle ne porte pas l'accent tonique. Parce que les voyelles atones se trouvent dans une position de faiblesse articulatoire, elles vont subir un affaiblissement généralisé en roman. Les **voyelles initiales** sont en position de force et c'est la raison pour laquelle elles vont se maintenir davantage. Les voyelles [i], [u] et [a] sont particulièrement résistantes, probablement parce qu'elles sont ou très ouvertes ou très fermées, ce qui suppose une plus grande dépense articulatoire; par contre, les voyelles [o] et [e] subissent des altérations.

[i] > se maintient

[u] > se maintient

LIBERARE > livrer

LUCORE > leur

CICONIA > cigogne

FUMARE >

fumer

[a] > se maintient

[o] > u

VALERE > valoir

VOLERE >

vouloir

SALUTE > salut

DOLERE >

douleur

Toutes les **voyelles finales** disparurent (entre les VI^e et VIII^e siècles), sauf [a] qui devient un [ë] sourd avant de devenir un [è] muet dans la langue parlée.

[a] > [ë] : **CANTA** > chantë > il chante

ROSA > rozë > roz (rose)

[e] : **CANTARE** > cantar > chanter

[i] : **MURI** > mur

[o] : **CANTO** > chant

[u] : **BONU** > buen > bon-n > bon

Il y a aussi les voyelles situées à l'avant-dernière syllabe (la pénultième), qui disparaissent (entre le IV^e et le VII^e siècle), car elles sont en position de faiblesse:

VETULU > vètlo > vèklo > vjèj > vieille

FEMINA > femna > fèmë > fam-më > fam (femme)

FRIGIDU > freit > frèt > frwa (froid)

TABULA > tablë (table)

Encore une fois, il ne s'agit ici que de quelques exemples.

Le roman a connu aussi un processus de diphtongaison (deux voyelles prononcées en une seule émission) qui n'a affecté que les voyelles [e] et [o]. La première manifestation de ce phénomène remonterait au III^e ou au IV^e siècle et serait lié aux invasions germaniques.

[e:] > [ie] : pedem > *piede > pied

[ɔ] > [u] : bovem > *buye > boeuf

La langue romane a connu une seconde diphtongaison au VI^e et au VII^e siècle, qui s'est produite dans certaines conditions:

[e:] > [ie] : melius > *miejlus > mieux

[ɔ] > [i] : nocte > *nijdet > nuit

Ce sont là les seules diphtongues de la période romane, mais, quelques siècles plus tard, l'ancien français développera de nombreuses autres diphtongues.

N'oublions pas qu'il s'agit là d'une évolution couvrant près de dix siècles. Une description couvrant une si longue période répartie en quelques lignes ne peut que tronquer la description historique. C'est pourquoi cette brève présentation ne saurait être exhaustive, car elle ne tient pas compte de toute l'évolution du phonétisme latin. Néanmoins, elle reflète la complexité de l'évolution du phonétisme latin qui est devenu le roman, la langue mère du français.

Une grammaire simplifiée

Le latin était une langue à **déclinaison**, qui variait selon le genre du substantif. On comptait trois genres (le masculin, le féminin et le neutre) et cinq types de déclinaison différents: type I (*Terra, -ae*), type II (*Dominus, -i*), type III (*Miles, militis*), type IV (*Senatus, senatu:s*), type V (*Res, rei*). De plus, dans chaque type de déclinaison, les cas étaient au nombre de cinq: nominatif, accusatif, génitif, datif, ablatif. Cinq

déclinaisons, six cas et trois genres, cela signifiait plus de 90 flexions pour les seuls noms; dans le cas des adjectifs, on en comptait six types distribués en deux classes, pour un total de 216 flexions. Noms et adjectifs formaient donc au moins 306 flexions.

Lors de la période romane, on passa à trois types de déclinaison et à seulement deux cas (le cas sujet et le cas objet), en plus de perdre le neutre absorbé par le masculin. La langue romane a donc grandement simplifié le nombre de flexions nominales, en passant de 90 à 12.

Le latin possédait à l'origine trois genres, le masculin, le féminin et le neutre, et deux nombres, le singulier et le pluriel. De façon générale, la marque du genre se trouvait en latin dans la désinence des noms et des adjectifs, c'est-à-dire dans leur terminaison. Dans l'évolution du latin au roman, les marques du genre ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Pour simplifier la description, indiquons seulement les grandes tendances suivantes:

- 1) La déclinaison féminine en -as a donné des mots du genre féminin en français: rosam > rose / rosas > roses.
- 2) Les pluriels neutres latins en -a ont également donné des mots au féminin en français: folia > feuille; arma > arme; labra > lèvre.
- 3) Les mots masculins latins en -is sont devenus masculins en français: canis > chien; panis > pain; rex/regis > roi; pes/pedis > pied.
- 4) Les noms latins terminés en -er> sont aussi devenus masculins: pater > père; frater > frère; liber > livre; magister > maître.

Pendant la période romane, le latin a perdu le neutre qui a été absorbé par le masculin; par exemple, *granum* > *granus* > *grain* (masc.). Du neutre latin, *granum* et *lactis* (lait) sont passés au masculin en français; du masculin latin, *floris* (fleur) est passé au féminin en français; par contre, *gutta* (goutte) et *tabula* (table) sont restés au féminin; mais *burra* (bure) a conservé le féminin du latin pour passer au masculin lorsqu'il a désigné le «bureau» en français.

Le vocabulaire

Le patrimoine lexical a aussi évolué en roman et ces mots font aujourd'hui partie de la préhistoire du français. Il s'agit d'un certain nombre de «reliques gauloises», mais aussi de mots constituant le fonds latin lui-même, auxquels il faut ajouter les emprunts grecs passés au latin et, bien sûr, ceux que le roman a emprunté au francique (cf. le no 3.2).

Les «reliques gauloises»

Le français n'a jamais emprunté de mots directement de la langue gauloise. C'est plutôt le latin qui a emprunté un certain nombre de mots gaulois à l'époque des conquêtes romaines. Une fois adoptés par les Romains, les mots gaulois ont continué d'évoluer comme des mots latins que le roman a assimilé par la suite. Aujourd'hui, seul l'historien de la langue peut en reconnaître les origines celtiques.

Ce fonds gaulois est certes le plus ancien, mais c'est aussi le plus pauvre. Moins d'une centaine de mots (probablement environ 80) sont parvenus jusqu'à nous. Ils concernent des termes désignant des végétaux, des

animaux, des objets de la ferme, etc. En voici une liste non exhaustive:

alouette < alauda	bruyère < bruco	lieue < leuga
arpent < arepennis	cervoise < cervesia	lotte < lotta
balai < banatto	char < carru	mouton < multo
benne < benna	charpente <	quai < caio
barde < bard	carpentu*	sapin < sappus
boisseau < bosta	charrue < carruca*	soc < soccos
bouc < bucco	chêne < cassanus	suie < sudia
boue < bawa	cloche < cloc	talus < talo
bouleau <	druide < druida	valet < vasso
betulubriser <	galet < gallos	vassal < gwas
brissim	jarret < garra	

Le fonds gréco-latin

Le fonds latin correspond en premier lieu à la masse du vocabulaire hérité du «latin vulgaire», c'est-à-dire à l'ensemble des mots d'origine latine qui ont subi une transformation phonétique entre les IV^e et IX^e siècles. C'est le fonds proprement originel de la langue, celui qui provient du latin parlé populaire. A partir d'un examen

des dictionnaires modernes, on peut estimer ce fonds roman à environ 12 000 mots hérités de cette époque.

Le fonds roman comprend également les mots du **latin classique**, c'est-à-dire du latin qui était surtout utilisé par les nobles et les écrivains, mais aussi des emprunts techniques du gaulois, du grec et du germanique déjà intégrés au latin vulgaire. Certaines nouveautés méritent d'être signalées: les nombreux changements de sens, l'abondance de dérivations diminutives et le grand nombre de provincialismes hérités du latin vulgaire.

Toute cette période concerne la préhistoire du français, car il s'agit de l'histoire du latin au roman, une langue aux multiples variétés qui prendra des formes différentes selon qu'elle était parlée au nord ou au sud du territoire gallo-romain. Comme toujours, ce sont des événements politiques et militaires qui finiront par assurer la disparition du latin et l'émergence des langues romanes, lesquelles donneront naissance au français, à l'occitan, à l'espagnol, etc. Les périodes de bouleversements ont entraîné des changements linguistiques, alors que les périodes plus calmes ont permis à la langue de «digérer» ses transformations. Bref, l'état de la langue reflète

toujours l'état de la société, que ce soit sous le régime féodal pendant la période de consolidation du pouvoir royal, pendant la Révolution française ou au cours de la période moderne ou contemporaine.

L'Ancien français

(IX^e - XIII^e siècle)

Les caractéristiques principales du régime féodal furent le morcellement et la fidélité. Afin de s'assurer la fidélité de ses vassaux, un suzerain (seigneur) accordait à chacun d'eux un fief (une terre) qui leur servait de moyen de subsistance; en retour, les vassaux s'engageaient à défendre leur seigneur en cas d'attaque extérieure. Quelles furent les conséquences politiques de ce système? Le morcellement du pays et la constitution de grands fiefs, eux-mêmes divisés en une multitude de petits fiefs; les guerres entre seigneurs étaient très fréquentes parce qu'elles permettaient aux vainqueurs d'agrandir leur fief. Chacun vivait par ailleurs relativement indépendant dans son fief, sans contact avec l'extérieur. Dans un tel système, la monarchie demeurait à peu près sans pouvoir.

La naissance du français

On situe la naissance du français vers le IX^e siècle, alors qu'il faut attendre le X^e ou le XI^e siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan.

Mais ce français naissant n'occupait encore au IX^e siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, **dans le Nord**, diverses variétés d'oïl: le françois dans la région de l'Ile-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit.

A cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'église» appelé alors le «latin des lettrés» et communiquaient entre eux par cette langue.

Dans le Sud, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe plutôt qu'aux Francs. Les variétés

d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle, sauf dans la toponymie. Dès le X^e siècle, le catalan se différençia de l'occitan par des traits particuliers; en même temps, le basque était parlé dans les hautes vallées des Pyrénées.

Quant aux langues franco-provençales (*voir le texte de Manuel Meune à ce sujet*) du **Centre-Est**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Bref, à l'aube du X^e siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires d'oïl, d'oc et franco-provençale étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

L'avènement des Capétiens

En mai 987, Louis V, le roi carolingien de la Francie occidentale était décédé subitement dans un accident de chasse en ne laissant aucun héritier direct. Le 1^{er} juin, les grands seigneurs du royaume se réunir à Senlis pour élire un successeur au trône de la Francie occidentale. L'aristocratie franque élit **Hugues I^{er}** qui fut sacré quelques jours plus tard, le dimanche 3 juillet 987, dans la cathédrale de Noyon. Il fut surnommé aussitôt le «roi à chape» en raison de son titre d'abbé laïc qu'il détenait dans les nombreuses «chapes» ecclésiastiques — la chape (la «capa» ou cape) étant le manteau à capuchon que portaient les abbés —, d'où le terme *Capet*.

Avant d'être couronné «roi des Francs» (*rex Francorum*), Hugues I^{er} était un puissant seigneur respecté; il était comte de Paris, comte d'Orléans, duc des Francs et marquis de Neustrie (nord-ouest de la France sans la Bretagne), et possédait de nombreuses seigneuries laïques et abbayes (Saint-Martin-de-Tours, Marmoutier, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis). Ses alliances familiales avaient favorisé son élection comme «roi des Francs» par l'aristocratie: il était frère

d'Othon (duc de Bourgogne), beau-frère de Richard (duc de Normandie), et gendre de Guillaume III Tête d'étaupe (duc d'Aquitaine), depuis son mariage en 970 avec la princesse Adélaïde, la fille de Guillaume III.

C'est avec l'avènement de **Hugues Capet** (en **987**) que le premier roi de France (encore désigné comme le «roi des Francs») en vint à parler comme langue maternelle la langue romane vernaculaire (plutôt que le germanique), ce qui sera appelé plus tard comme étant le *françois* ou *françoys* (prononcé [franswè]).

Dans le système féodal de l'époque, la France était dirigée par une vingtaine de seigneurs territoriaux, descendants de fonctionnaires ou de guerriers carolingiens, qui détenaient des pouvoirs considérables parfois supérieurs à ceux du roi, comme ce fut le cas, par exemple dans le Nord, avec les comtes de Flandre et les ducs de Normandie, à l'est avec les ducs de Bourgogne et, au sud, avec les ducs d'Aquitaine. En raison des invasions étrangères, ces seigneurs avaient obtenu du roi de vastes territoires en échange de leurs services. La légitimité de Hugues Capet était alors relativement fragile. Par exemple, lorsqu'il s'opposa à son vassal

Adalbert de Périgord qui refusait de lever le siège de Tours, le roi lui demanda : «Qui t'as fait comte?» Et le vassal de lui répondre: «Qui t'as fait roi?»

Hugues I^{er} sera le fondateur de la dynastie des Capétiens et s'appuiera sur des règles d'hérédité, de primogéniture (priorité de naissance) et d'indivisibilité des terres domaniales. C'est donc Hugues Capet qui remplaça la monarchie élective en vigueur sous les derniers Carolingiens en une monarchie héréditaire. D'ailleurs, Hugues Capet avait fait élire et sacrer son fils aîné Robert quelques mois après sa propre élection, soit le 25 décembre 987. La dynastie des Capétiens réussit à renforcer ainsi l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Contrairement aux rois précédents qui transportaient leur capitale d'une ville à l'autre, les Capétiens se fixèrent à Paris.

Le premier « roi de France »

Ce n'est qu'en 1119 que le roi **Louis VI le Gros** (qui régna de 1108 à 1137), un descendant de Hugues Capet, se proclama, dans une lettre au pape Calixte II «roi de France» (*rex Franciai*), plus précisément «roi de la

France», non plus des Francs, et «fils particulier de l'église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot *France*. D'où le mot **français** (et «françois» ou «françoys»). En réalité, c'est le mot *françois* ou *françoys* (prononcé [franswè]) qui était attesté à l'époque, le mot *francien* ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour faire référence au «français de l'Ile-de-France» du XIII^e siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Mais il faut aussi considérer qu'au début du XIII^e siècle le terme *françois* ou *françoys* désignait autant la langue du roi que le parler de l'Ile-de-France ou même toute autre variété d'oïl (picard, champenois, normand, etc.). Autrement dit, la notion de «françoys» recouvrait une réalité linguistique encore assez floue. Les mots *France*, *Franc* et *françoys* étaient souvent utilisés de façon interchangeable, que ce soit pour désigner le pays, le pouvoir ou la langue du pouvoir.

Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Chaque village ou chaque ville eut son parler distinct: la langue évolua partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'**ancien**

français correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui : les **langues d'oïl** au nord, les **langues d'oc** au sud, le **franco-provençal** en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et dans l'actuelle Suisse romande. L'une des premières attestations de l'expression *langue d'oc* est attribuée à l'écrivain florentin Dante Alighieri (1265-1321. Dans son *De Vulgari Eloquentia* («De l'éloquence vulgaire») rédigé vers 1305 en latin, celui-ci classait les trois langues romanes qu'il connaissait d'après la façon de dire *oui* dans chacune d'elles (par exemple, *oïl*, *oc*, *si*), d'où la distinction «langue d'oc» (< lat. *hoc*) au sud et «langue d'oïl» (< lat. *hoc ille*) au nord, pour ensuite désigner les parlars italiens (*si* < lat. *sic*). Le célèbre Florentin distinguait dans leur façon de dire «oui» les trois grandes branches des langues romanes (issues du latin) connues: «Nam alii Oc; alii Oil, alii Si, affirmando loquuntur, ut puta Yispani, Franci et Latini», ce qui signifie «les uns disent *oc*, les autres *oïl*, et les autres *si*,

pour affirmer, par exemple, comme les Espagnols, les Français et les Latins».

Bien que le français («françoys») ne soit pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le porta en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. La propagation de cette variété linguistique se trouva favorisée par la grande mobilité des Français: les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessèrent en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys».

Cette langue «françoise» du Moyen Âge ne paraît pas comme du «vrai français» pour les francophones du XXI^e siècle. Il faut passer par la traduction, tellement cette langue, dont il n'existe que des témoignages écrits

nécessairement déformés par rapport à la langue parlée, demeure différente de celle de notre époque. Les étudiants anglophones des universités ont moins de difficultés à comprendre cet ancien français que les francophones eux-mêmes, la langue anglaise étant bien imprégnée de cette langue! Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de *La vie de saint Alexis*. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI^e siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

L'expansion du français en Angleterre

Au cours du X^e siècle, les rois furent souvent obligés de mener une vie itinérante sur leur petit domaine morcelé et pauvre. Incapable de repousser les **envahisseurs vikings** (ces «hommes du Nord» — *Northmans* — venus de la Scandinavie), Charles III le Simple leur

concéda en 911 une province entière, la Normandie. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte cédait au chef Rollon le comté de Rouen, qui deviendra le duché de Normandie. En échange, Rollon s'engageait à bloquer les incursions vikings menaçant le royaume des Francs et demeurait vassal du roi et devenait chrétien en 912 en la cathédrale de Rouen sous le nom de Robert (Robert I^{er} le Riche).

L'assimilation des Vikings

Les Vikings de Normandie, comme cela avait été le cas avec les Francs, perdirent graduellement leur langue scandinave, le **vieux norrois** apparenté au danois. Dans leur duché, désormais libérés de la nécessité de piller pour survivre, les Vikings devinrent sédentaires et fondèrent des familles avec les femmes du pays. Celles-ci parlaient ce qu'on appellera plus tard le normand, une langue romane qu'elles ont apprise naturellement à leurs enfants. On estime que le langue des Vikings, encore vivante à Bayeux au milieu du X^e siècle, n'a pas survécu bien longtemps au-delà de cette date. Autrement dit, l'assimilation des vainqueurs vikings s'est faite rapidement et sans trop de problèmes. L'héritage linguistique des Vikings se limite à moins d'une

cinquantaine de mots, presque exclusivement des termes maritimes: *cingler, griller, flâner, crabe, duvet, hauban, hune, touer, turbot, guichet, marsouin, bidon, varech, homard, harfang, etc.*

Moins d'un siècle après leur installation en Normandie, ces anciens Vikings, devenus des Normands, prirent de l'expansion et partirent chercher fortune par petits groupes en Espagne en combattant les Maures aux côtés des rois chrétiens du Nord (1034-1064), ainsi qu'en Méditerranée, en Italie du Sud et en Sicile, jusqu'à Byzance, en Asie mineure et en «Terre Sainte» lors des croisades. Partout, les Normands répandirent le français hors de France.

Les prétentions à la couronne anglaise

De plus, le duc de Normandie devint plus puissant que le roi de France avec la conquête de l'Angleterre. Rappelons que les Normands étaient depuis longtemps en contact avec l'Angleterre; ils occupaient la plupart des ports importants face à l'Angleterre à travers la Manche. Cette proximité entraîna des liens encore plus étroits lors du mariage en 1002 de la fille du duc Richard

II de Normandie, Emma, au roi Ethelred II d'Angleterre. A la mort d'Edouard d'Angleterre en 1066, son cousin, le duc de Normandie appelé alors Guillaume le Bâtard — il était le fils illégitime du duc de Normandie, Robert le Magnifique, et d'Arlette, fille d'un artisan préparant des peaux — décida de faire valoir ses droits sur le trône d'Angleterre.

C'est par sa parenté avec la reine Emma (décédée en 1052) que Guillaume, son petit-neveu, prétendait à la couronne anglaise. Selon les anciennes coutumes scandinaves, les mariages dits en normand à la *danesche manere* («à la danoise») désignaient la bigamie pratiquée par les Vikings implantés en Normandie et, malgré leur conversion officielle au christianisme, certains Normands avaient plusieurs femmes. Or, les enfants nés d'une *frilla*, la seconde épouse, étaient considérés comme parfaitement légitimes par les Normands, mais non par l'église. Autrement dit, Guillaume n'était «bâtard» qu'aux yeux de l'église, car il était légalement le successeur de son père, Robert le Magnifique (v. 1010-1035).

La bataille de Hastings (14 octobre 1066)

Avec une armée de 6000 à 7000 hommes, quelque 1400 navires (400 pour les hommes et 1000 pour les chevaux) et... la bénédiction du pape, Guillaume II de Normandie débarqua dans le Sussex, le 29 septembre, puis se déplaça autour de Hastings où devait avoir lieu la confrontation avec le roi Harold II. Mais les soldats de Harold, épuisés, venaient de parcourir 350 km à pied en moins de trois semaines, après avoir défait la dernière invasion viking à Stamford Bridge, au centre de l'Angleterre, le 25 septembre 1066.

Le 14 octobre, lors de la bataille de Hastings, qui ne dura qu'une journée, Guillaume réussit à battre Harold II, lequel fut même tué. Le duc Guillaume II de Normandie, appelé en Angleterre «William the Bastard» (**Guillaume le Bâtard**), devint ainsi «William the Conqueror» (**Guillaume le Conquérant**). Le jour de Noël, il fut couronné roi en l'abbaye de Westminster sous le nom de **Guillaume I^{er} d'Angleterre**.

Les nouveaux maîtres et la langue

Le nouveau roi s'imposa progressivement comme maître de l'Angleterre durant les années qui suivirent. Il évinça la noblesse anglo-saxonne qui ne l'avait pas appuyé et favorisa ses barons normands et élimina aussi les prélats et les dignitaires ecclésiastiques anglo-saxons en confiant les archevêchés à des dignitaires normands. On estime à environ 20 000 le nombre de Normands qui se fixèrent en Angleterre à la suite du Conquérant. Par la suite, Guillaume I^{er} (1066-1087) exerça sur ses féodaux une forte autorité et devint le roi le plus riche et le plus puissant d'Occident. Après vingt ans de règne, l'aristocratie anglo-saxonne était complètement disparue pour laisser la place à une élite normande, tandis qu'il n'existait plus un seul Anglais à la tête d'un évêché ou d'une abbaye. La langue anglaise prit du recul au profit du franco-normand.

Guillaume I^{er} d'Angleterre et les membres de sa cour parlaient une variété de français appelé aujourd'hui le *franco-normand* (ou *anglo-normand*), un «français» teinté de mots nordiques apportés par les Vikings qui avaient, un siècle auparavant, conquis le nord de la

France. A partir de ce moment, le mot *normand* perdit son sens étymologique d'«homme du Nord» pour désigner un «habitant du duché de Normandie». La conséquence linguistique de Guillaume le Conquérant fut d'imposer le franco-normand, considéré comme du «françois» plus local, dans la vie officielle en Angleterre. Alors que les habitants des campagnes et la masse des citadins les plus modestes parlaient l'**anglo-saxon**, la noblesse locale, l'aristocratie conquérante, ainsi que les gens d'église et de justice, utilisaient oralement le **franco-normand**, mais le clergé, les greffiers, les savants et les lettrés continuaient pour un temps d'écrire en **latin**.

Le **françois de France**, pour sa part, acquit également un grand prestige dans toute l'Angleterre aristocratique. En effet, comme tous les juges et juristes étaient recrutés en France, le «françois» de France devint rapidement la langue de la loi et de la justice, sans compter que de nombreuses familles riches et/ou nobles envoyaient leurs enfants étudier dans les villes de France.

Le premier roi de la dynastie des Plantagenêt, Henri II, du fait de son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en

1152, englobait, outre l'Irlande et l'Ecosse, plus de la moitié occidentale de la France. Bref, Henri II gouvernait un royaume allant de l'Ecosse aux Pyrénées: c'était la plus grande puissance potentielle de l'Europe. Par la suite, Philippe Auguste reprit aux fils d'Henri II, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, la majeure partie des possessions françaises des Plantagenêt (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Aquitaine, Limousin et Bretagne).

A ce moment, toute la monarchie anglaise parlait «français», et ce, d'autant plus que les rois anglais épousaient uniquement des princesses françaises (toutes venues de France entre 1152 et 1445). Il faut dire aussi que certains rois anglais passaient plus de temps sur le continent qu'en Grande-Bretagne. Ainsi, Henri II passa 21 ans sur le continent en 34 ans de règne.

Lorsque, en 1259, Henri III d'Angleterre renonça officiellement à la possession de la Normandie, la noblesse anglaise eut à choisir entre l'Angleterre et le Continent, ce qui contribua à marginaliser le franco-normand au profit, d'une part, du français parisien, d'autre part, de l'anglais.

La langue du roi de France

Au cours du XII^e siècle, on commença à utiliser le «françois» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, ce fut la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développa l'administration royale avec la nomination des baillis dans le nord du pays, des sénéchaux dans le Sud.

Mais c'est au XIII^e siècle qu'apparurent des oeuvres littéraires en «françois». A la fin de ce siècle, le «françois» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en françois), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. évidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Ile-de-France (région de Paris) où les dialectes locaux continuaient de subsister.

Lorsque **Louis IX** (dit «saint Louis») accéda au trône de France (1226-1270), l'usage du «françois» de la Cour avait plusieurs longueurs d'avance sur les autres parlers en usage. Au fur et à mesure que s'affermissait l'autorité royale et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain, particulièrement sur les autres variétés d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles.

De fait, après plusieurs victoires militaires royales, ce *françois* prit le pas sur les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Nord avant d'apparaître dans le Sud. A la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui allait assurer un prestige certain à sa langue, que l'on appelait encore le *françois*.

A l'époque de l'ancien français (*françois*), les locuteurs semblent avoir pris conscience de la diversité linguistique des parlers du nord de la France. Comme les parlers d'oïl différaient quelque peu, ils étaient généralement perçus comme des variations locales d'une même langue parce que de village en village chacun se

comprenait. Thomas d'Aquin (1225-1274), théologien de l'église catholique, donne ce témoignage au sujet de son expérience: «Dans une même langue [*lingua*], on trouve diverses façons de parler, comme il apparaît en français, en picard et en bourguignon; pourtant, il s'agit d'une même langue [*loquela*].» Cela ne signifie pas cependant que la communication puisse s'établir aisément. De plus, les jugements de valeur sur les «patois» des autres étaient fréquents. Dans le *Psautier de Metz* (ou *Psautier lorrain*) rédigé vers 1365, l'auteur, un moine bénédictin de Metz, semble déplorer que les différences de langage puisse compromettre la compréhension mutuelle:

En françois d'époque

(Et pour ceu que nulz ne tient en son parler ne rigle certenne, mesure ne raison, est laingue romance si corrompue, qu'a poinne li uns entent l'aulture et a poinne puet on trouver a jour d'ieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcier en une meismes meniere, mais escript, ante et prononce li uns en une guise et li aulture en une aulture.)

En traduction

[Et parce que personne, en parlant, ne respecte ni règle certaine ni mesure ni raison, la langue romane est si corrompue que l'on se comprend à peine l'un l'autre et qu'il est difficile de trouver aujourd'hui quelqu'un qui sache écrire, converser et prononcer d'une même façon, mais chacun écrit, converse et prononce à sa manière.]

Conon de Béthune (v. 1150-1220) est un trouvère né en Artois et le fils d'un noble, Robert V de Béthune. Il a participé aux croisades et a tenu à son époque un rôle politique important. Il doit surtout sa renommée aux chansons courtoises qu'il a écrites. Lors d'un séjour à la cour de France en 1180, il chanta ses oeuvres devant Marie de Champagne et Adèle de Champagne, la mère du roi Philippe Auguste. Le texte qui suit est significatif à plus d'un titre, car Conon de Béthune oppose deux «patois», le picard d'Artois et le «françois» de l'Ile-de-France:

**La roine n'a pas fait ke cortoise,
Ki me reprint, ele et ses fieux, li rois,**

**Encor ne soit ma parole françoise;
Ne child ne sont bien appris ne cortois,
Si la puet on bien entendre en françois,
S'il m'ont repris se j'ai dit mots d'Artois,
Car je ne fui pas norris à Pontoise.**

**[La reine ne s'est pas montrée courtoise,
lorsqu'ils m'ont fait des reproches, elle et le roi, son
fils.**

**Certes, mon langage n'est pas celui de France,
mais on peut l'apprendre en bon français.**

**Ils sont malappris et discourtois
ceux qui ont blâmé mes mots d'Artois,
car je n'ai pas été élevé à Pontoise.]**

Si le poète considère que ses «mots d'Artois» constituent une variante légitime du français, le roi et la reine estiment que l'emploi des picardismes est une façon de ne pas respecter le bon usage de la Cour et qu'il faut adopter une langue plus proche de celle du roi, ce qu'on appelle alors le «langage de France», c'est-à-dire la «langue de l'Ile-de-France». Déjà à cette époque, les

parlers locaux sont perçus de façon négative. Dans le *Tournoi de Chauvency* écrit en 1285, le poète **Jacques Bretel** oppose le «bon françois» au «valois dépenaillé» (*walois despannei*):

Lors commença a fastroillier
 Et le bon fransoiz essillier,
 Et d'un walois tout despannei
 M'a dit: «Bien soiez vos venei,
 Sire Jaquemet, volontiers.»

[Il commença alors à baragouiner
 et à massacrer le bon français,
 dans un valois tout écorché
 il me dit: «Soyez le bienvenu,
 Monsieur Jacquemet, vraiment!»]

Dans d'autres textes, on parle du «langage de Paris». Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils témoignent éloquemment que le «françois» parlé à la Cour du roi et à Paris jouissait dans les milieux aristocratiques d'un prestige supérieur aux autres parlers. Ainsi, la norme linguistique choisie devient progressivement le

«françois» de l'Ile-de-France qui se superposa aux autres «langages», sans les supprimer. Mais il faut faire attention, car la langue nationale qui commence à s'étendre au royaume de France n'est pas le «langage de Paris», plus précisément le parler des «vilains», c'est-à-dire celui des manants, des paysans et des roturiers, mais c'était le «françois» qui s'écrivait et qui était parlé à la Cour de France, donc la variété cultivée et socialement valorisée du «françois». Voici un témoignage intéressant à ce sujet; il provient d'un poème biblique (1192) rédigé par un chanoine du nom de **Evrat**, de la collégiale Saint-Etienne de Troyes:

Tuit li languages sunt et divers et estrange

Fors que li languages franchois:

C'est cil que deus entent anchois,

K'il le fist et bel et legier,

Sel puet l'en croistre et abregier

Mielz que toz les altres languages.

[Toutes les langues sont différentes et étrangères

si ce n'est la langue française;

c'est celle que Dieu perçoit le mieux,

car il l'a faite belle et légère,

**si bien que l'on peut l'amplifier ou l'abrégé
mieux que toutes les autres.]**

Selon ce point de vue, le «françois» est ni plus ni moins de nature divine! C'est la plus belle langue, après le latin, et après le grec et l'hébreu, les trois langues des Saintes écritures. Mais ce français c'était également le «françois» de l'**Administration royale**, celui des baillis et des sénéchaux, qui devaient être gentilshommes de nom et d'armes, ainsi que de leurs agents (prévôts, vicomtes, maires, sergents, forestiers, etc.). Ce personnel administratif réparti dans toute la France exerçait au nom du roi tous les pouvoirs: ils rendaient la justice, percevaient les impôts, faisaient respecter la loi et l'ordre, recevaient les plaintes des citoyens, etc. Ces milliers de fonctionnaires — déjà 12 000 vers 1500 — étaient bilingues et pouvaient s'exprimer dans un «françois» assez normalisé. Près du tiers des commis de l'Etat se trouvait à Paris, que ce soit au Parlement, à la Chambre des comptes, à la Chancellerie, à la Cour du trésor, à la Cour des aides, etc. A la fin du Moyen Âge, on trouvait partout en France des gens pouvant se faire comprendre en «françois». Dans son *Esclaircissement de la langue francoyse* écrit en anglais (1530), **John**

Palsgrave apporte ce témoignage: «Il n'y a pas non plus d'homme qui ait une charge publique, qu'il soit capitaine, ou qu'il occupe un poste d'indiciaire, ou bien qu'il soit prédicateur, qui ne parle le parfait françois, quel que soit son lieu de résidence.» D'ailleurs, dès 1499, une ordonnance royale exigeait que les sergents royaux sachent lire et écrire le «françois».

Tous ces gens écrivaient et produisaient en français des actes, procès-verbaux, comptes, inventaires, suppliques, pétitions, etc. C'est ainsi que la bureaucratisation a pu jouer un rôle primordial dans l'expansion de la «langue du roi». A partir du XII^e siècle, on s'est mis à écrire des chansons de geste, des chansons de trouvère, des fabliaux, des contes, des ouvrages historiques, des biographies de saints, des traductions de la Bible, etc., le tout en «françois du roi». Avec l'apparition de l'imprimerie dès 1470 en France, le français du roi était assuré de gagner la partie sur toute autre langue dans le royaume.

En même temps, les paysans qui constituaient quelque 90 % de la population, continuaient de pratiquer leur langue maternelle régionale. Parfois, des mots du

«françois» pouvaient s'implanter dans leur vocabulaire, mais sans plus. Dans les écoles, on enseignait le latin, quitte à passer par le «françois» ou le patois pour expliquer la grammaire latine. Avec le temps, les écoles des villes se mirent à enseigner la langue françoise. A la fin du Moyen Âge, la majorité des citadins pouvait lire le «françois», sans nécessairement l'écrire. Dans les campagnes, l'analphabétisme régnait, mais beaucoup de paysans pouvaient lire en «françois» des textes simples comme des contrats de mariage, des testaments, des actes de vente, des créances, etc.

Résumé

On peut dire qu'au Xe siècle, les rois de France parlaient le francique. En 987, Hugues Capet fut élu et couronné roi du petit royaume d'Île-de-France, centré autour de Paris, Orléans et Senlis. Il fut le premier souverain à ne savoir s'exprimer qu'en langue vernaculaire romane, et à avoir besoin d'un interprète pour comprendre la langue d'origine germanique. En 1119 le roi Louis VI (qui régna de 1108 à 1137) se proclama, dans une lettre au pape Calixte II, « roi de la France », non plus « roi des Francs », et aussi « fils particulier de l'Église romaine ». C'est le premier texte où il est fait référence au mot *France*. D'où le mot *français*, en réalité *françois* à l'époque, nommé *francien* par les romanistes de la fin du XIXe siècle, ou encore *ancien français* selon la terminologie actuelle.

À l'avènement de Louis IX (saint Louis, 1226) l'unification linguistique par l'*ancien français* était prépondérante, même s'il n'était pas uniformément répandu. On ne le parlait qu'à Paris et dans sa région, berceau historique de ce dialecte de la langue d'oïl qui deviendra au fil des siècles la source principale de notre

français actuel, ainsi qu'en province au sein des classes aristocratiques. Le latin, lui, s'était réfugié dans les églises, où il était devenu la langue liturgique, et dans les universités, où la création lexicale était permanente : c'est ainsi que le latin médiéval continua à féconder le français.

Le Moyen français

Avec les XIV^e et XV^e siècles, s'ouvrit une période sombre pour la France, qui sombra dans un état d'anarchie et de misère. C'est l'une des époques les plus agitées de l'histoire de ce pays au point de vue sociopolitique: guerre de Cent Ans avec l'Angleterre, guerres civiles, pestes, famines, etc.

Hors de France, l'Église était compromise par des abus de toutes sortes et des désordres scandaleux, qui lui firent perdre son crédit, pendant que l'Empire ottoman mettait fin à l'Empire romain d'Orient. Évidemment, la langue française — ainsi que le latin — allait subir les contrecoups de ces bouleversements. La période du moyen français sera avant tout une période de transition, c'est celle qui allait permettre le passage de l'ancienne langue au français moderne.

L'emploi du français dans les actes officiels

Dès l'époque de **Philippe le Bel** (1268-1314), on avait commencé à employer plus ou moins régulièrement le «françois» au lieu du latin dans les actes officiels, dans les parlements régionaux et à la chancellerie royale.

Ainsi, dès 1300, dans le Nord, il s'était constitué une langue administrative et judiciaire qui faisait déjà concurrence au latin: la *lingua gallica*. Cependant, on employait la *lingua occitana* en Occitanie, mais après 1350 l'administration royale expédiera de plus en plus des actes rédigés en «françois». À cette époque, les ouvrages des juristes romains et des philosophes grecs furent traduits en «françois», en même temps que naissait une littérature comique ou satirique plus adaptée à un public moins instruit. Quant aux savants, clercs et autres lettrés, à défaut de franciser leur latin, ils continuaient de latiniser leur français, mais le moyen français allait aussi mettre un frein aux latiniseurs, ceux qu'on a appelé les «escumeurs du latin».

Cela étant dit, le «françois de France» était déjà employé en Angleterre dans les actes et les documents royaux. Le plus ancien manuel de «françois», le *Traite sur la langue françoise*, a été composé par un Anglo-Normand, Walter de Bibbesworth, entre 1240 et 1250. Il était destiné aux nobles anglais, qui avaient déjà des notions de «françois» et désiraient parfaire leurs connaissances dans cette langue.

Les enfants de l'aristocratie anglaise durent apprendre le «françois», probablement jusque vers le milieu du XIV^e siècle. Par exemple, dans ses célèbres *Contes de Canterbury* écrits vers 1380, **Geoffrey Chaucer** (v. 1343-1400) met en scène une prieure qui s'efforce d'avoir les belles manières de la haute société anglaise en parlant le «françois»:

Elle avait pour nom Dame Églantine,
 Chantait à merveille hymnes et matines
 Qu'elle entonnait savamment par le nez.
 Elle parlait un françois des plus raffinés,
 Le françois qu'on apprend à Stratford-atte-Bow
 Car elle ignorait du françois de Paris le moindre mot.

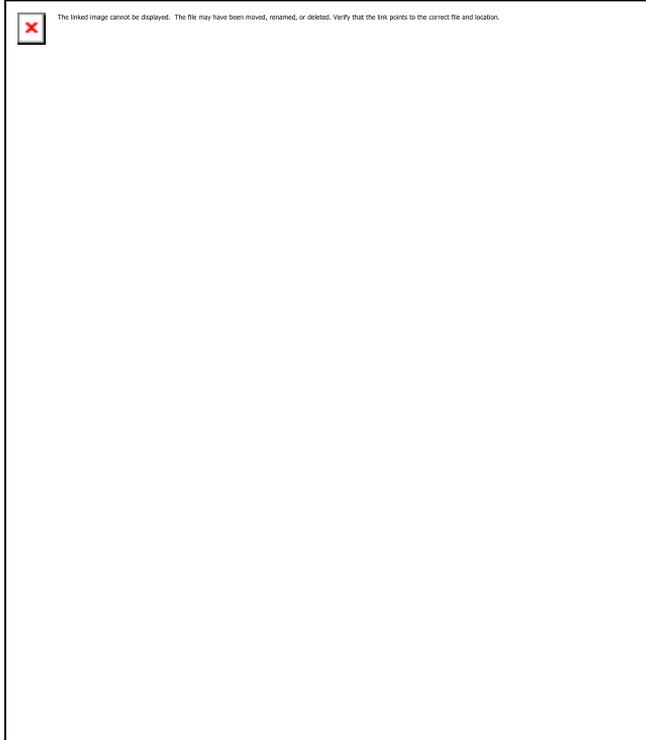
La ville de Stratford-atte-Bow était située près de Londres et on y apprenait le «françois d'Angleterre». À l'époque, il existait en Angleterre deux types de langue française: l'un correspondait à une **langue vernaculaire** parlée spontanément, sans égard à la langue écrite, alors que l'autre était une **langue seconde** qu'on allait apprendre en France. Sinon, il fallait se contenter du «français d'Angleterre», moins prestigieux. En même temps, il se développa en Angleterre une série de

traductions françaises de traités spécialisés, que ce soit sur la médecine, les mathématiques ou la religion.

Les conséquences de la guerre de Cent Ans

Avant la Peste noire de 1348, la France comptait 25 millions de citoyens, soit près du tiers de tous les Européens. Compte tenu de la division linguistique entre le Nord (langues d'oïl) et le Sud (occitan), le français était déjà la langue la plus parlée en Europe au milieu du XIV^e siècle. Divers facteurs vont favoriser la progression du français en France, mais en limiter l'expansion en Angleterre.

En 1328, le dernier des Capétiens (Charles IV) mourut sans héritier. Le roi d'Angleterre fit valoir ses droits à la succession au trône de France, mais Philippe VI de Valois (qui régna de 1328 à 1350) fut préféré par les princes français (1337).



C'est alors que deux rois de langue française, Philippe VI de Valois et Édouard III d'Angleterre, se disputèrent le royaume de France à partir de 1337, mais la guerre s'éternisa jusqu'en 1453: ce fut la **guerre de Cent Ans**, qui évolua en d'innombrables petites guerres, lesquelles s'éternisèrent pour en déclencher d'autres, sans fin.

On peut décrire cette longue guerre comme une sempiternelle série de campagnes militaires, entrecoupée de trêves et de traités de paix. Mais cette guerre de Cent Ans affaiblit la monarchie française, qui perdit plusieurs

provinces (Bretagne, Normandie, Guyenne, Gascogne, etc.) au profit de l'Angleterre. La défaite française de Poitiers en 1356, alors que le roi Jean II le Bon fut capturé, offrit à la monarchie anglaise la Guyenne, la Gascogne et une grande partie du Poitou. Après une nouvelle défaite française à Azincourt (1415), les Anglais, avec l'aide de leurs alliés bourguignons, prirent Paris et s'installèrent en Île-de-France, en Normandie et en Bretagne. La carte de gauche illustre jusqu'à quel point le royaume de France était «grugé» par les prétentions du roi d'Angleterre, qui devint d'autant plus puissant que les Bourguignons étaient ses alliés contre la France.

Puis les interventions du connétable Du Guesclin (1320-1380) sous Charles V, et plus tard de Jeanne d'Arc (1412-1431) sous Charles VII redonnèrent définitivement l'avantage au roi de France; ce dernier reprit progressivement Paris (1436), la Normandie (1450), la Guyenne (1453), etc.

La France paya très cher sa victoire sur les Anglais pour récupérer son territoire. Les guerres ravagèrent le pays tout entier et ruinèrent l'agriculture, occasionnant la

famine et la peste, décimant le tiers de la population. La noblesse elle-même perdit près des trois quarts de ses effectifs, permettant ainsi aux bourgeois enrichis par la guerre d'acheter des terres et de s'anoblir. La vieille société féodale se trouva ébranlée et un nouvel idéal social, moral et intellectuel commença à naître.

L'éviction du français d'Angleterre

La guerre de Cent Ans contre les Anglais fit naître un fort sentiment nationaliste, tant en France qu'en Angleterre. Paradoxalement, c'est en pleine guerre de Cent Ans contre les Français que les Anglais choisirent une devise en français («Honi soit qui mal y pense», avec un seul *n*) pour l'ordre de la Jarretière officiellement appelé *Ordre très Noble de la Jarretière* (en anglais: *The Most Noble Order of the Garte*).

En réaction contre la France, le *Statute of Pleading* du Parlement anglais reconnut dans un texte rédigé *en français* l'**anglais** comme langue unique des tribunaux, mais dans les faits le français restera une langue employée jusqu'en 1731, malgré la déclaration du Parlement de 1362, qui décidait de faire de l'anglais la

langue juridique du pays. Voici un extrait de la déclaration de 1362 rédigé en «français d'Angleterre» (et en traduction française contemporaine):

Le texte dit clairement que le français était une langue méconnue dans le royaume et que «le roi a ordonné et établi que toute plaidoirie soit plaidée, exposée, défendue et jugée en langue anglaise, et qu'elle soit enregistrée et transcrite en latin». La même année, c'est donc en anglais que le chancelier ouvrit les séances du Parlement, mais le changement de langue ne se fit pas instantanément, au contraire. Les résultats parurent sans doute décevants, car ce ne fut qu'une vingtaine d'années plus tard, soit à partir de 1386, que les registres et débats du Parlement furent rédigés en anglais; qui plus est, le français continua d'être utilisé avec l'anglais jusque vers 1430. Par la suite, le français perdit graduellement la place privilégiée qu'il avait dans l'enseignement. À partir de 1349, l'université d'Oxford dispensa son enseignement en anglais, alors qu'auparavant c'est en français que se faisait l'enseignement universitaire. On commença à enseigner l'anglais dans quelques «grammar schools», puis toutes les écoles finirent par suivre le mouvement. Néanmoins, les manuels utilisés

pour le commerce, par exemple à l'université d'Oxford, furent rédigés en français jusqu'au milieu du XV^e siècle.

Après la défaite d'Azincourt (1415), le traité de Troyes (1420) reconnut Henry V d'Angleterre comme héritier du royaume de France. Mais Henry V fut le premier roi d'Angleterre à utiliser l'anglais dans les documents officiels; il écrivit son testament en anglais. Le français continua d'être employé oralement à la cour anglaise, car la plupart des reines d'Angleterre venaient de France. Henry V avait épousé Catherine de Valois, fille du roi de France Charles VI. Quant aux Français, s'ils étaient instruits, ils n'écrivaient plus en français dialectal, c'est-à-dire dans les langues d'oïl, mais en français ou en latin.

C'est la linguiste Henriette Walter qui affirme dans son livre *Honni soit qui mal y pense* que, sans l'intervention de Jeanne d'Arc, les Anglais restés en partie francophones auraient pu adopter définitivement le français et transporter plus tard cette langue dans les futurs États-Unis d'Amérique et ailleurs. Même s'il ne s'agit là que d'une hypothèse, les chances du français de s'implanter en Angleterre auraient été incontournables. Ou bien le duc de Bourgogne ou bien le roi d'Angleterre

aurait occupé le trône de France en lieu et place des Valois; or, ces deux prétendants parlaient le français. Ayant conservé la moitié de leurs terres en France, les «rois-anglais-de-langue-maternelle-française» n'auraient certainement pas eu cette réaction anti-française qu'ils ont développée par la suite, une fois «boutés hors de France». Autrement dit, la conquête de la France par les Anglais aurait assuré la pérennité du français en Angleterre grâce à la fusion des deux royaumes. Dans ce cas, le français aurait certainement dominé sur l'anglais. Par la suite, la répartition mondiale des langues aurait aujourd'hui une toute autre apparence.

La progression du français en France

Mais en France même, le français avait pris de l'expansion. Les vastes opérations militaires et les conquêtes territoriales dans la «France anglaise» avaient diffusé le «français» dans toute la France. Le brassage des populations et des troupes avaient favorisé l'emploi du «français» dans toutes les classes de la société, même dans le Sud, car l'intervention du roi en Occitanie avait accéléré la francisation de cette partie du royaume. En 1490, Charles VIII (1470-1498) prescrivit une

ordonnance pour imposer l'usage du «langage François» ou «maternel»:

L'objectif était de limiter l'emploi du latin et favoriser la langue maternelle, soit le «françois» soit la langue locale. Quelque cinquante ans plus tard, François I^{er}, dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), reprendra à peu près les mêmes termes, ce qui signifiait aussi que les ordonnances royales précédentes n'avaient pas été très efficaces.

À partir du milieu du XV^e siècle, le français comme langue administrative s'introduisit partout en Occitanie, sauf à Avignon, qui servait alors de résidence pour les papes. Au milieu du XV^e siècle, si les divers parlements régionaux de Toulouse (1444), de Bordeaux (1462) et d'Aix-en-provence (1501) continuaient de rédiger leur arrêts en latin, ils tenaient leurs registres en français. Dans la pratique, l'occitan demeurait la seule langue parlée dans la vie quotidienne des gens, sauf pour ceux qui pratiquaient le droit, ainsi que les clercs, les ecclésiastiques, certains marchands et des nobles, qui tous devaient s'exprimer aussi en français.

Le prestige de l'Université de Paris avait attiré non seulement un auditoire couvrant toute la France, mais également un auditoire international, car au milieu du XIV^e siècle près de la moitié des étudiants venaient hors de France. Les pèlerinages dans les grands sanctuaires de la chrétienté (Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle) avaient même contribué à la diffusion du «françois» hors de France. De plus, les oeuvres littéraires françaises, comme les chansons de geste et les romans, étaient diffusées en Angleterre, mais aussi en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie.

Rappelons que le «françois» n'était encore parlé que par une faible partie de la population en France. Ce sont dans les villes que l'on entendait parler cette langue, notamment à Paris (env. 300 000 habitants), Rouen (env. 45 000), Orléans (20 000), Reims (env. 10 000), Dijon, Lyon, etc. Paris était devenue vers 1550 la plus grande ville du monde chrétien d'Europe, ce qui fait que la langue «françoise» parisienne ne pouvait que rayonner dans tout le pays, sinon ailleurs en Europe. Mais, dans le reste du pays, on continuait de parler le breton en Bretagne, le flamand et le francique dans le Nord-Est, le savoyard en Savoie (alors un État

indépendant), le catalan dans le Roussillon, le basque dans le Béarn, etc. Au cours de cette période, la population paysanne, qui constituait 90 % de la nation, n'avait pas besoin d'autre langue pour communiquer que le *patois*.

Certaines villes de France vivaient un bilinguisme assez généralisé, quasi impensable aujourd'hui. Ainsi, la ville de Lyon s'était développée grâce à une importante immigration venue d'Italie; on y trouvait une communauté italophone (toscan) avec ses marchands, ses banquiers, ses prêtres, etc. Dans une ville comme Bayonne (Béarn), le basque, le gascon, le françois et l'espagnol étaient partout utilisés. À Bordeaux, c'étaient le gascon, le françois (ou françoys) et l'anglais. Dans la plupart des villes portuaires, on pouvait entendre toutes sortes de langues.

L'état du moyen français

Cette longue période d'instabilité politique, sociale et économique favorisa un mouvement de «relâchement linguistique».

Une langue simplifiée

Tout le système de l'ancien français se simplifia. Les nombreuses diphtongues et triptongues disparurent, se réduisant à des voyelles simples dans la langue parlée. Les «lettrés» de l'époque réagirent en exigeant de conserver des graphies qui ne correspondaient plus à la langue orale; seule la langue écrite conserva les traces de la prononciation de l'époque précédente dans des mots comme *oiseau*, *peau*, *fou*, *fleur*, *coeur* et *saoul*. On eut aussi tendance à restituer des consonnes doubles disparues en ancien français (p. ex., *belle* pour *bele* d'après le latin *bella*, *flamme* pour *flame* d'après *flamma*, etc.). Pour lutter contre les confusions dues, à l'initiale des mots, à l'alternance entre la lettre [u] et [v] dans la graphie, on ajouta un [h] initial, ce qui permit de distinguer des mots tels que *huis* de *vis*, *huître* de *vitre*, etc. Plus tard, au XVI^e siècle, on introduisit la cédille

pour distinguer la lettre [c] prononcée [k] de celle [c] prononcée [s], ainsi que les accents tels que à, â, ê, ô. L'orthographe se compliqua, malgré les efforts de certains pour la rationaliser. On observe aussi l'effritement des consonnes finales (par exemple *grand* prononcé antérieurement *gran-ntt* devint *gran*) et la contraction des mots (*serment* pour *serement*). Il n'en demeure pas moins que l'orthographe commença à se fixer, comparativement à l'ancien français, tout en se compliquant en même temps, et ce, malgré les efforts de certains pour la rationaliser.

La déclinaison issue du latin et réduite à deux cas en ancien français tomba également, favorisant ainsi une stabilisation de l'ordre des mots dans la phrase (sujet + verbe + complément); les prépositions et les conjonctions se développèrent beaucoup, ce qui rendit la phrase plus complexe. Les conjugaisons verbales se régularisèrent et se simplifièrent. Par rapport à l'ancien français, de nombreux mots disparurent, notamment les termes locaux.

Afin de se faire une idée des différences entre l'ancien français et le moyen français, on peut comparer ces

transcriptions des Serments de Strasbourg, l'un étant une graphie du XI^e siècle (ancien français), l'autre, celle du XV^e siècle (moyen français):

Ancien français (XI^e siècle)

**Por dieu amor et por del crestien poeple
et nostre comun salvement,
de cest jorn en avant, quan que Dieus saveir
et podeir me donct,
si salverai jo cest mien fredre Charlon,
et en aiude, et en chascune chose,
si come on par dreit son fredre salver deit,
en ço que il me altresi façet,
et a Londher nul plait onques ne prendrai,
qui mien vueil cest mien fredre Charlon
en dam seit.**

Moyen français (XV^e siècle)

**Pour l'amour Dieu et pour le sauvement du chrestien
peuple et le nostre commun,
de cest jour en avant, quan que Dieu savoir
et pouvoir me done,
si sauverai je cest mien frere Charle,**

et par mon aide et en chascune chose,
 si comme on doit par droit son frere sauver,
 en ce qu'il me face autresi,
 et avec Lothaire nul plaid onques ne prendrai,
 qui, au mien veuil, à ce mien frere Charles
 soit à dan.

Une langue écrite latinisante

Si la langue parlée était laissée à elle-même, il n'en fut pas ainsi pour la langue écrite. L'orthographe française demeurait encore très proche du latin, même si linguistiquement le français s'en est considérablement écarté. On peut même parler de «latin francisé».

En revanche, il existe peu de textes rédigés en français populaire, mais en voici un exemple trouvé dans le **Journal d'un Bourgeois de Paris** (de l'année 1416) écrit par un notable membre de l'Université:

Les pauvres gens mangeaient ce que les pourceaux ne daignaient manger: ils mangeaient trognons de choux sans pain, ni sans cuire, les herbettes de champ sans pain et sans sel. Bref il était si cher temps que peu de ménagers de Paris mangeaient leur soûl de pain; car de

chair ne mangeaient-ils point, ni de fèves, ni de pois; que verdure, qui était merveilleusement chère.

Les traits les plus marquants du moyen français concernent le lexique et l'orthographe. Le français se répandit de plus en plus en France et gagna des positions réservées naguère au latin, mais celui-ci prit sa revanche en envahissant la langue victorieuse.

Dès le XIII^e siècle, le latin savant faisait son apparition dans le vocabulaire français, mais, au XIV^e siècle, ce fut une véritable invasion de latinismes. Au terme de ce siècle, les emprunts au latin devinrent tellement nombreux que les termes français parurent ensevelis sous la masse des latinismes. Un grand nombre de ces mots ne connut qu'une existence éphémère (*intellectif; médicinale, suppécliter*), mais d'autres réussirent à demeurer (*déduction, altercation, incarcération, prémisse*). Ce vaste mouvement de latinisation (ou de relatinisation) commença au milieu du XIV^e siècle et allait se poursuivre jusqu'au milieu du XVI^e siècle. On peut la considérer comme l'un des faits marquants de toute l'histoire du français.

Il faut voir, dans cette période du français, l'influence des clercs et des scribes instruits et puissants dans l'appareil de l'État ainsi que dans la vie économique de la nation. Ces gens, imprégnés de latin, éblouis par les chefs-d'oeuvre de l'Antiquité et désireux de rapprocher la langue parlée, c'est-à-dire celle des «ignorants», de celle représentant tout l'héritage culturel du passé, dédaignèrent les ressources dont disposait alors le français. Si les latiniseurs avaient été formés à la philologie romane, ils auraient sans doute habillé les mots «à la mode romane» (ou vulgaire: «peuple»), mais ce ne fut pas le cas.

Ces «écumeurs de latin», comme on les a appelés, connurent un succès retentissant auprès des grands de ce monde, qui leur prodiguèrent maints encouragements. Ces érudits latiniseurs transcrivirent et/ou traduisirent les textes anciens en les accommodant à l'état du français. Ce faisant, ils éloignèrent la langue française de celle du peuple: ce fut le début de la séparation (ségrégation?) entre la langue écrite et la langue parlée. Le français perdit la prérogative de se développer librement, il devint la chose des lettrés, des poètes et des grammairiens.

Autrement dit, il convient d'user non pas de «termes légers à entendre», mais souvent de «mots propres de la science qui ne soient communément entendus ni connus de chacun». Oresme professait ainsi que plus les termes étaient difficiles et rares, mieux ils convenaient à des écrits savants.

En supposant que 20 millions de Français étaient des sujets du roi, on peut penser que quelque 40 000 d'entre eux savaient lire et que le tiers (presque tous les clercs) de cette mince fraction trouvait l'occasion de lire les textes que nous avons aujourd'hui sous la main. On peut estimer que pas plus d'un cinquantième de la population pouvait pratiquer ce français écrit.

Le français s'est développé librement entre les IX^e et XIV^e siècles, mais le XV^e siècle annonce déjà l'époque du «dirigisme linguistique», caractéristique du français qui va suivre. Durant ce temps, en 1452, l'Empire romain d'Orient (Byzance) était envahi par Memeth II, empereur ottoman (avec un seul canon, le premier de l'histoire), et Constantinople devenait Istanbul. La population fut massacrée et les églises, transformées en mosquées.

Résumé

Les linguistes nomment *moyen français* la langue parlée à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance. À partir de Philippe le Bel (1268-1314), on s'est mis à employer le français pour les actes officiels, dans les parlements régionaux et la chancellerie royale. L'événement historique le plus important à cet égard fut l'ordonnance royale de François Ier en 1539, dite ordonnance de Villers-Cotterêts. Cet édit, signé par le roi éponyme de la langue du royaume dans son château de Villers-Cotterêts, imposait, dans deux de ses articles, le français comme langue administrative au lieu du latin. Le droit devait désormais être écrit en français ce qui constituait une décision importante pour l'unification du royaume et le renforcement du pouvoir central. Le même édit obligeait les curés de chaque paroisse à tenir un registre des naissances : ce fut le début de l'état civil. Cette mesure royale fit ainsi du français la langue de l'État, mais elle n'était point dirigée contre les parlers locaux, juste contre le latin d'Église, ce qui concernait également l'enseignement de la Sorbonne, peuplée d'ecclésiastiques. L'Église résista obstinément à cette réforme.

La Renaissance est la période de l'avènement de l'imprimerie, laquelle contribua de façon importante à la diffusion du français : il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français plutôt qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs en cette langue. Il semble d'ailleurs que les lettrés laissèrent aux typographes le soin d'écrire le français comme ils le jugeaient bon, et donc de fixer l'orthographe. Le XVI^e siècle est également celui de l'apparition des dictionnaires imprimés, qui vont contribuer à fixer la langue.

Les membres de la Pléiade, sous la conduite de Joachim Du Bellay, qui signa en 1549 une *Défense et illustration de la langue française*, constatèrent que la langue française était pauvre et non adaptée à l'expression poétique. Ils décidèrent de l'enrichir par la création de néologismes issus du latin, du grec et des langues régionales. Ils jouèrent indiscutablement un rôle dans la maturation du français.

Après le foisonnement, vient le temps de la rigueur classique annoncée en avant-première par François de Malherbe (1555-1628). Poète mais aussi grammairien, il est le champion de la rigueur, de la pureté et de la clarté.

Il veut fixer la langue française dans sa forme parfaite.
« Enfin Malherbe vint... » écrit Boileau en hommage à son œuvre.

La Renaissance

L'affirmation du français au XVIe siècle

Le XVI^e siècle fut celui de la Renaissance. Au plan des idées, en dépit des guerres d'Italie et des guerres de religion qui ravagèrent la France tout au long du siècle, le pays vécut une période d'exaltation sans précédent: le développement de l'imprimerie (inventée au siècle précédent), la fascination pour l'Italie, et l'intérêt pour les textes de l'Antiquité, les nouvelles inventions, la découverte de l'Amérique, etc., ouvrirent une ère de prospérité pour l'aristocratie et la bourgeoisie. Pendant que la monarchie consolidait son pouvoir et que la bourgeoisie s'enrichissait, le peuple croupissait dans la misère et ignorait tout des fastes de la Renaissance.

La prépondérance de l'Italie

Le XVI^e siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, sa puissance militaire, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. Aussi, n'est-il pas surprenant que les Français aient

été fascinés par ce pays et qu'ils aient cédé à une vague d'italomanie, que la langue reflète encore aujourd'hui.

Les conflits

A peine maîtres de leur royaume unifié, les rois de France se lancèrent dans les conquêtes extérieures: les guerres d'Italie s'étalèrent de 1494 à 1559. A l'origine, ces conflits mirent en scène le roi de France, qui voulait faire valoir ses droits sur les royaumes de Naples et du Milanais, mais on peut penser aussi que les Français furent attirés par les richesses et la civilisation brillante d'au-delà des Alpes, alors qu'ils accusaient un net retard économique et culturel sur l'Italie, une séquelle de la guerre de Cent Ans (1337-1453). Mais le conflit s'élargit et l'Italie devint le théâtre de rivalités entre la France de François I^{er} et l'empereur romain germanique, Charles-Quint (1500-1558), qui était en même temps roi d'Espagne.

Les conflits finirent par s'atténuer entre Français et Italiens au point que des contacts étroits et pacifiques s'établirent. De nombreux Italiens vinrent vivre à la cour du roi de France et les mariages diplomatiques, comme

celui de Catherine de Médicis avec Henri II, amenèrent à la cour des intellectuels, des artistes et des scientifiques italiens. Régente de France pendant près de vingt ans, Catherine de Médicis sut régner avec une poigne de fer et favorisa le développement des arts... italiens en France. La cour de France se raffina en s'italianisant.

Au moment de la Renaissance, l'Italie avait tout pour exercer une très grande fascination sur les Français; elle était en avance sur tous les plans: économique, militaire, culturel, etc. Le grammairien Ferdinand Brunot (cité par Bartina Harmina WIND dans *Les mots italiens introduits en France au XVI^e siècle*, Deventer, AE. E. Kluwer, 1928, p. 26) décrit ainsi cette fascination de l'Italie sur l'Europe:

(Au XVI^e siècle, l'Italie domine intellectuellement le monde; elle le charme, l'attire, l'instruit, elle est éducatrice. N'y eût-il ni guerres d'Italie, ni contact avec les populations d'au-delà des Alpes, ni mariages italiens à la cour de France, que l'ascendant de l'art, de la science, de la civilisation italienne se fût néanmoins imposé.)

De fait, la cour de France s'exprimait autant en italien qu'en «françois», car des centaines de courtisans étaient d'origine italienne et avaient adopté les usages italiens, que ce soit la mode, les arts, la musique, l'alimentation, etc.

Les italianismes

L'influence culturelle de l'Italie se refléta nécessairement dans la langue française au moyen des emprunts. Des milliers de mots italiens pénétrèrent le français, notamment des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux moeurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.). En réalité, tous les domaines ont été touchés: l'architecture, la peinture, la musique, la danse, les armes, la marine, la vie de cour, les institutions administratives, le système pénitencier, l'industrie financière (banques), le commerce, l'artisanat (poterie, pierres précieuses), les vêtements et les objets de toilette, le divertissement, la chasse et la fauconnerie, les

sports équestres, les sciences, etc. Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui.

L'apport de l'italien dépasse en importance toutes les influences étrangères qui ont agi sur le français jusqu'au milieu du XX^e siècle. Non seulement cette influence a-t-elle été importante, mais elle a été très profonde, car presque tous les mots se sont intégrés phonétiquement au français, beaucoup ont formé des dérivés ou ont subi des altérations de sens.

De nombreux écrivains de la Renaissance se sont élevés alors en vain contre cette intrusion des italianismes dans la langue française et cette manie de s'italianiser à tout prix. Ainsi, **Béroalde de Verville** (1556-1626), l'auteur de *Moyen de parvenir* (1616), exhortait les Français de ne pas dire «la soupe se mange» (influence italienne), mais «on mange la soupe». Le succès fut mitigé, car on retrouve encore aujourd'hui l'expression *On parle italien*, une traduction mot à mot du célèbre *Si parla italiano*. Le poète **Barthélemy Aneau** (v. 1505-1565) dénonçait les «corruptions italiques» et la «singerie de la singerie italienne». Quant à **Etienne Tabourot** (1547-

1590), il considérait que l'italien n'était qu'une «corruption latinogotisée du langage romain» (sous l'influence des Ostrogoths?).

Mais l'un des plus grands pourfendeurs des italianismes demeure sans contredit **Henri Estienne** (1528-1598), un imprimeur huguenot et érudit polyglotte, qui a consacré sur ce sujet au moins trois ouvrages:

- *Traicté de la Conformité du langage françois avec le grec* (1565);
- *Deux dialogues du nouveau françois italianizé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. De plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage. De quelques courtisianismes modernes et de quelques singularitez courtisanesques* (1578);
- *De la précellence de la langue française* (1579).

Dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé...*, Estienne, pamphlétaire anti-papiste, écrit une satire sur le «jergon» (jargon) farci d'italianismes de la cour d'Henri IV:

Vous vous accoustumerez tant à ce jergon de cour que, quand vous la voudrez quitter, vous ne pourrez pas quitter pareillement son jergon : vous serez en danger d'estre en risee à plusieurs cosmopolitains, qui ne vivent ni parlent courtiesanesquement : et toutefois sçavent comment il faut vivre et comment il faut parler.

Le pamphlétaire prenait pour cible les «nouveautez» et «courtisianismes» adoptés par certains auteurs français, par exemple, *spaceger*, *strade*, *ragionner*, *mescoler*, *leggiadres*, etc. Henri Estienne qualifiait ces usages de «barbarismes», de «barragouinage», de «langage farragineux», de «jergonnage» ou encore de «jergon si sauvage / appelé courtisan langage». Se qualifiant lui-même de «tyran des mots», Henri Estienne s'opposa toute sa vie tant à la langue vulgaire qu'à la langue savante, en combattant les latinismes, les archaïsmes, les italianismes, les patois et les termes techniques. Il aurait avoué sur son lit de mort qu'il avait voulu «maintenir la pureté de la langue française». On qualifierait certainement Henri Estienne aujourd'hui de «puriste»!

Les guerres de religion (1562-1598) et le Nouveau Monde

Le XVI^e siècle fut aussi l'époque des guerres de religion, contrecoup de la réforme d'Henri VIII en Angleterre (protestantisme), de Luther en Allemagne et de Calvin en Suisse. Ces guerres étaient liées à la mentalité du temps; il semblait n'y avoir que deux possibilités pour ceux qui confessaient une autre religion: se convertir ou périr, selon le principe du «crois ou meurs». Catholiques (papistes) et protestants (huguenots) se firent la guerre pour assurer par la force le triomphe de la «vraie foi», mais ces conflits servirent en réalité les intérêts des grandes familles princières, qui lorgnaient vers le trône en faisant appel, les unes à l'Angleterre, les autres à l'Espagne. Pendant ce temps, les guerres de religion livrèrent le pays à la famine et au pillage, entre les batailles rangées, les massacres, les tortures et les assassinats des Grands du Royaume.

Les conséquences de la Réforme

Quoi qu'il en soit, la Réforme entraîna le déclin du latin en introduisant l'usage des langues vulgaires (vernaculaires) dans le culte et les Saintes écritures.

Erasme (1469-1536), l'un des plus grands humanistes de la Renaissance et l'un des grands penseurs de son époque, était un théologien hollandais né à Rotterdam, d'où son nom *Desiderius Erasmus Roterdamus*. Dans un texte rédigé en latin de 1516 (*Paracelsis*), Erasme prétendait que, si les théologiens s'opposaient à ce que le peuple lise la Bible dans leur langue (maternelle), c'est qu'ils désiraient se réserver un rôle de «prophète» ou d'«oracle». Dans *Opera Omnia* (1523), il considérait normal de lire l'évangile dans sa langue (maternelle) plutôt que de répéter comme un perroquet des paroles incompréhensibles:

Pourquoi paraît-il inconvenant que quelqu'un prononce l'évangile dans cette langue où il est né et qu'il comprend: le Français en français, le Breton en breton, le Germain en germanique, l'Indien en indien? Ce qui me paraît bien plus inconvenant, ou mieux, ridicule,

c'est que des gens sans instruction et des femmes, ainsi que des perroquets, marmottent leurs psaumes et leur oraison dominicale en latin, alors qu'ils ne comprennent plus ce qu'ils prononcent. [Traduit du latin]

De son côté, Martin Luther entreprenait la traduction en allemand de la Bible, ce qu'il termina en 1522. Cette traduction eut une immense répercussion pour la langue allemande, car Luther s'est trouvé à populariser et fixer l'allemand écrit. En général, l'église catholique s'opposait à toute traduction des Saintes écritures, voyant dans ces traductions des facteurs potentiels d'hérésie. Erasme, entre autres, fut condamné pour avoir proposé des traductions, et nombre de curés furent envoyés au bûcher pour avoir prôné des traductions en français.

En 1559, **Jean Calvin** (1509-1564) alors réfugié à Genève, fonda le calvinisme et diffusa sa doctrine en français en Suisse romande comme en France. Son livre, *l'Institution chrétienne*, contient l'essentiel de ses idées sur la loi, la foi, la prédication, les sacrements et les rapports entre les chrétiens et l'autorité civile. Par ce livre, Calvin contribua aussi à fixer l'écriture du français

alors en pleine évolution. Par ses écrits, Calvin changea radicalement les rapports linguistiques entre l'église et le peuple. Cependant, le français continuera d'être mal perçu en France par l'église catholique durant tout le XVI^e siècle. Tandis que le latin continuait d'être la langue de l'église catholique, le français était devenu celle de l'église protestante en France et en Suisse romande. Les imprimeries de Genève et d'Amsterdam devinrent par le fait même des centres importants de diffusion du français en Europe et en France.

Par leur brassage d'hommes et d'idées, les campagnes militaires dans le royaume de France contribuèrent, plus que tout autre cause, à faire entrer dans la langue française un certain nombre de mots anglais et espagnols. Ce sont surtout des termes relatifs à la guerre et aux produits exotiques dus à la découverte de l'Amérique et de l'Asie par les Anglais et les Espagnols, voire les Portugais.

La découverte du Nouveau Monde

Le français a emprunté de l'**Espagne** (et du Nouveau Monde) quelque 300 mots, et du **Portugal**, une

cinquantaine de mots. Ces emprunts sont entrés en français à partir de la Renaissance jusqu'au XVII^e siècle; c'est dire que le Moyen Âge espagnol n'a pas exercé une influence importante sur le français, et ce, en incluant les termes d'origine arabe dont une partie est passée dans les emprunts du français à l'espagnol. Cependant, avec la découverte de l'Amérique par l'Espagne et le Portugal, l'espagnol et le portugais auront transmis un nombre important de termes exotiques.

alcôve	canari	marron	cacahuète
(arabe)	écoutille	quadrille	boléro
pépite	chocolat	caramel	mayonnaise
caracoler	casque	estampille	matamore
toréador	condor	matamore	mirador
cortes	tabac	passacaille	pampa
mélasse	romance	sieste	gitane
satin (arabe)	bizarre	adjudant	tornade
moresque	camarade	pacotille	ouragan
toque	fanfaron (arabe)	flottille	maïs
nègre	lama	embarcadère	embarcation
savane	parer	cigare	cacao
cannibale	toucan	tomate	ananas

Cependant, l'Espagne n'a jamais exercé une influence aussi grande que l'Italie sur le français, et l'anglais n'établira son influence véritable qu'au XIX^e siècle pour l'Angleterre et qu'après la Seconde Guerre mondiale pour les Etats-Unis.

Jaloux des richesses que l'Espagne et le Portugal retiraient de leurs colonies, François 1^{er} nomma **Jacques Cartier** (1491-1557) à la tête d'une première expédition en 1534. Ce dernier devait découvrir de nouveaux territoires et fonder éventuellement un empire colonial. Bien que ces découvertes soient inestimables, les voyages de Cartier au Canada (1534, 1535-1536, 1541-1542) se soldèrent, au point de vue de la colonisation, par des échecs, car au début du XVII^e siècle aucun Français ne sera encore installé sur le territoire de la Nouvelle-France. Bien que le navigateur français ait échoué à fonder un établissement au Canada, il donna à la France des droits sur le territoire. Au plan linguistique, les voyages de Cartier contribuèrent à fixer très tôt la toponymie de l'est du Canada: les noms de lieu sont depuis cette époque ou français ou amérindiens.

Cartier aura eu aussi le mérite d'établir les bases de la cartographie canadienne et d'avoir découvert le grand axe fluvial – le Saint-Laurent – grâce auquel la Nouvelle-France pourra recouvrir, pour un temps, les trois quarts du continent nord-américain.

Le français comme langue officielle?

A la fin du XV^e siècle, qui avait connu des conflits militaires, l'expansion du français se trouvait renforcée. Le roi de France avait désormais une armée permanente et ces immenses brassages de la population mâle par les guerres n'ont pu que favoriser le français auprès des soldats patoisants. Avec ses 20 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. De plus, Paris commençait à dominer la vie économique du pays; l'église et l'Université y exerçaient leurs principales activités, tandis que les grandes familles de marchands et de banquiers y avaient installé leur quartier général. On y trouvait aussi le Parlement, la Chambre des comptes, le Grand Conseil, la Chancellerie, etc. A partir de 1528, le

roi François I^{er} manifesta son intention de s'installer à Paris:

(Nostre intention est doresnavant faire la plus grande part de nostre demeure et sejour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus qu'aulture lieu du royaume.)

Dès lors, toute une population nouvelle et influente prit racine à Paris et propagea le «françois» du roi. Il s'élabora ainsi une forme de français, tantôt populaire tantôt cultivé, qui s'étendit dans toute l'Ile-de-France. La variété populaire, le *parisien* (aujourd'hui le *francilien?*), est celle des artisans, des ouvriers ou manœuvres, des serviteurs, des petits marchands, etc. La variété cultivée, le *françoys*, est celle de la religion, de la bourgeoisie, de l'enseignement, de l'administration et du droit. Ces deux variétés étaient différentes, surtout dans la prononciation et le vocabulaire, mais néanmoins intelligibles entre elles. Si le parler parisien comptait plus de locuteurs que le *françoys*, celui-ci demeurait plus prestigieux.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts

Une autre cause pourrait expliquer également l'expansion du français à cette époque: une importante ordonnance royale, l'ordonnance de **Villers-Cotterêts** (1539), traitait de la langue, du moins partiellement (deux articles), car le titre de l'ordonnance mentionnait clairement qu'il s'agissait de la justice: *Ordonnance du Roy sur le fait de justice*. Pour François I^{er}, cette ordonnance était une façon de réduire le pouvoir de l'église tout en augmentant celui de la monarchie. Dorénavant, le roi s'attribuait de plus grands pouvoirs administratifs et limitait ceux de l'église aux affaires religieuses, notamment pour les registres de naissance, de mariage ou de décès, lesquels devaient être contresignés par un notaire. En obligeant les curés de chaque paroisse à tenir un registre des naissances et des décès, François I^{er} inaugurerait ainsi l'état civil.

C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François I^{er}, qui parlait le françois, le latin, l'italien et l'espagnol, signa l'ordonnance imposant le françois comme langue administrative au lieu du latin.

Bien que l'ordonnance soit relativement longue avec ses 192 articles, seuls les articles 110 et 111 concernaient la langue:

(110. Que les arretz soient clers et entendibles et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz Arretz, nous voullons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aulcune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

111. Nous voulons que doresnavant tous arretz, ensemble toutes aultres procedures, soient de noz courtz souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploitz de justice ou qui en deppendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langaige maternal francoys et non aultrement.)

[110. Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il

n'y ait ni puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.

111. Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françoys et non autrement.]

Cette mesure royale faisait en sorte que les procédures judiciaires et les décisions de justice soient accessibles à la population. Pour cela, il fallait utiliser le «langage maternel françoys» au lieu du latin. Aujourd'hui, on considère que ce texte de François I^{er} faisait du français *la langue officielle de l'Etat*, mais ce n'était pas très clair à l'époque. En revanche, tout le monde avait compris que, dans un tribunal, les parties en cause devaient dorénavant comprendre la langue de la procédure; finies les longues plaidoiries préparées en latin par les avocats! Beaucoup comprirent aussi que les tribunaux avaient désormais le choix d'utiliser le «françoys» OU le «langage maternel vulgaire», c'est-à-dire la langue

locale, à l'exclusion du latin. A l'époque, le français était aussi étranger que le latin pour l'immense majorité de la population. Rappelons que la plupart des ordonnances royales précédentes (entre 1490 et 1535) employaient des formules autorisant le choix entre deux usages linguistiques:

- «en langage François ou maternel» (ordonnance de 1490);
- «en vulgaire ou langage du païs» (ordonnance de 1510);
- «en langue vulgaire des contractans» (ordonnance de 1531);
- «en françoys ou a tout le moins en vulgaire dudict pays» (ordonnance de 1535).

Ainsi, l'ordonnance de 1539 pouvait très bien être interprétée comme un choix entre le «françoys» OU la «langue vulgaire» locale. C'est par la suite, entre autres, après la Révolution française, qu'on révisa cette partie de l'histoire du français. On n'est même pas sûr encore aujourd'hui si le «langage maternel françoys» désignait la langue maternelle du roi ou celle de la population de l'Ile-de-France ou encore celle de tous les Français.

Comme à l'époque les *patois* étaient omniprésents, personne ne comprit que l'ordonnance royale considérait que le «françoys» était la langue maternelle de tous les Français, mais ce mot pouvait comprendre à l'époque tous les parlers d'oïl. Autrement dit, le champenois, le picard, l'artois, etc., pouvaient être considérés comme du «françoys». En général, on estimait que l'ordonnance de 1539 n'était pas dirigée contre les parlers locaux, mais seulement contre le latin de l'église utilisé par les «gens de droit» ou de justice.

D'ailleurs, en fin stratège, François I^{er} ne pouvait s'en prendre réellement aux parlers locaux en cette époque de crise religieuse et de conflits entre catholiques et protestants (huguenots). En s'attaquant au latin, le roi réduisait le pouvoir de l'église catholique et s'alliait ainsi les protestants qui rejetaient massivement le latin et encourageaient plutôt l'usage des parlers locaux. Non seulement François I^{er} augmentait son pouvoir sur l'église catholique, mais il apaisait aussi les huguenots. Bref, ce n'est pas d'abord l'amour de la «langue françoise» qui motivait François I^{er}, mais un savant calcul politique.

L'ordonnance de 1539 n'eut pas d'effets immédiats, mais elle précipita la tendance déjà amorcée depuis 1450, qui consistait à réduire le rôle du latin au profit du françois. Certains parlements régionaux étaient passés au françois tout au cours du XV^e siècle, notamment Toulouse, Bordeaux, etc. En 1550, l'usage de l'occitan avait disparu presque partout des archives administratives et judiciaires du midi de la France.

L'expansion du français en France

Devant l'hostilité de l'église à publier des ouvrages en d'autres langues que le latin, François I^{er} créait en 1543 l'Imprimerie royale destinée à publier, en plus du latin, des ouvrages en grec, en hébreu et en françois. Il conféra le titre d'«imprimeur royal pour honorer la langue françoise» à Denys Janot : «... avons retenu et retenons, par ces présentes, nostre imprimeur en ladicte langue françoise: pour doresnavant imprimer bien et deument en bon caractère et le plus correctement que faire se pourra, les livres qui sont et seront composez, et qu'il pourra recouvrer en ladicte langue.»

Dès lors, les écrits en «françoys» se multiplièrent. L'invention de l'imprimerie a eu pour effet de diffuser un nombre beaucoup plus considérable de livres en cette langue, bien que le latin restât encore privilégié. Avant 1550, près de 80 % des livres imprimés en France étaient en latin, cette proportion était passée à 50 % en 1575. Néanmoins, l'imprimerie favorisa la diffusion du français: il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français plutôt qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs dans cette langue.

Mais les jours du latin étaient comptés, bien que l'église catholique continuât de tenir le latin dans l'exercice du culte et l'enseignement. Evidemment, l'église s'opposa avec obstination à toute «réforme» qui ravalait le latin en seconde place après le «françoys» (ou «françois»). Elle réprima même par le fer et par le feu les mouvements de réforme qui préconisaient la traduction des livres saints en «langue vulgaire». On sait ce qui arriva: vers 1520, la Bible et l'évangile furent traduites en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse s'évertuèrent à répandre les Saintes Ecritures sous cette forme, évidemment au grand dam de la hiérarchie catholique qui tenait à son latin. Bon gré mal gré, les

polémiques «religieuses» finirent toutes par être rédigées en français, aussi bien qu'en latin.

Par ailleurs, le français commença à s'imposer comme une langue diplomatique en Europe. Par exemple, si le traité des Pyrénées, conclu entre la France et l'Espagne, avait été rédigé en français et en espagnol en 1659, le traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, signé entre les deux mêmes pays, fut rédigé uniquement en français.

Les problèmes du français

Le français de l'époque était loin d'avoir résolu tous les problèmes qui freinaient encore son expansion. Il y avait l'incontournable question de la présence des patois qu'on appelait de plus en plus des «dialectes» (depuis Ronsard), mais aussi la non-uniformisation de l'orthographe, l'omniprésence des «écumeurs de latin» et l'absence d'ouvrages portant sur la description du français.

L'omniprésence des patois

En 1533, un humaniste picard du nom de **Charles de Bovelles** (1479-1553) — un disciple de Jacques Lefèvre

d'Étaples (1450-1536), l'un des pères de la Réforme française et l'un des plus grands philologues de la Renaissance — écrivit un ouvrage sur les «langues vulgaires» parlées en France: *De differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* («Des différentes langues vulgaires et variétés de discours utilisés dans les Gaules»). Dans son ouvrage, l'auteur faisait remarquer: «Il y a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de régions et de villes.» Il évoquait notamment les «peuples étrangers» que sont les Burgondes, les Francs, les Bretons, les Flamands, les Normands, les Basques et les «Germaines cisrhénans». Son inventaire des langues indigènes (les parlers d'oïl) comprenait «les Lorrains, les Bourguignons, les Poitevins, une partie des Belges comme les habitants d'Amiens et de Péronne, les habitants de Saint-Quentin, de Laon et les Esses, les Parisiens, ceux du Hainaut». En somme, l'auteur soulignait la grande diversité linguistique dans la France de son époque, mais aujourd'hui les Esses font partie de l'Allemagne, le Hainaut, de la Belgique.

Rappelons qu'au début de la Renaissance la plupart des Français ne parlaient pas le français (ou «françois»),

mais leur langue régionale appelée *patois* (dialecte). C'est d'ailleurs dans ces langues que les prêtres s'adressaient à leurs ouailles. Lorsque les enfants allaient dans les écoles de village, c'est également dans ces langues qu'ils apprenaient les préceptes de leur religion et parfois certains rudiments d'écriture. On ne parlait «françois» (variété basse) comme langue maternelle qu'à Paris, dans certaines villes du Nord (Rouen, Reims, Metz, etc.) et au sein des classes aristocratiques (variété haute) du nord de la France. Partout ailleurs, le «françois», quand il était connu, demeurait une langue seconde (variété basse ou haute) pour l'aristocratie et la grande bourgeoisie.

Jusqu'ici, on employait le terme de «patois» pour désigner les parlers régions du royaume de France. En général, le mot faisait référence à un «parler incompréhensible» par les autres locuteurs. Par exemple, un locuteurs du béarnais ne comprenait pas un locuteur du basque, pas plus que le savoyard ou le poitevin. Mais le mot «patois» possédait en même temps une connotation négative. C'est pourquoi **Pierre de Ronsard** (1524-1585) trouva le mot «dialecte» (du grec *dialektos*: «langue») pour désigner son «parler vendômois». Au

XVI^e siècle, tout le monde prit conscience et de l'unité et de la disparité linguistiques dans le royaume de France. Le mot «dialecte» fut alors employé dans les milieux littéraires pour désigner le fonds lexical dans lequel les écrivains et les poètes pouvaient puiser des «mots de leur terroir». Ronsard déclarait en 1565 qu'il acceptait les vocables picards, angevins, tourangeaux, etc., lorsqu'ils comblaient les lacunes du «françois»:

Tu sauras dextrement choisir & approprier à ton œuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France, quand mesmement tu n'en auras point de si bons ny de si propres en ta nation, & ne se fault soucier si les vocables sont *Gascons, Poitevins, Normans, Manceaux, Lionnois* ou d'autres pais, pourveu qu'ilz soyent bons & que proprement ilz signifient ce que tu veux dire, sans affecter par trop le parler de la court, lequel est quelquesfois tresmauvais pour estre le langage de damoiselles & jeunes gentilzhommes qui font plus de profession de bien combattre que de bien parler. [...] Tu ne rejetteras point les vieux verbes Picards, comme *voudroye* pour *voudroy*, *aimeroye*, *diroye*, *feroye* : car plus nous aurons de motz en nostre langue, plus elle sera

parfaicte, & donnera moins de peine à celuy qui voudra pour passetemps s'y employer. (Ronsard, 1565).

Citons aussi **Montaigne** (1533-1592) qui affirmait: «Que le gascon y aille, si le françois n'y peut aller.» Cette entrée soudaine des dialectes dans la littérature ne dura pas très longtemps. Même le grand **François Malherbe** (1555-1628) en vint à insister sur la nécessité d'unifier la langue française, comme en témoigne ce commentaire sur la poésie de Philippe Desportes:

«Comme un ray du soleil, qui la nuict se destainct»
(Desportes, *Epitaphes*, v.4, p. 93)

Note 2 : Je dirois : *esteint*, et non *desteint*. Les Normands disent : *la chandelle est desteinte* ; mais mal, car il faut dire *esteinte*. *Desteint* se dit d'un drap ou autre chose qui a perdu sa couleur. Les rayons du soleil ne se desteignent point la nuit ; et puis à bien parler, une clairté ne *se desteint* pas, elle *s'esteint* ; une couleur *se desteint*, c'est-à-dire perd son lustre, perd son teint. (Malherbe, 1606).

Malherbe ne semblait pas apprécier les «provençalismes», «gasconismes» et autres dialectalismes ou italianismes:

«Et que chacun s'attend à prendre son repas»

(Desportes, *Elégies*, Livre II, p. 390)

Note : Je n'approuve pas ce langage : *il s'attend à prendre son repas*, car *attendere* des Latins ne signifie pas *attendre* ; et *attendre* en françois ne signifie autre chose qu'*expectare*. Cette phrase est provençale, gasconne, et d'autres telles dialectes éloignées, ou italienne : *Attende a far i fatti suoi*. (Malherbe, 1606).

On parlait beaucoup à l'époque de «dégasconiser» la langue française. A la fin du XVI^e siècle, **Etienne Pasquier** (1529-1615), dans ses *Recherches pour la France* (1570), proposait un portrait d'une France linguistiquement unifiée à l'écrit :

Ceux qui avoient quelque assurance de leurs esprits, escrivoient au vulgaire de la Cour de leurs Maistres, qui en Picard, qui Champenois, qui Provençal, qui Tholozan, tout ainsi que ceux qui estoient à la suite de nos Roys escrivoient au langage de leur Cour.

Aujourd'huy il vous en prend tout d'une autre sorte. Car tous ces grands Duchez et Comtez estant unis à nostre Couronne nous n'escrivons plus qu'en un langage, qui est celuy de la Cour du Roy, que nous appellon François. (Pasquier, 1570).

Pourtant, Pasquier s'opposait à ce que la cour serve de modèle linguistique en raison de l'usage italianisant de ses membres; il préférait l'usage du Parlement plus proche de la réalité.

Les notions de «dialecte» et de «patois» seront toujours associées à un usage «inférieur», «corrompu», «grossier», «rural», «paysan», par opposition à la «langue» française jugée «supérieure», «raffinée», «douce», «élégante», sinon «royale». Cette hiérarchisation des parlers permettra aux érudits de l'époque de faire dériver tous les dialectes de France de la seule et unique langue française, ce qui, on le sait aujourd'hui, est tout à fait erroné, puisque tous ces dialectes, comme le français, proviennent du même latin d'origine. Comme on peut le constater, l'intégration des parlers régionaux prônée par Ronsard n'a pas pu tenir le coup très longtemps. Le discours du «triomphe» de la

langue nationale sur les patois et de la supériorité du français sur les idiomes des provinces deviendra le modèle institutionnel de la civilisation. Par le fait même, la langue se transformera un objet politique comme langue de l'Etat, c'est-à-dire une langue officielle qu'il faudra organiser et réglementer.

La vogue des latiniseurs et écumeurs de latin

Le latin du XVI^e siècle demeurait encore une langue vivante pour certaines catégories de personnes: les juristes ou «gens de droit», les ecclésiastiques ou «gens d'église», les lettrés et les scientifiques. Tous ces professionnels lisaient, écrivaient et parlaient le latin, en plus de leur langue maternelle (le françois ou un dialecte). Le latin était aussi une langue fort utile, qui leur permettait non seulement de communiquer avec ce qu'on appellerait aujourd'hui les membres de la «communauté internationale», mais aussi d'entretenir des liens directs avec les écrits du passé. Le latin était une langue véhiculaire commode sans qu'il ne faille s'encombrer de traductions.

Cependant, le latin du XVI^e siècle n'était plus celui des Romains. En tant que langue vivante chez les érudits, il avait continué d'évoluer. Dix siècles avaient passé depuis que le latin n'était plus la langue maternelle de personne! Plus aucun Romain du temps de César ou de Cicéron n'aurait compris un scientifique français (italien, espagnol, allemand, etc.) s'exprimer en «latin du XVI^e siècle». Par exemple, les Français avaient introduit des voyelles orales inconnues des Romains, comme le [ü] de *flûte*; les Allemands recouraient à des prononciations particulières pour transcrire certaines consonnes, pendant que les Italiens, les Espagnols, les Hongrois, etc., avaient leurs propres façons de lire et d'écrire le latin.

Avec le temps, les scientifiques n'entendaient plus le même latin, selon qu'il était utilisé en France, en Italie, en Allemagne ou en Hongrie. La communication orale entre érudits de différents pays devenait de plus en plus difficile! Le grand humaniste et théologien hollandais **Erasme** (1469-1536) consacra en 1528 un ouvrage sur cette question: *Dialogus de recta latini graecique sermonis pronuntiatione* («Dialogues sur la prononciation correcte du grec et du latin»). Les

humanistes se rendirent compte que l'existence du «latin éternel» était un mythe et qu'il avait subi des altérations, des déformations et des dégradations au cours des siècles. En fait, il n'avait fait qu'évoluer.

Sous l'impulsion d'Erasme, un vaste mouvement de «révision» se mit en branle afin de redonner une sorte de lustre au latin perdu. La relecture de l'Antiquité, qui avait envahi toute l'Europe, favorisa en même temps la «relatinisation» du français, ce qui allait durer plus d'un siècle. C'était la solution que les érudits du latin avaient trouvée pour enrichir la «pauvreté» du français par rapport au latin. Ce mouvement «révisionniste», qui demeure l'un des plus importants de toute l'histoire du français, se fit sentir à la fois dans l'orthographe et le lexique.

Les premières descriptions du français

Au cours du XVI^e siècle, la langue française s'était considérablement enrichie et diversifiée. Les latinismes, italianismes, dialectalismes, néologismes, etc., avaient fini par accroître la masse des mots du français. Le français était devenu une langue littéraire et un instrument acceptable pour la transmission des connaissances scientifiques. C'est à cette époque que commencèrent les premières grammaires et les premiers dictionnaires rédigés en France, car l'Angleterre avait précédé les Français à ce sujet.

C'est depuis **Robert Estienne** (1503-1559) que les répertoires de mots sont appelés des «dictionnaires», ce mot provenant du latin médiéval *dictionarium*, lui-même issu de *dictio* signifiant «action de dire» ou «réservoir de dictions, de mots». Robert Estienne publia en 1539 le *Dictionnaire Francois latin contenant les motz et manieres de parler françois tournez en latin*. L'ouvrage contenait 9000 mots français, chacun suivi d'une définition en latin; la seconde édition passera à 13 000 entrées. Le dictionnaire mettait l'accent sur le lexique spécialisé.

L'année suivante (1530), l'Anglais **John Palsgrave** (1480-1554) publiait *Lesclaircissement de la langue françoise*. Son ouvrage, rédigé en anglais malgré son titre, était dédié à Henri VIII et à la princesse Mary dont il fut le précepteur. Palsgrave mettait l'accent sur la prononciation et la manière de former les lettres tout en présentant un vocabulaire bilingue, ce qui en faisait un dictionnaire. L'auteur anglais voulait faire connaître la grammaire du français au moyen de règles précises. Il croyait que le français était «en général corrompu à cause du manque de règles et de préceptes grammaticaux». Il faut dire que de nombreux grammairiens français s'entêtaient à rédiger leurs règles du «françois» en... latin.

Progressivement, les grammairiens en vinrent à trouver une terminologie française: *adjectif, conjonction, adverbe, conjugaison, terminaison*, etc. En 1550, parut un ouvrage important de **Louis Meigret** (v. 1500-v. 1558) : *Tretté de la grammaire francoeze, fet par Louis Meigret Lionoes*. Meigret désirait qu'on écrivit comme on parle et il a inventé un système graphique très particulier. En voici un exemple tiré de son traité, évidemment plus difficile à lire :

[J]e suys assuré q'une bone partçe de çeus qi s'en melet, sont si frçans de suyure le stile Latin, ç d'abandoner le notre, qe combien qe leur' parolles soët nayuement Françoises : la maouez' ordonance rent toutefoës le sens obscur, auëq vn gran' mecontentement de l'orelle du lecteur, ç de l'assistance. De vrey si nou' consideron' bien le stile de la lange Latin' ç celui de la notre, nou' le' trouuerons contrères en çe qe comunement nou' fçzons la fin de claoz' ou d'un discours, de çe qe le Latins font leur començement : ç si nou' considerons bien l'ordre de nature, nou' trouuerons qe le stile François s'y ranje beacoup mieus qe le Latin. Car le' Latins prepozent comunement le souspozé ao verbe, luy donans çn suyte le surpozé.

Le projet de Meigret était d'élaborer les règles d'un «langage entendible» à partir d'une «commune observance». Chez ce grammairien, la norme orthographique ne prétendait pas être autoritaire, mais devait plutôt provenir d'un usage réel. Meigret croyait qu'il «revient aux spécialistes de fixer la graphie, en la réglant sur l'usage oral, dont ils sont le greffier». Mais l'orthographe non traditionnelle prônée par Meigret a

certainement limité son influence, car elle a suscité un rejet généralisé. Au plan théorique, peut-être est-ce lui qui avait raison? L'ouvrage de Meigret est le premier du genre à utiliser les adjectifs *français et française* (au lieu de *françois/françoise*) pour désigner la langue.

Pour sa part, le grammairien **Honorat Rambaud** (1516-1586) voulut proposer, lui aussi, une orthographe calquée sur la prononciation. Dans *La Declaration des Abus que l'on commet en escrivant Et le moyen de les euiten, & de représenter nayement les paroles: ce que iamais homme n'a faict*, il considéra qu'il fallait augmenter le nombre des lettres latines si l'on voulait transcrire fidèlement les sons du français. Le traité de 351 pages de Rambaud proposait 24 nouvelles lettres de plus et atteignait les 52 lettres. Du temps de Rambaud, les gens riches parlaient et écrivaient le français, bien que leur langue maternelle soit un dialecte (patois). Quant aux pauvres, ils ne parlaient pas français et n'écrivaient pas du tout. Rambaud enseignait aux notables, mais désiraient que les gens du peuple puissent éventuellement écrire le français. Malgré la grande cohérence graphique proposée, le système de Rambaud fut perçu comme l'œuvre d'un fou par les érudits de son

époque. Bref, les études de Meigret de Rambaud démontrent qu'il n'est pas aisé de calquer l'orthographe sur la prononciation. Une orthographe étymologique permet de garder la langue fixe, alors qu'une orthographe calquée sur la prononciation est soumise au changement périodique.

Mentionnons aussi un autre ouvrage qui a fait fureur au XVI^e siècle: la *Gramere* de **Pierre de la Ramée** (1515-1572) dit Petrus Ramus. Rédigée en 1562, la grammaire de Ramus, qui admirait Meigret, se voulait un dialogue pédagogique entre un maître et son élève. Il a proposé des réformes grammaticales avec la distinction de la lettre *u* et de la lettre *v* (confondues à cette époque), ainsi que des trois «e»: *e*, *é* (accent aigu) et *è* (accent grave).

A la fin du XVI^e siècle, la langue française avait beaucoup changé. L'orthographe n'était pas encore vraiment normalisée, et il était fréquent de trouver dans la même page, voire un même paragraphe, des graphies différentes pour un même mot. Le lexique s'était considérablement enrichi par l'apport massif de mots savants empruntés directement du latin.

Bien qu'encore assez différente du français contemporain, la langue de cette époque peut aujourd'hui se lire sans qu'il ne soit nécessaire de passer par la traduction; il s'agit presque du français moderne. Cependant, le peuple continuait d'ignorer à peu près tout de cette langue qui commençait à se codifier; dans la région de Paris, il parlait un autre type de français, populaire celui-là, qui ne s'embarrassait pas des latinismes, italianismes et hispanismes, lesquels ne préoccupaient encore que les lettrés, les bourgeois et les nobles. En attendant, l'enseignement reculait partout, car une grande partie de la population s'était détournée de l'éducation. La population paysanne était massivement illettrée et, dans les campagnes, seuls les notables pouvaient lire et écrire le «françois».

Le français au XVIIe siècle

Le français moderne est né à l'époque du Grand Siècle, qui connut une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique et permit à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. La France était, au XVII^e siècle, la plus grande puissance démographique et militaire de l'Europe; de plus, le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités: Henri IV, puis Richelieu, Mazarin et Louis XIV, qui domina son époque pendant plus de cinquante ans.

Le français s'impose

Le mérite d'Henri IV (1553-1610) fut de rétablir la paix et l'unité du royaume. A l'origine, Henri Bourbon régna d'abord en Navarre sous le nom d'Henri III de Navarre (1572). Au même moment, la France était gouvernée par Henri III de France (un Valois) et, lorsque ce dernier fut assassiné, Henri III de Navarre devint Henri IV de France, puis roi de France de 1589 à 1610. Dans son enfance, Henri IV avait appris l'anglais comme langue maternelle, tout en s'initiant très tôt au français qu'il a

toujours parlé avec un accent béarnais; il signait son nom en écrivant «Henry». Henri IV sera le grand père de deux rois d'Angleterre (Charles II et James II) et de Louis XIV. C'est avec Henri IV que commença l'absolutisme royal en France. Cette réprimande au parlement de Paris qui, en 1599, refusait encore d'enregistrer l'édit de Nantes de 1539, est révélatrice sur sa manière de gouverner :

Vous me devez obéir quand il n'y aurait considération que de ma qualité et obligation que m'ont mes sujets et particulièrement vous de mon Parlement. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'Etat, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume, qui est mien par héritage et acquisition. Les gens de mon Parlement ne seraient rien en leurs sièges sans moi. Je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditeuses faisant accourir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades.

A la vérité les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche

le coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifiez pas mon dit édit?

L'édit de Nantes était un décret fixant le statut des protestants dans le royaume de France, qui dorénavant pouvaient pratiquer leur religion en toute liberté. Cet édit d'Henri IV marqua la fin des guerres de religion entre catholiques et protestants, qui avaient ravagé la France de 1562 à 1598.

Imposé par les souverains de France, le français était dorénavant considéré à égalité avec ce qu'on croyait être alors comme les trois «langues du bon Dieu»: l'hébreu, le grec et le latin. On a même cru que le français venait du grec (par le latin), lequel serait issu de l'hébreu. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'on découvrira la famille indo-européenne et les racines du latin et du grec, lesquels n'ont rien en commun avec l'hébreu, une langue sémitique comme l'arabe. Dans les faits, l'usage du français pour les actes publics fut imposé en 1621 pour le Béarn, en 1684 pour la Flandre, en 1685 pour l'Alsace et en 1700 pour le Roussillon. Et la liste de ces ordonnances royales pourrait s'étendre...

Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), **Richelieu** s'employa à restaurer l'autorité royale au moyen d'une centralisation renforcée, d'une réorganisation de l'armée et de la marine, de la création d'une police omniprésente. Le puissant cardinal Richelieu créa l'**Académie française** en 1635, qui fut chargée de faire un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de prendre soin de la langue. Dans l'intention de son fondateur, l'Académie était formée d'une sélection de «gens d'esprit», dont l'autorité pourrait exercer une heureuse influence sur la langue et la littérature françaises. Les tâches de l'Académie française ont été fixées en 1637 : elle devait nettoyer le français des ordures qu'il avait contractées dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais et sa fonction principale était de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à la langue française, à la rendre «pure», «éloquente» et «capable de traiter des arts et des sciences». Il s'agissait essentiellement de privilégier la langue parisienne d'où toute tournure provinciale ou régionale devait être bannie.

Les «ordures» en question désignaient les mots mal employés, la contamination du langage cultivé par les régionalismes et dialectalismes, les mots étrangers, les termes techniques et les jargons. Le poète et lexicographe **Antoine Furetière** (1619-1688) eut beau dénoncer les puristes, mais ni lui ni les autres opposants à ce mouvement de purification ne purent l'enrayer.

A l'extérieur du pays, Richelieu encouragea l'établissement de la prépondérance française en Europe et celui d'un empire colonial. Pendant la minorité de Louis XIV, Mazarin (1643-1661) poursuivit la même politique que son prédécesseur et prépara le règne de Louis XIV, qu'il avait lui-même formé.

En 1661 commença le règne personnel de **Louis XIV**, dont la figure domina tout le siècle, tant en France que sur la scène européenne. Tout le pouvoir fut concentré entre les mains de Louis XIV: celui-ci était persuadé que le pouvoir absolu était légitime et représentait Dieu en France. Le roi imposa son autorité à la noblesse enfin matée pendant que son ministre Colbert gérait avec efficacité une économie prospère et que Louvois

contrôlait une formidable armée de 300 000 hommes (qui augmentera même jusqu'à 400 000).

La soif du pouvoir poussa Louis XIV à rechercher et à obtenir en partie l'hégémonie en Europe, ce qui fait que son long règne fut une suite ininterrompue de guerres. Les armées royales étaient constamment sollicités, y compris en France même pour mâter dans le sang tout mouvement de révolte. Seule la flotte française laissait à désirer, avec seulement 20 vaisseaux en 1665, 60 en 1672, 100 en 1691, 45 à la mort de Louis XIV (1715), ce qui allait sûrement contribuer plus tard à la perte de Terre-Neuve et de l'Acadie en 1713 et du Canada en 1760.

Sous Louis XIV, la France acquit de nouvelles provinces: Bretagne, Lorraine, Alsace, Roussillon, Artois, Flandre, Franche-Comté. Par ses acquisitions territoriales, par le prestige de ses victoires, par l'influence qu'elle exerçait en Europe, la France devint la plus grande puissance du continent, mais restait négligeable comme force maritime, déjà largement dépassée par la marine anglaise.

La bourgeoisie fut la grande bénéficiaire de l'expansion de la France et de sa prospérité; elle s'enrichit à la condition de rester dans l'ombre et de ne réclamer aucune prérogative. Quant au peuple, il ne comptait pas comme «puissance» au sein de l'Etat. Pressuré par les impôts et affamé durant les mauvaises années, il subissait avec aigreur les revers des guerres extérieures perpétuelles. Il restait, bien sûr, à la population la possibilité de s'expatrier dans les nouvelles colonies, notamment au Canada, en Louisiane et aux Antilles. Quant au ministre Colbert, il pratiqua une véritable politique d'impérialisme linguistique conforme à la politique extérieure. Il imposa partout le français dans les actes publics, rappelons-le, pour le Béarn en 1621, pour la Flandre en 1684, pour l'Alsace en 1685 et pour le Roussillon en 1700.

Même au Canada le puissant ministre Colbert a bien tenté de lancer un «programme de francisation» en 1668 destiné aux «Sauvages». Un tel programme dit «de civilisation» reposait sur l'éducation de jeunes autochtones dans le cadre des pensionnats. Mais les écoles-pensionnats de la Nouvelle-France se vidèrent rapidement de leurs élèves, qui ne purent s'adapter à des

horaires stricts. Evidemment, les autorités françaises se rendirent compte que la francisation des Amérindiens, même pris «à la mamelle», était un mirage. L'intendant Jacques Raudot (de 1705 à 1711) estimait en 1710 qu'il s'agissait là d'«un ouvrage de plusieurs siècles». Ce sont donc les Français qui durent «se mettre à l'école des Sauvages» et apprendre leurs langues.

Les langues régionales de France perdirent tout prestige dans le Nord, sans disparaître pour autant, mais les élites locales passèrent toutes au français, et l'aristocratie du Sud fit aussi des efforts en ce sens. Citons ces propos d'un avocat, Jean-François Gaufridi, du parlement d'Aix-en-Provence au sujet de la langue provençale (1694): «Depuis que les gens de qualité l'ont abandonnée pour la françoise, elle est demeurée parmi le peuple.» Il faut comprendre «seulement parmi le peuple». Rapportons aussi ce témoignage de François Ranchin (1634) au sujet de l'Auvergne: «Le langage du peuple y est grossier; mais les gens de qualité de toutes les professions s'accoustument à la langue françoise, & en acquierent les graces.» Dans la plupart des villes du Nord, on pouvait entendre parler le français chez les ouvriers, les artisans et les commerçant; dans le Sud, le français était

compris par la bourgeoisie et les grands commerçants dans les centres urbains.

Le 18 octobre 1685, dans son château de Fontainebleau, le roi Louis XIV révoquait l'**édit de Nantes** signé en 1598 par son grand-père, Henri IV. Sur les conseils de ses ministres, Louis XIV avait alors décidé de supprimer «l'hérésie protestante» de son royaume. Il faut dire qu'il reprochait aux huguenots leur «sympathie» pour l'Angleterre et les Provinces-Unies des Pays-Bas. De plus, à l'exemple de la majorité des Européens de son époque, il ne pouvait admettre que deux religions puissent cohabiter dans un même Etat. C'est pourquoi il interdit la pratique de la religion protestante, ordonna la démolition des temples et des écoles, obligea à baptiser dans la foi catholique tous les enfants à naître et aux pasteurs de quitter la France, tout en l'interdisant aux fidèles d'en faire autant sous peine d'être condamnés aux galères. La révocation de l'édit de Nantes eut pour effet de priver la France de plus de 300 000 huguenots, au profit d'abord de l'Allemagne, de la Suisse (cantons de Genève, Lausanne et Neuchâtel), de l'Angleterre, des Pays-Bas, puis plus tard des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud. Ces départs massifs privèrent la France de

nombreux hommes d'affaires, de commerçants et de gens instruits, tout en diffusant dans un premier temps le français dans les divers pays d'accueil. Ce faisant, les huguenots contribuèrent à discréditer la France et son roi. La plupart des 300 000 huguenots français se fondirent ensuite dans la population locale et abandonnèrent complètement l'usage du français, sauf en Suisse romande. S'il leur avait été possible d'émigrer en Nouvelle-France, les huguenots auraient contribué à diffuser le français dans toute l'Amérique du Nord et probablement à empêcher en 1760 la conquête de la Nouvelle-France par la Grande-Bretagne. L'histoire de l'Amérique française aurait été toute autre, n'eût été cette grave erreur de Louis XIV.

Une langue de classe

A cette époque, le français n'était encore qu'une langue de classe sociale, sauf au Canada et en Acadie où le français était la langue usuelle de presque toute la population blanche. En France, c'était une langue officielle, essentiellement courtisane, aristocratique et bourgeoise, littéraire et académique, parlée peut-être par moins d'un million de Français sur une population totale

de 20 millions. Les nobles comptaient environ 4000 personnes à la cour, le reste étant constitué de bourgeois.

Placée entre les mains des habitués des salons et de la cour de Louis XIV, la langue littéraire finit par être celle du monde élégant et cultivé, c'est-à-dire 1 % de la population. Son vocabulaire, appauvri par un purisme (ou souci exagéré de la pureté de la langue) irréductible, ne s'enrichit pas, sauf par un certain nombre d'emprunts à l'italien (188 mots), à l'espagnol (103 mots), au néerlandais (52 mots) et à l'allemand (27 mots). Quant à la phrase, elle se raccourcit et se simplifia dès le début du règne de Louis XIV; on délaissa les longues phrases guindées de Corneille. Dans la grammaire, il n'y eut pas de faits nouveaux remarquables, sauf la disparition du -s du pluriel dans la prononciation, lequel reste, depuis, uniquement un signe orthographique.

Les écrivains eux-mêmes s'alignèrent et se soumièrent au conservatisme de la langue distinguée, sinon à cet «art de dire noblement des riens». En dépit de leurs qualités et du prestige dont ils jouissaient en France et à l'étranger, les écrivains du Grand Siècle, tels que Bossuet, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La

Fontaine, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, etc., ne créèrent pas eux-mêmes le français de leur temps, et n'essayèrent même pas d'imposer leur façon de voir.

La langue littéraire de cette époque semblait moins une entreprise individuelle qu'une œuvre collective, amorcée par Malherbe, puis poursuivie par une élite aristocratique et bourgeoise au sein de laquelle les grammairiens eurent le premier rôle. Tous ces gens firent de la langue française une forme d'art qu'ils imposèrent à la société cultivée de Paris.

Ce fut aussi l'époque des «précieuses» ou de la **préciosité**, qui devint surtout l'affaire des dames. Molière a popularisé ce mouvement dans sa pièce *Les Précieuses ridicules* de 1659. De ce fait, il a ridiculisé aussi les précieuses qui n'ont pas toujours été ridicules, car elles ont aussi innové en matière linguistique. L'un des principes des précieuses était de désigner des réalités quotidiennes en les nommant autrement. Par exemple, le nez devenait les *écluses du cerveau*, les seins *les coussinets d'amour*, le miroir *le conseiller des grâces*, le chapeau *l'affronteur des temps*; être en couches devenait *sentir les contrecoups de*

l'amour permis. Les précieuses ont aussi créé des mots nouveaux dont certains ont disparu *débrutaliser*, *importamment*, *soupireur*, etc. Mais d'autres ont survécu: *s'encanailler*, *féliciter*, *s'enthousiasmer*, *bravoure*, *anonyme*, *incontestable*, *pommade*, etc. Autrement dit, l'apport des précieuses ne doit pas être considéré comme négligeable pour l'histoire de la langue française.

Le siècle des «professionnels de la langue»

En ce siècle d'organisation autoritaire et centralisée, ce sont les grammairiens qui façonnèrent la langue à leur goût; le règne de Louis XIV aurait produit plus d'une centaine de ces censeurs professionnels. A l'image du roi, la langue vécut une époque de «distinction» et de consolidation. Selon le point de vue des grammairiens, le français était parvenu au comble de la «perfection» et avait atteint un idéal de fixité. Les «professionnels de la langue» de l'époque préconisaient l'usage d'un vocabulaire «choisi» et «élégant», tous préoccupés d'épurer la langue par crainte de la corruption.

Tout comme les sujets de Louis XIV, les mots furent regroupés par classes; le vocabulaire ne comprenait que les termes permis à l'«honnête homme» et s'appuyait sur la tradition du «bon usage» de **Claude Fabre de Vaugelas** (1585-1659), le plus célèbre de tous les grammairiens. Celui-ci publia en 1647 les *Remarques sur la langue française*. Cette affirmation l'a littéralement rendu immortel:

Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues. Voici donc comment on définit le bon usage : c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour.

Préoccupés d'«épurer» la langue, les disciples de Vaugelas proscrivirent les italianismes, les archaïsmes, les provincialismes, les termes techniques et savants, bref tous les mots «bas». Voici comment **Nicolas Faret** (1600-1646), un ami poète de Vaugelas, décrivait l'oeuvre de son maître dans *L'Honnête Homme ou l'art de plaire à la Cour* (1630):

M. de Vaugelas s'était appliqué dans ses Remarques à nettoyer la Langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du palais, et dans les impuretés de la chicane, ou par le mauvais usage des Courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut, mais autrement qu'il ne faut.

Autrement dit, c'est le peuple qui corrompt la langue! Un autre grammairien, jésuite de son état, **Dominique Bouhours** (1628-1702), écrivit en 1671 *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène. Dialogues* (1671). On trouve dans cet ouvrage ce genre de propos sur la langue du roi: «Il n'y a Personne dans le Royaume qui sache le françois comme il [le roi] le sait.» On lui prête aussi cette phrase célèbre qu'il aurait prononcée juste avant de mourir: «Je vais ou je vas mourir, l'un et l'autre se dit ou se disent.» En réalité, cette phrase est également attribuée à Vaugelas.

L'**Académie française**, fondée en 1635 par Richelieu, continua de veiller à la «pureté de la langue» et publia la première édition de son dictionnaire en 1694, avec quelque 17 500 entrées. Les académiciens avaient pour

fonction de «travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences». Le frontispice du *Dictionnaire de l'Académie française* symbolisait bien l'alliance du pouvoir politique et du pouvoir culturel, car l'ouvrage était «dédié au roy».

Suivant l'idéologie prônée par le Grand Siècle, le dictionnaire de l'Académie épurait le vocabulaire pour n'inclure que les termes permis à l'«honnête homme» et nettoyait la langue des ordures qui la menaçaient tout en s'appuyant sur la tradition du «bon usage» de Vaugelas.

Par le fait même, le dictionnaire de l'Académie excluait les domaines spécialisés comme les arts et les sciences. On pouvait lire dans la préface ce qui suit:

C'est dans cet estat [de perfection] où la Langue Française se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire; & pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entierement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement

dans le Discours; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poètes l'employent; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Elegance du discours."

En 1680, César-Pierre **Richelet** (1626-1698) avait publié à Genève son *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, lequel comptait 20 500 entrées. C'était un ouvrage destiné aux lettrés et aux «honnêtes gens», qui désiraient trouver une norme de l'usage. Contrairement à l'Académie, Richelet n'hésitait pas à insérer des mots «bas» tels que *bordel*, *chier*, *con*, *connard*, *enfiler* (au sens de «s'habiller»), *foireux* (au sens de «avoir la diarrhée»), etc. Voici ce que Richelet écrivit dans son «avertissement»:

J'ai fait un Dictionnaire François afin de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre Langue. Pour cela j'ai lu nos plus excellens Auteurs, & tous ceux qui ont écrit des Arts avec réputation. J'ai composé mon livre de leurs mots les plus-reçus, aussi-bien que de leurs expressions les plus-belles. Je marque les diferens endroits d'où je prens ces mots, & ces expressions à

moins que les termes & les manieres de parler que j'emploie ne soient si fort en usage qu'on n'en doute point.

En faveur des Etrangers, on a ajouté aux mots, & aux phrases des bons Ecrivains le genre de chaque nom avec la terminaison féminine des adjectifs, & l'on en a donné des exemples. On a expliqué les diverses significations d'un même mot, découvert le sens des dictionnaires difficiles, ou équivoques, mis le régime des verbes, & des adjectifs, & même quand les verbes sont irreguliers, ou mal-aisez à conjuguer, on en a marqué la première personne du présent, du preterit, du futur, & de l'imperatif.

Pour rendre l'ouvrage encore plus-utile, on y fait entrer les termes ordinaires des Arts, & presque toutes les remarques qui jusques ici ont été faites sur la Langue. On montre le différent usage des mots, leur application dans les divers stiles, & la maniere dont on les doit prononcer lorsqu'ils ne se prononcent pas comme ils s'écrivent.

On peut remarquer aussi une orthographe simplifiée dans des mots comme *diferens* (différents), *prens* (prends), *dificiles* (difficiles), *aplication* (application), *stile* (style). Furetière considérait que les consonnes doubles «défiguraient» les mots du fait qu'on entendait qu'une seule consonne. L'ouvrage fit scandale à l'époque et l'Académie l'ignora souverainement en ne s'en inspirant jamais.

Dix ans plus tard (1690), parut aux Pays-Bas (La Haye) le *Dictionnaire universel* d'Antoine **Furetière** (1619-1688), alors décédé. Ce dictionnaire n'excluait pas les termes dialectaux, ni les mots «bas», ni les termes scientifiques. Furetière faisait figure de précurseur dans son domaine, car il décrivait l'usage en recourant à un ouvrage de type encyclopédique, avec des articles parfois extrêmement longs. On peut lire ce qui suit dans la préface:

Mais pour Mr. Furetiere, il ne s'est pas proposé les termes du beau langage, ou du stile à la mode, plus que les autres. Il ne les a fait entrer dans sa Compilation que comme des parties du tout qu'il avoit enfermé dans son

dessein. De sorte que le langage commun n'est icy qu'en qualité d'accessoire. C'est dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, et aux professions, que consiste le principal. Outre cela, l'Auteur a déclaré publiquement, qu'il ne pretendoit rien à la fonction speciale et essentielle de Messieurs de l'Academie; Qu'il ne donnoit son Dictionnaire que comme provisionnel, et le precurseur de celuy qui viendroit de leur part juger en souverain dans une entiere pureté tous les mots vieux et nouveaux, et interposer son autorité pour les faire valoir; qu'il leur laissoit leur jurisdiction toute entiere, et qu'il ne pretendoit rien decider sur la langue.

Le titre complet du dictionnaire était le suivant: *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Régime des Verbes : Avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. Le tout tiré de l'Usage et des bons Auteurs de la Langue françoise.* Le dictionnaire de Furetière ne put paraître en France que clandestinement, mais il connut un succès rapide. Le dictionnaire de Furetière est aujourd'hui considéré

comme le meilleur dictionnaire du XVII^e siècle, de loin supérieur à celui de l'Académie.

Un grand homme de son temps, Jacques Bénigne **Bossuet** (1627-1704), évêque de Meaux et célèbre prédicateur, parlait ainsi de la langue française en 1790: «Telle est donc l'institution de l'Académie, elle est née pour élever la langue Française à la perfection de la Langue Grecque et de la Langue Latine.» Quant à l'écrivain **Charles Perrault** (1628-1703), il écrivait en 1771:

On ne pouvait commencer trop tôt à polir et à perfectionner une langue qui apparemment doit être un jour celle de toute l'Europe, et peut-être de tout le monde, surtout d'une langue qui doit parler de Louis XIV.

Dans le *Dictionnaire Universel François & Latin dit de Trévoux* (première édition en 1704, avec des rééditions successives en 1721, 1732, 1742, 1752 et 1771, ce qui témoigne de son succès), à la définition du mot «françois», la langue du roi est considérée comme ayant atteint la perfection:

Le long & florissant règne de Louis XIV a donné au François sa perfection : les grandes qualitez de ce Prince, son goût pour les beaux Arts, & celui de tous les Princes de sa maison, rendirent sa Cour la plus polie & la plus spirituelle, comme elle étoit la première du monde : l'esprit y bri lla autant que la magnific ence, & ses Généraux auroient pû disputer aux Grecs & aux Romains la gloire de bien écrire, comme ils leur avoient enlevé celle de bien faire la guèrre. De la Cour l'élégance & la pureté du langage s'est répanduë dans les Provinces : tout le monde aujourd' hui parle & écrit bien en France, & ce n'est plus un mérite singulier de le faire. (Dictionnaire de Trévoux 1721).

Les auteurs du dictionnaire de **Trévoux** étaient des jésuites dont on ne connaît pas l'identité exacte; cependant, les auteurs ont pris le soin de mentionner leurs sources lexicographiques, historiques, philosophiques, littéraires ou autres. Le titre complet du dictionnaire semble très significatif: *Dictionnaire universel françois et latin : vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, contenant la signification & la définition des mots de l'une & de l'autre langue, avec leurs différens usages; les termes propres de chaque etat*

& de chaque profession : la description de toutes les choses naturelles & artificielles; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés: L'explication de tout ce que renferment les sciences & les arts, soit libéraux, soit mécaniques, &c. Avec des remarques d'érudition et de critique; Le tout tiré des plus excellens auteurs, des meilleurs lexicographes, etymologistes & glossaires, qui ont paru jusqu'ici en différentes langues. L'objectif des auteurs du *Trévoux* était notamment d'expurger le dictionnaire des nombreuses traces du protestantisme (les huguenots), d'éliminer toute allusion controversées à l'église catholique, d'introduire de nombreuses considérations sur la liturgie et la hiérarchie catholique et de prendre la défense des institutions monarchiques et aristocratiques.

Terminons cette partie en mentionnant que c'es tous les conseils des grammairiens Vaugelas et Ménage, que l'Académie française, ainsi que tous les auteurs de dictionnaires, ont fini par adopter officiellement la **numération vicésimale** des formes *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* au lieu de la numération décimale (latine) de *septante*, *octante* et *nonante*. Les formes décimales continueront d'être

employées dans toute la France et, même au XX^e siècle, certaines instructions officielles de l'éducation nationale les conseilleront afin de faciliter l'apprentissage du calcul, tout en imposant la forme officielle vicésimale. Non seulement, ces formes décimales seront encore utilisées dans certaines régions de France avec des variantes dans l'emploi (Lorraine, Franche-Comté, Ain, Pilat, Lyon, Beaujolais, Isère, etc.), mais elles deviendront officielles en Belgique, en Suisse, au Val-d'Aoste, au Burundi, au Rwanda et au Congo-Kinshasa. Cependant, la forme *huitante* (au lieu de *octante*) sera privilégiée dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg, mais *quatre-vingts* dans les autres cantons (Genève, Neuchâtel, Jura, Berne). A la fin du XX^e siècle, les francophones de Belgique délaisseront *octante* (pour *quatre-vingts*), mais conserveront *septante* et *nonante*.

L'état de la langue

Même si la langue écrite de cette époque faisait partie du français moderne du fait que les textes nous sont directement accessibles sans traduction, l'état de la prononciation aristocratique n'était pas encore celui d'aujourd'hui. Le féminin des participes, par exemple, était identifiable dans la langue parlée: *aimée* au féminin se prononçait avec un [é] allongé, alors que le [é] du masculin *aimé* était bref; l'infinitif *aimer* avait un [é] encore plus allongé. De plus, la chute des consonnes finales se poursuivait: *mouchoi*, *plaisi*, *couri*, *ifaut*, *i(l)s ont* [izont], *not(r)* [not] constituaient la norme plutôt que *mouchoir*, *plaisir*, *courir*, *il faut*, *ils ont*, *notre* [notre], qui faisaient «peuple» et «bas». De même, on supprimait les «e» inaccentués dans des mots comme *désir*, *désert*, *secret*, prononcés [dzir], [dzèr], [skrè]. Un autre phénomène intéressant concerne la prononciation de l'ancienne diphtongue *oi*; les mots en *-oi* étaient prononcés [wé] ou [wè]. On prononçait [mwé] (*moi*), [twé] (*toi*), [rwé] (*roi*), mais [krwèr] pour *croire*, [bwèr] pour *boire*, [franswè] pour le prénom *François* et le nom *français* (écrit *françois*) et [franswèse] dans *langue française*. Ainsi, la langue française de l'Académie se

distinguait alors de l'horrible prononciation vulgaire (celle du peuple), qui était passée au [wa] que nous avons maintenant dans *roi* (plutôt que *rwé*) conservée comme archaïsme phonétique régional.

Le français normalisé : à pas de tortue

Cette langue française choisie et parlée par l'élite — appelé «français du roy» — pénétrait à pas de tortue dans les parlers du français populaire, car le peuple ignorait tout des règles d'ordre, de pureté, d'élégance et d'harmonie. A cette époque, l'analphabétisme se situait autour de 99 % en France (comme partout en Europe). Le peuple était gardé dans l'ignorance totale: l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait en patois, parfois même en latin. Il faut dire aussi que l'orthographe n'était jamais enseignée dans les écoles, encore moins aux femmes; les hommes pouvaient au moins se servir de leur connaissance du latin et l'appliquer comme ils pouvaient au français. Enfin, les nouvelles provinces annexées au royaume furent dispensées d'appliquer l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

On pourrait préciser la situation linguistique en disant que la langue du peuple se partageait alors en trois catégories de locuteurs: les locuteurs dits «francisants», les locuteurs «semi-patoisants» et les locuteurs «patoisants».

Les francisants

Les francisants correspondaient aux individus qui avaient une connaissance active de l'une ou l'autre des variantes du français populaire, c'est-à-dire le français du peuple (mais non pas le «françois du roy»), plus ou moins marqué de provincialismes, d'expressions argotiques et d'archaïsmes. Ces parlers avaient leur centre à Paris et dans la région environnante, mais ils étaient aussi employés dans la plupart des villes du Nord. Si nous pouvions entendre une conversation des gens du peuple de cette époque, nous constaterions des parlers français teintés de forts provincialismes et d'usages très locaux. Par exemple, on entendrait *Piarre* au lieu de *Pierre*, *plaisi* au lieu de *plaisir*, *la tab* au lieu de *la table*, *al* pour *elle*, *a m'verrâ pus* pour *elle ne m'verra plus*, *quéqu'un* pour *quelqu'un*, *quéque chose* pour *quelque chose*, etc.

Bref, ce sont des parlers qui se rapprocheraient de celui des Français qui émigraient au Canada ou aux Antilles, et qu'utiliseront les colons par la suite. La plupart des Parisiens prononçaient les mots tels que *loi*, *moi* et *roi* comme aujourd'hui ([lwa], [mwa] et [rwa]), mais les aristocrates disaient encore [lwé], [mwé] et [rwé]. Un grammairien de l'époque, Jean Hindret, écrivait en 1687, au sujet de cette prononciation en [wa] dans *L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise* (Paris): «Cette prononciation est fort irrégulière et elle n'est pas bonne à imiter; car elle sent son homme grossier et paresseux qui ne daigne se contraindre en rien ni s'assujettir à la moindre règle.»

Les semi-patoisants

Au fur et à mesure qu'on s'éloignait de Paris et des centres urbains, les locuteurs devenaient des *semi-patoisants*. Ceux-ci n'avaient tout au plus qu'une connaissance passive du français populaire; ils parlaient normalement leur patois maternel, mais comprenaient le français, celui du peuple, pas celui du roy. Les semi-patoisants se retrouvaient principalement dans les régions d'oïl du nord de la France: la Normandie, la

Champagne, la Picardie, la Loire, le Poitou, la Bourgogne. Ils vivaient surtout dans les villes ou à la périphérie des villes, car le patois local demeurait la règle à la campagne.

Dans les régions d'oc, c'est-à-dire au sud du pays, même les classes cultivées ne parlaient guère le français, même si elles le comprenaient généralement assez bien. Il est néanmoins surprenant que **Molière** ait pu jouer en français dans de nombreuses villes du Sud sans grande difficultés. Cela signifie qu'il était compris, du moins en partie, car les gens riaient et s'esclaffaient, mais leurs connaissances du français devaient être rudimentaires. Il est possible aussi qu'ils aient eu recours partiellement à la traduction et qu'ils n'aient compris surtout que les personnages de paysan que Molière faisait parler «en patois» dans ses comédies, ce qui ne pouvait que soulever l'hilarité générale. Cependant, pour la masse des paysans des provinces du Sud et des provinces éloignées comme la Bretagne, la Flandre ou l'Alsace, le français demeurait une langue tout aussi étrangère qu'à Moscou.

Les patoisants

Dans les campagnes, on ne retrouvait que des *patoisants* unilingues qui n'avaient aucune connaissance active ou passive du français.

Lors de ses déplacements, Louis XIV se voyait souvent harangué en picard, en flamand, en alsacien, en occitan, etc. Malgré les vellétés du ministre Colbert, aucune politique d'intervention linguistique ne put être entamée pour modifier la situation. Le puissant ministre dut se contenter d'imposer le français dans les seuls actes officiels.

Le dramaturge **Jean Racine** (1639-1699) a fait un récit détaillé de ses «déboires linguistiques», lors d'un voyage effectué en 1661 de Paris à la Provence (Uzès). Il se plaignait constamment de ne pas être compris: on lui apportait un «réchaud de lit» ou une «botte d'allumette», alors qu'il demandait un «pot de nuit» ou des «petits clous à broquettes». Il ne rencontra même pas un seul curé ni un seul maître d'école qui sache répondre par autre chose que des «révérences» à son «françois» (prononcer [franswè]) inintelligible pour eux. Racine

apporte aussi ce témoignage: «J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays et à n'être plus intelligible moi-même.» La différence entre les parlers du Nord et ceux du Sud était tellement évidente qu'un résident du Sud utilisait l'expression «aller en France» lorsqu'il voyageait dans le Nord.

Albert Dauzat (1877-1945), un spécialiste du parler rural, a inventorié 636 patois dans la France du XVII^e siècle. Mais tous ces patois furent discrédités par les autorités françaises de l'époque. Paradoxalement, à la même époque, le français était davantage parlé, toute proportion gardée, en Nouvelle-France, en Angleterre, aux Pays-Bas et à Moscou qu'en France même.

La Nouvelle-France et les Antilles

Au même moment, le français était parlé en Acadie et sur les rives du Saint-Laurent. La variété parlée par les anciens Canadiens et Acadiens se caractérisait par une prononciation populaire influencée toutefois par les origines du français régional des habitants, une syntaxe simple, un vocabulaire légèrement archaïque, teinté de provincialismes, surtout de la Normandie et du sud-

ouest de la France (Poitou et Saintonge). Bref, rien qui puisse vraiment distinguer le «francophone» de la **Nouvelle-France** de celui de la mère patrie. Le témoignage du contrôleur général de la Marine au Canada en 1698, le sieur Le Roy Bacqueville de La Potherie, est assez significatif à cet égard:

(On y parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les canadiennes.)

D'ailleurs, les témoignages des contemporains de l'époque sont unanimes sur cette question. Néanmoins, Canadiens et Acadiens se caractérisaient déjà dans leur prononciation par de petites différences: les Canadiens avaient une prononciation plus normande, les Acadiens, plus angevine et poitevine. Quoi qu'il en soit, le parler des uns et des autres correspondait à un français populaire, comme il en existait en France dans presque toutes les villes du Nord. Cependant, chez les autochtones, la francisation s'est révélée un échec complet. Avec le traité d'Utrecht de 1713, la France du

Grand Siècle perdait l'Acadie, l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson, prélude à la chute de la Nouvelle-France (1760).

Dans les **Antilles** (Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Sainte-Lucie, etc.), la situation était différentes chez les Noirs et les Blancs. Certes, les colons français parlaient une langue assez similaire à celle des Canadiens et des Acadiens, c'est-à-dire un français populaire. Au début de la colonisation, les Noirs parlaient un certain français. Sur cet aspect, il conviendrait de citer celui du jésuite Jean Mongin qui écrivait en 1682 au sujet du «jargon français» des Noirs:

([...]) Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinif du verbe, sans jamais le conjuguer, en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle. Par exemple, s'ils veulent dire «Je veux prier Dieu demain», ils diront «Moi prier Dieu demain», «Moi manger hier», «Toi donner manger à moi» et ainsi en toutes choses. [...] Les missionnaires ne trouvent point de moyen plus efficace dans les répréhensions qu'ils font

aux nègres, quand ils sont dans le désordre que de les menacer dans leur jargon: «Toi seras traité de même que nègre anglais, sans baptême, sans église, sans sépulture.»)

Dès que le nombre des Noirs s'est mis à dépasser celui des Blancs, c'est le créole (à base lexicale française) qui a dominé et remplacé le français. Si le français pouvait être parlé au début du XVII^e siècle, il le devenait de moins en moins vers la fin du siècle. Au XVIII^e siècle, avec le développement des «sociétés de plantation», c'est le créole qui prendra toute la place au détriment du français. Les Européens utiliseront de plus en plus les termes à la mode pour désigner cette nouvelle langue: «jargon français», «français corrompu», «patois nègre», etc. Il faudra le XIX^e siècle pour appliquer le mot «créole» à ces langues.

Une langue internationale

Pendant ce temps-là, en 1714, lors du traité de Rastadt, le français «officiel» fut employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international, et il demeurera la langue diplomatique jusqu'à la guerre

de 1914-1918. C'est cette langue aristocratique qui était parlée dans presque toutes les chancelleries de l'Europe et employée comme langue pour les tractations diplomatiques; elle avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant. L'extension de la langue «française» (toujours prononcer [*franswèz*]) était alors considérable, en raison des conquêtes royales et de l'exode des protestants (huguenots) hors de France.

Cette langue était particulièrement diffusée en Angleterre et aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans les pays scandinaves (Danemark et Norvège), en Hongrie, en Pologne, en Russie tsariste et jusque dans les Amériques (Canada, Acadie, Louisiane, Antilles). En fait, il n'était pas une cour allemande ou italienne, où l'on ne trouvait pas des Français ministres, ingénieurs, fonctionnaires, chambellans, maîtres de ballet, académiciens, peintres ou architectes.

Frédéric II (Prusse), le prince de Ligne (Autriche), Giovanni Giacomo Casanova (Italie), Jacob Grimm (Allemagne), l'abbé Ferdinando Galiani (Italie), Robert Walpole (Grande-Bretagne), Catherine II de Russie,

Marie-Thérèse d'Autriche), Joseph II (Autriche) écrivaient un français excellent. Paris était alors la «capitale universelle». Rappelons cette remarque du grammairien jésuite, Dominique Bouhours (1628-1702), sur la langue française:

(Il n'y a guère de pays dans l'Europe où l'on n'entende le françois et il ne s'en faut rien que je ne vous avoue maintenant que la connaissance des langues étrangères n'est pas beaucoup nécessaire à un François qui voyage. Où ne va-t-on point avec notre langue?)

On croirait entendre un Américain d'aujourd'hui! Des historiens racontent même que des écrivains allemands s'indignaient que certains de leurs compatriotes réservaient le français pour la «conversation» et ne parlaient l'allemand «qu'à leurs chevaux».

Souvenons-nous de ces propos de l'empereur **Charles Quint** (1500-1556), polyglotte, qui disait: «Je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval.» C'est peut-être une blague, mais elle en dit long... sur l'idéologie de l'époque.

Mentionnons aussi cette trouvaille du Français **Dominique Bouhours** (1628-1702): «De toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle et la plus unie. Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent; les Allemands râlent; les Espagnols déclament; les Italiens soupirent; les Anglais sifflent. Il n'y a proprement que les Français qui parlent.»

Et puis encore cette phrase de l'écrivain espagnol **José Cadalso** (1741-1782) dans *Lettres marocaines* : «Les Espagnols écrivent la moitié de ce qu'ils imaginent; les Français plus qu'ils ne pensent à cause de la qualité de leur style; les Allemands disent tout, mais de telle façon que la moitié des gens ne les comprennent pas; les Anglais écrivent pour eux seuls.» L'auteur ne parle malheureusement pas des Italiens, des Portugais, des Danois, etc.

Enfin, citons cette déclaration contemporaine d'un **recteur de l'Université européenne de Minsk** (en Biélorussie) qui, lors d'un entretien en 1995, présentait ainsi la situation des langues et notamment du biélorusse: «L'anglais est la langue du commerce, l'allemand la langue de la philosophie, le français la

langue du droit, le russe la langue de la littérature ou des sciences. Le biélorusse? Il est peut-être irremplaçable pour décrire l'âme des paysans biélorusses» (cité par **JEANTHEAU**, 2001).

Vraiment, dans le domaine des grandes idées, l'humanité progresse parfois à petits pas! Que dira-t-on dans un siècle de l'anglais, de l'espagnol, de l'arabe, du chinois ou de l'hindi? Ces gens auront sans doute droit à d'autres préjugés typiques de leur époque! Et tout le monde croira qu'il s'agit alors de vérités.

Cette période relativement glorieuse pour la France a connu, comme bien d'autres, ses préjugés, ses réussites et ses limites. Le Grand Siècle a permis au français de s'imposer de manière incontournable en France et dans ses nouvelles colonies. Bien que l'époque n'ait pas apporté de grandes nouveautés dans la langue, elle l'a consolidée dans ses acquis politiques, sociaux et culturels. Cependant, l'idée qu'on se faisait de la langue française était nettement surestimée, et l'histoire sera là pour le confirmer. On peut faire remarquer aussi que personne à l'époque ne semble s'être beaucoup préoccupé de la question de l'orthographe, un domaine

totallement négligé et laissé à l'initiative personnelle.
Bref, les contemporains du Grand Siècle n'ont rien
inventé.

Résumé

Le XVIIe siècle

Le XVIIe siècle est l'époque de la stabilisation du français, même si ce n'était encore qu'une langue officielle à diffusion restreinte, parlée par moins d'un million de Français sur une population totale de 20 millions. Il s'agissait des nobles (4000 personnes), des bourgeois et des grands commerçants. L'Académie française, créée par Richelieu en 1635, fut chargée de rédiger un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de veiller sur l'orthographe et la prononciation de la langue française. Il faut voir là, parmi d'autres actions, un moyen de renforcer le pouvoir central. Seul le dictionnaire verra le jour en 1694.

Le *Discours de la méthode* (1637) de René Descartes constitue un point de repère important dans l'histoire de la langue, dans la mesure où il s'agit d'un des premiers essais philosophiques écrits en français et non en latin. Le peuple était gardé dans l'ignorance : l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait généralement en patois, donc dans

une langue essentiellement orale pratiquée dans une localité précise, loin de tout caractère péjoratif du mot, ou en latin.

Les grammairiens, à cette époque, régnaient en maîtres sur la langue française, avec au premier rang Claude Favre de Vaugelas, (1585-1659), auteur en 1647 de *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Ils épuraient la langue française de ce qu'ils appelaient « les mots bas » : italianismes, archaïsmes, provincialismes, et même des termes techniques et savants.

Le français au siècle des Lumières

Le siècle des Lumières débuta en principe au lendemain de la mort de Louis XIV, en 1715, et prit fin à l'avènement de la Révolution française en 1789. Cette période se caractérise, d'une part, par un fort mouvement de remise en question ainsi que par l'établissement d'une plus grande tolérance et, d'autre part, par l'affaiblissement de la monarchie, suivi de la fin de la suprématie française en Europe et du début de la prépondérance anglaise. Des personnalités comme Voltaire, J.-J. Rousseau, B. Franklin ont certainement marqué leur époque de même que Frédéric II de Prusse, Lavoisier, Diderot et Goethe.

Un rééquilibrage des forces en présence

La situation politique et sociale tendit à se modifier en France et ailleurs en Europe en ce début du XVIII^e siècle. Sur le plan intérieur, la situation financière était devenue catastrophique sous les règnes du régent Philippe d'Orléans, de Louis XV et de Louis XVI; ces rois faibles, aux prises avec un régime de fêtes et d'intrigues de cour, ne purent faire face aux difficultés

financières croissantes, qui aboutiront à l'impasse et susciteront la haine du peuple envers la monarchie.

Parallèlement, la bourgeoisie riche et aisée poursuit son ascension irréversible, devint une force politique et s'exprima publiquement. La monarchie et la noblesse n'étaient plus qu'une façade sans crédibilité. Le règne de la bourgeoisie financière, commerçante et manufacturière commença.

Une civilisation nouvelle

Au XVIII^e siècle, on assista au commencement du capitalisme, au développement du commerce, au début de l'industrialisation, à un engouement pour les sciences, à la découverte de nouvelles techniques, à des inventions de toutes sortes, à l'amélioration de la médecine et à l'adoption d'une meilleure alimentation. Cette atmosphère de progrès matériels modifia profondément les valeurs de la société. Les philosophes rationalistes et les écrivains de premier plan se rendirent indépendants de la royauté et de l'église; de grands seigneurs pactisèrent avec les représentants des idées nouvelles et n'hésitèrent pas à les protéger contre la police associée

aux forces conservatrices. Fait nouveau, la lutte des idées fut dirigée surtout contre l'église et la religion catholique elle-même; on combattit agressivement en faveur de la tolérance au nom de la raison.

Par ailleurs, la société française s'ouvrit aux influences extérieures, particulièrement à celles venant de l'Angleterre devenue la première puissance mondiale. Le parlementarisme et le libéralisme anglais attirèrent l'attention, de même que la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1782), ce qui permit l'acquisition d'un nouveau vocabulaire.

Parallèlement, les journaux (surtout mensuels) scientifiques, techniques et politiques se développèrent, se multiplièrent rapidement et furent diffusés jusque dans les provinces, alimentant la soif de lecture chez un public de plus en plus étendu et sensibilisé au choc des idées. Le développement de la presse fut à la fois la conséquence et la cause de cette curiosité générale, ainsi que de la contestation qui se répandait graduellement dans la société. Vers le milieu du siècle, parut même une littérature de type populacier, dite «poissarde» (par analogie avec les marchands de poissons des Halles),

destinée aux gens du peuple. Tous ces faits contribuèrent au mouvement de révolte qui explosa en 1789.

Le développement du français en France

L'Etat ne se préoccupait pas plus au XVIII^e siècle qu'au XVII^e de franciser le royaume. Les provinces nouvellement acquises, de même que les colonies d'outre-mer (Canada, Louisiane, Antilles), ne nécessitaient pas de politique linguistique, sauf à l'égard des autochtones, et la politique d'assimilation fut vite mise au rancart. L'unité religieuse et l'absence de conflits inquiétaient davantage les dirigeants: l'administration du pays ne nécessitait pas la francisation ses citoyens.

On estime qu'à cette époque moins de trois millions de Français pouvaient parler ou comprendre le français, alors que la population atteignait les 25 millions. Néanmoins, la langue française progressait considérablement au XVIII^e siècle, comme en fait foi la répartition des francisants, des semi-patoisants et des patoisants à la toute fin du siècle alors que la Révolution était commencée.

Au milieu du XVIII^e siècle, le peuple *francisant* ne parlait pas «la langue du roy», mais un français populaire non normalisé, encore parsemé de provincialismes et d'expressions argotiques. Seules les provinces de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berry étaient résolument francisantes. Par contre, la plupart des gens du peuple qui habitaient la Normandie, la Lorraine, le Poitou et la Bourgogne étaient des *semi-patoisants*; les habitants de ces provinces pratiquaient une sorte de bilinguisme: ils parlaient entre eux leur patois, mais comprenaient le français.

Dans le midi de la France, les *patois* constituaient encore l'unique usage normal dans les campagnes durant tout le XVIII^e siècle. En effet, nobles et bourgeois, initiés au français durant le siècle précédent, continuaient d'employer leur patois dans leurs relations quotidiennes. Pour eux, le français restait la «langue du dimanche», c'est-à-dire la langue d'apparat utilisée dans les grandes cérémonies religieuses ou civiles. La situation était identique en Bretagne et en Flandre, dans le nord-est, ainsi qu'en Alsace et en Franche-Comté, dans l'est.

Evidemment, l'emploi des patois demeurerait socialement stigmatisé. Par exemple, l'article «Patois» dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1765), les auteurs n'y vont pas avec le dos de la cuillère:

PATOIS (Gramm.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son *patois*; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale.

Le patois est alors considéré comme étant essentiellement la langue des paysans et des ouvriers. Il s'agit d'un usage dévalorisé et subalterne. Les seuls Français à parler le français relativement standardisé étaient ceux qui exerçaient le pouvoir, c'est-à-dire le roi et sa cour, puis les juristes, les officiers, les fonctionnaires et les écrivains. Mais le peuple de la région parisienne parlait encore son patois (surtout le briard, le beauceron et le percheron) ou encore un français non normalisé, un français «poissard»,

«populacier», «grossier», très différent de celui de la Cour et des lettrés.

Il est vrai que le «bon» français avait progressé au cours du XVIII^e siècle, notamment dans les pays d'oïl, en raison, entre autres, de la qualité, assez exceptionnelle pour l'époque, du réseau routier en France. En effet, grâce à cet instrument de centralisation desservant même les villages, les communications étaient facilitées et favorisaient le brassage des populations et des idées. La langue bénéficia de cette facilité; les usines et les manufactures virent affluer du fond des campagnes des milliers d'ouvriers qui se francisaient dans les villes; les marchands et les négociants voyageaient facilement d'une ville à l'autre, ce qui rapprochait leur parler local du français; un système de colporteurs se développa, et ceux-ci voiturèrent périodiquement des livres et des journaux français jusque dans les campagnes les plus éloignées. Dans pratiquement toutes les villes du Nord, le français était au moins compris. Les patois du Nord étaient, en réalité, assimilés au français comme des variantes régionales. Malheureusement, nous ne disposons que de fort peu de documents pour témoigner des parlers régionaux de l'époque. Nous savons que

l'idéal de l'«honnête homme» était en net recul et que le «bon usage» n'était plus celui de l'aristocratie, mais celui de la bourgeoisie parisienne, qui triomphera lors de la Révolution.

L'obstruction de l'école

L'école fut l'un des grands obstacles à la diffusion du français. L'Etat et l'église estimaient que l'instruction était non seulement inutile pour le peuple, mais même dangereuse. Voici à ce sujet l'opinion d'un intendant de Provence (1782), opinion très révélatrice de l'attitude générale qu'on partageait alors face aux écoles:

Non seulement le bas peuple n'en a pas besoin, mais j'ai toujours trouvé qu'il n'y en eût point dans les villages. Un paysan qui sait lire et écrire quitte l'agriculture sans apprendre un métier ou pour devenir un praticien, ce qui est un très grand mal!

Dans l'esprit de l'époque, il paraissait plus utile d'apprendre aux paysans comment obtenir un bon rendement de la terre ou comment manier le rabot et la lime que de les envoyer à l'école. Pour l'église, le désir de conquérir des âmes à Dieu ne passait pas par le

français; au contraire, le français était considéré comme une barrière à la propagation de la foi, et il fallait plutôt s'en tenir aux patois intelligibles au peuple. Sermons, instructions, confessions, exercices de toutes sortes, catéchismes et prières devaient être prononcés ou appris *en patois*.

De toute façon, il n'y avait pas ou fort peu de maîtres capables d'enseigner le français. La plupart des maîtres d'école étaient de «pauvres hères», des miséreux qui travaillaient moyennant une très faible rétribution et qui devaient souvent servir la messe, sonner les cloches ou faire office de sacristains, voire accomplir des tâches ménagères. S'ils connaissaient le français, cela ne voulait pas nécessairement dire qu'ils pouvaient l'écrire. De plus, les manuels en français étaient rares et consistaient plutôt en livres de piété. On n'introduisit réellement l'enseignement de la grammaire, de l'écriture et de la lecture qu'en 1738, tout en conservant un système pédagogique complètement démodé: l'enfant devait se plier à la règle traditionnelle qui exigeait d'apprendre à lire *en latin d'abord*, avant de passer au français. Les années 1760 marquèrent néanmoins une progression de l'enseignement du français, notamment

chez les garçons et encore à la condition de résider dans les villes. L'enseignement des filles demeurait très aléatoire, sauf chez les jeunes filles de conditions, qui pouvaient recevoir des leçons d'un précepteur. En 1780, la situation s'étant améliorée, on estime qu'à Paris 40 % des domestiques possédaient des livres en français. Il est certain que dans les campagnes il n'y avait que fort peu de livres en circulation. On estime que 90 % des hommes et 80 % des femmes pouvaient, dans les villes, signer un testament, donc en français.

Enfin, dans les collèges et universités, l'église s'obstinait à utiliser son latin comme langue d'enseignement, langue qui demeurait encore au XVIII^e siècle la clé des carrières intéressantes. Dans de telles conditions, on ne se surprendra pas que l'école devint même la source principale de l'ignorance du français chez le peuple.

L'amorce des changements linguistiques

Précisons quelques mots encore sur l'état de la langue standard, c'est-à-dire celle du roi. La norme linguistique commença à changer de référence sociale. On passa de «la plus saine partie de la Cour» de Vaugelas aux

«honnêtes gens de la nation». L'usage des écrivains du XVIII^e siècle ne montra pas de changements par rapport au XVII^e siècle, mais la phrase (syntaxe) s'alléga encore. Peu de modifications apparurent également au plan de la prononciation, à l'exception de la restitution des consonnes finales dans des mots comme *finir*, *tiroir*, *il faut*, etc., remises à l'honneur grâce à l'écrit.

Dans l'orthographe, c'est à partir de 1740 que l'actuel accent aigu fut systématiquement utilisé en lieu et place de la graphie *es-*, par exemple dans *dépit* (ancienne graphie : *despit*). L'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie* consacra l'instauration de l'orthographe moderne et le principe définitif de l'origine étymologique des mots. L'appauvrissement du vocabulaire, noté au XVII^e siècle, ne répondait plus à l'esprit encyclopédique du siècle des Lumières. Ce fut une véritable explosion de mots nouveaux, notamment de termes techniques savants, puisés abondamment dans le grec et le latin.

En 1787 et 1788 que l'abbé **Jean-François Féraud** (1725-1807) publia son *Dictionnaire critique de la langue française*. Le souci principal de son auteur était de

fournir aux étrangers et aux Français des régions éloignées de France un guide complet de l'usage de la langue française. Pour ce faire, il fait mention et critique le bon usage des mots et des prononciations. On lit dans la préface de la première édition:

Celui-ci est un vrai DICTIONNAIRE CRITIQUE, où la Langue est complètement analysée. C'est un *Comentaire* suivi de tous les mots, qui sont susceptibles de quelque observation; un *Recueil*, qui laisse peu à desirer; des *Remarques*, qui peuvent éclaircir les doutes et lever les difficultés, que font naître tous les jours les bizarres irrégularités de l'Usage. C'est la *Critique* des Auteurs et l'examen, la comparaison, critique aussi, des divers Dictionnaires. Nous ôsons croire qu'il réunit les avantages de tous, et qu'il y ajoute des utilités, qui ne se trouvent dans aucun.

Dans ce dictionnaire, les doubles consonnes furent systématiquement éliminées (*dictionnaire, gramaire, aplication, diférent, persone, afirmatif, atention, , doner, etc.*), quitte à ajouter un accent si nécessaire (*ancienne, viennent, aprènent, etc.*). On note aussi un accent sur

certaines voyelles allongées : *phrâse*, *pâsser*, *faûsse*, *aûtre*, *chôse*, *encôre*, *ôser*, etc. Il demeure intéressant aujourd'hui de lire certains commentaires portant sur la prononciation qui était en train de changer. Féraud choisit de présenter les variations phonétiques en les annotant de façon particulière, comme on peut le constater dans l'article «CROIRE»:

CROIRE, v. n. et act. Faut-il prononc. *crêre*, ou *croâ-re*? Plusieurs admettent les deux prononciations; la 1^{re}, pour la conversation: la 2^de pour le discours soutenu. Un habile homme interrogé, comment il fallait prononcer ce mot, répondit: je *crais* qu'il faut prononcer, je *crois*. L'Ab. Tallemant, dans le *Recueil des Décisions de l'Acad. Franç.* (1698) dit que la prôse adoucit la prononciation à plusieurs mots, comme *croire*, qu'elle prononce *craire*. La question est encôre indéçise: le plus sûr est de toujours prononcer *croâre*, je *croâ*, nous *croa-ion*, etc. — On dit, dans l'*Ann. Lit.* "M. Retif de la Brétone écrit *craire* au lieu de *croire*, comme s'il était convenu généralement de prononcer de la première manière. Cette prononciation même n'est-elle pas ridicule, comme *endrait* pour *endroit*, *étrait* pour *étroit*, *fraid* pour *froid*, etc.

CONJUG. Je *crois*, nous *croyons*, ils *croient* (et non pas *croyent*, qui ferait deux syllabes, *croai-ient.*); je *croyais*, nous *croyions*, vous *croyiez*, ils *croyaient*. Je *crus*, j'ai *cru* (et non pas *crû*, avec l' acc. circ.) Je *croirai*, *croirais*; que je *croie*. (Pron. *croâ*, monos. et n'écrivez pas *croye*, qu'on prononcerait *croai-ie*, et qui serait dissyllabe.); que je *crus*, tu *crusse*, il *crut* (et non pas *crût*, avec l'accent.); *croyant*, *cru*.

Rem. 1°. L'Académie écrit à l'Imparfait comme au présent, nous *croyons*, vous *croyez*; c'est confondre un temps avec l'aûtre. Plusieurs Auteurs le font de même: "Nous *croyons* la chôse finie, mais le lendemain la scène changea. *Let. Edif.* Je crois qu' il faut écrire et prononcer, nous *croyions*.

2°. On écrivait aûtrefois je *creus*, tu *creus*, il *creut*. J'ai *creu*. Aujourd'hui on écrit, et l'on prononce~ je *crus*, etc. J'ai *cru*. Quelques-uns y mettent mal-à-propos un accent circ. sous prétexte de marquer la supression de l'e; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui, par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues.

Par exemple, Féraud jugeait ridicule les prononciations de *fraid* ([frèd]) pour *froid* ou *étrait* ([étrèt]) pour *étroit*. Mais à l'article MOI on sait que *moi* ne se prononçait plus qu'en *moa* ([mwa]) et non plus [mwé] comme au Canada à la même époque et dans les milieux de la vieille aristocratie française.

De plus, l'infiltration étrangère se mit à déferler sur la France; la langue s'enrichit de mots italiens, espagnols et allemands, mais cet apport ne saurait se comparer à la «rage» pour tout ce qui était anglais: la politique, les institutions, la mode, la cuisine, le commerce et le sport fournissent le plus fort contingent d'anglicismes. Curieusement, les censeurs linguistiques de l'époque ne s'élevèrent que contre les provincialismes et les mots populaires qui pénétraient dans le français; ils croyaient que la langue se corrompait au contact des gens du peuple.

La «gallomanie» dans l'Europe aristocratique

Le français, qui va devenir avec la Révolution la «langue de la nation», n'était encore que la langue du roi, c'est-à-dire celle des classes privilégiées et riches.

Cette variété de français ne touchait pas seulement l'élite de France: elle avait saisi l'ensemble de l'Europe aristocratique. Toutes les cours d'Europe utilisaient le français: près de 25 Etats, de la Turquie au Portugal, en passant par la Russie, la Serbie et le Monténégro, la Norvège, la Pologne et, bien sûr, l'Angleterre. Le français restait la langue diplomatique universelle (de l'Europe) et celle qu'on utilisait dans les traités internationaux. Le personnage le plus prestigieux de toute l'Europe, Frédéric II de Prusse, écrivait et s'exprimait en français: toutes les cours l'imitaient.

Au XVIII^e siècle, un aristocrate qui se respectait se devait de parler le français et c'était presque une honte que de l'ignorer. Par exemple, Gustave III de Suède (1784-1878) était très francophile et entretenait des relations privilégiées avec la France (du moins jusqu'à la Révolution française de 1789). Connaissant mieux le français que le suédois, il lisait dans leur version originale française les philosophes des Lumières. L'étiquette de la cour de Suède était une transposition de celle de Versailles, et on s'y habillait à la française. Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie fondèrent des académies dans leur pays sur le modèle de

l'Académie française. En Suisse, le français avait pris de l'expansion et avait commencé à être reconnu à partir de 1738. Ce fut aussi le cas en Belgique, notamment en Wallonie et surtout après 1750 alors que Bruxelles délaissa le néerlandais au profit du français.

Ce sont les Anglais qui ont inventé le mot *gallomanie* – du latin *Gallus* («Gaulois») et *manie*, ce qui signifie «tendance à admirer aveuglément tout ce qui est français» – pour identifier cette mode qui avait saisi l'Europe aristocratique. **Voltaire** explique ainsi l'universalité du français en son temps, en se fondant sur les qualités internes du français:

(La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté, de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens.)

Cette question de l'universalité de la langue française fit même l'objet d'un concours organisé par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, auquel **Antoine de Rivarol** (1753-1801) prit part; son *Discours*

sur l'universalité de la langue française (1783) fut couronné, *ex-quo* avec l'Allemand **Johann Christoph Schwab**, un professeur à l'Académie de Stuttgart, que l'histoire a rapidement oublié. Rivarol avait déclaré notamment que «ce qui n'est pas clair n'est pas français; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin». Il précise ainsi ce qu'il croyait être les causes de l'universalité du français:

Mais cette honorable universalité de la langue française, si bien reconnue et si hautement avouée dans notre Europe, offre pourtant un grand problème. Elle tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois que, pour les démêler, il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde, jusqu'à quel point, dis-je, tant de causes diverses ont pu se combiner et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse.

Aujourd'hui, il nous apparaît que la position de Rivarol était tout à fait simpliste et réductrice, dans la mesure où l'universalité de la langue française serait due à son

«génie», à la Constitution de la France ou son climat... Mais Rivarol a gagné le concours quand même! Les milieux aristocratiques et lettrés de l'Europe avaient appuyé Rivarol. Or, ce discours se voulait une tentative de stopper l'anglais. De plus, Rivarol ne distinguait guère le français comme «langue véhiculaire», «langue maternelle» ou «langue seconde»; on ne sait donc pas de quel français il parlait. Aujourd'hui, on donnerait sans doute raison à son concurrent, Johann Christoph Schwab, lui qui croyait plutôt que la suprématie du français était due surtout aux conditions politiques, économiques ou militaires, non à des causes intrinsèques à la langue elle-même.

D'ailleurs, plusieurs contemporains de Rivarol ne se sont pas gênés pour critiquer le *Discours sur l'universalité de la langue française*. Par exemple, l'Allemand **Peter Villaume**, cité dans *Le Mercure de France* d'août 1785, affirmait que le français était plutôt une langue «timide, lourde et peu abondante». Il croyait même que «ce n'est pas par elle-même que la langue française a obtenu l'universalité dont elle jouit». Quant à **Etienne Mayet**, il considérait que le français était inférieur à l'allemand et qu'il était une langue pleine de bizarreries dans son

orthographe et sa prononciation: «Il n'y a peut-être point de langue qui présente plus d'irrégularités et de bizarreries dans la syntaxe d'usage que la langue française» (cité dans *Le Mercure de France* d'août 1785). De tels points de vue sur les langues sont éminemment relatives, mais les esprits critiques considéraient plutôt que le dynamisme politique, économique et militaire de la France avait contribué à la valorisation du français. La politique très agressive de Louis XIV était souvent évoquée comme un élément indiscutable.

Le début de l'anglomanie

Au même moment, donc à partir des années 1740, la France vivait une période d'anglomanie. L'avènement du parlementarisme anglais suscitait beaucoup d'intérêt en France encore aux prises avec la monarchie absolue. Des «philosophes» français, tels Montesquieu (1669-1755) et Voltaire (1694-1778), se rendaient en Angleterre et revenaient dans leur pays en propageant de nouveaux mots. C'est à cette époque que le français emprunta de l'anglais les mots *motion*, *vote*, *session*, *jury*, *pair*, *budget* (< ancien français: *bougette* «petit sac»), *verdict*,

veto, *contredanse* (< country-dance), *partenaire* (< partner), *paquebot* (< packet-boat), *rosbif*, *gigue*, etc. La 5^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui sera publiée en 1798, alors que l'Académie était dissoute depuis le 8 août 1793 par la Convention nationale, faisait figurer une soixantaine de nouveaux emprunts à l'anglais.

Déjà, l'anglais avait commencé à concurrencer le français comme langue véhiculaire. Après 1763, la perte du Canada, de la Louisiane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Dominique, de la Grenade, de Tobago, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de Pondichéry, la France n'intervint à peu près plus en Europe. La chute de la Nouvelle-France constituait la plus grande perte de l'histoire de France, qui finit par être écartée de la scène internationale au profit de la Grande-Bretagne, laquelle accrut sa richesse économique et sa prépondérance grâce à la maîtrise des mers et à sa puissance commerciale.

Face à des personnalités de premier plan comme Frédéric II de Prusse, Marie-Thérèse d'Autriche, le premier ministre britannique William Pitt (dit le Second) et bientôt Catherine II de Russie, le roi Louis XV de

France apparut d'autant plus faible qu'il était aux prises avec une grave crise religieuse, parlementaire et financière, sans oublier les errements de Mme de Pompadour.

Dans ces conditions, le français ne pouvait prendre que du recul, d'abord en Amérique, puis en Europe et ailleurs dans le monde. Certes, le français continuera d'être utilisé au Canada et en Louisiane, mais il régressera sans cesse au profit de l'anglais. Au milieu du XVIII^e siècle, l'anglomanie commençait en Europe et allait reléguer le français en seconde place.

Nous savons aujourd'hui que l'expansion d'une langue n'a rien à voir avec ses qualités internes; les arguments de Rivarol ne résisteraient pas à l'analyse en ce début du XXI^e siècle. La position du français au XVII^e siècle fascinait bien des esprits régnants et exerçait encore au XVIII^e siècle une séduction certaine. Le latin étant tombé en désuétude, le français l'avait remplacé comme langue de vulgarisation scientifique. Aucune autre langue ne pouvait rivaliser avec le français pour la quantité et la qualité des publications, traductions ou journaux. Non seulement le français servit comme

instrument de communication international en Europe, au surplus normalisé et codifié, mais il constituait également un moyen d'identification pour les gens instruits. Connaître le français, c'était faire preuve de son appartenance au cosmopolitisme de son temps et, par le fait même, de son rang. Ce n'est pas un hasard si plusieurs «pères de l'Indépendance» américaine, dont Benjamin Franklin, John Adams, Thomas Jefferson, Robert Livingston, etc., seront des francophiles bilingues ou polyglottes.

Durant encore de longues années, le sentiment de la perfection du français fera partie des idées largement répandues en France. Pour sa part, **John Adams** (1735-1826), qui deviendra un jour président des Etats-Unis, écrivait le 5 septembre 1780 dans une lettre au président du Congrès:

(L'anglais est destiné, au cours du prochain siècles et des siècles suivants, à être plus généralement la langue du monde que le latin l'était en dernier ou le français à l'époque présente. La raison de cela est évidente, parce que la population croissante en Amérique et ses relations et ses écrits universels avec toutes les nations auront

pour effet, en cela facilité par l'influence de l'Angleterre dans le monde, qu'elle soit grande ou petite, d'imposer sa langue comme emploi généralisé, malgré tous les obstacles qui peuvent être jetés sur son chemin, s'il doit y en avoir.)

En Europe, personne n'aurait pu croire que le «français de Louis XIV» serait un jour déclassé par l'anglais, mais John Adams, en 1780, avait vu juste au sujet de l'anglais en Amérique! Quoi qu'il en soit, cet idéal de perfection aristocratique prêté au français ne pouvait pas durer, car la réalité allait se charger de ramener le français à ce qu'il devait être: une langue parlée par de vraies personnes faisant partie de la masse des Français (et de Canadiens), non par des aristocrates et des lettrés numériquement fort minoritaires. Le français demeura, durant un certain temps encore, par-delà les nationalités, une *langue de classe* à laquelle toute l'Europe aristocratique s'était identifiée. Cette société privilégiée restera figée de stupeur lorsque éclatera la Révolution française, qui mettra fin à l'*Europe francisante*.